



Syndicat Mixte d'Aménagement et
d'Assainissement de la Vallée de
l'Ozon (SMAAVO)



Rapport de Phase 1

Élaboration d'un schéma directeur d'assainissement

Phase 1 : État des lieux des données disponibles et pré-diagnostic du système d'assainissement



Affaire : RHAP 210509 - Rapport n°1/version 5 – Février 2024

Projet suivi par Florence Nuss – 06 07 76 77 69 – florence.nuss@irh.fr

Fiche signalétique

Élaboration d'un schéma directeur d'assainissement

Phase 1 : État des lieux des données disponibles et pré-diagnostic du système d'assainissement

CLIENT	SITE
SMAAVO	9 Communes en totalité
1 rue du Stade 69360 SIMANDRES	Chaponnay, Communay, Heyrieux, Marennes, Saint-Pierre-de-Chandieu, Saint-Symphorien-d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Ternay et Toussieu
04 78 02 93 68	

RAPPORT D'ANTEA GROUP	
Responsable du projet	Virginie SARDAINE
Interlocuteur commercial	Emilie CHAIZE
Implantation chargée du suivi du projet	Implantation de Lyon 04.78.02.17.42 rhonealpes@irh.fr 6 rue de l'Ozon - CS 68091 - 69360 Sérézin du Rhône
Rapport n°	1
Version n°	5
Votre commande et date	RHAP 210 509 / 18 juin 2021
Projet n°	RHAP 210 509

	Nom	Fonction	Date	Signature
Rédaction	Auriane HURTRELLE	Ingénieure d'études	02/2024	
Approbation & Relecture qualité	Florence NUSS	Cheffe de projet	02/2024	
	Virginie SARDAINE	Responsable Etudes Eau Potable et Assainissement	02/2024	

Suivi des modifications

Indice Version	Date de révision	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
V0	15/02/2022	187	6	-
V1	12/05/2022	192	6	-
V2	20/04/2023	192	6	-
V3	08/2023	197	6	Mise à jour
V4	12/12/2023	200	6	Mise à jour
V5	02/2024	199	6	Mise à jour

Sommaire

1. Préambule	8
1.1. Objectifs de l'étude :	8
1.2. Déroulement de l'étude pour l'assainissement collectif	8
2. Contexte Physique	9
2.1. Situation géographique	9
2.2. Occupation des sols	10
2.3. Milieu Hydraulique	13
2.3.1. Présentation du réseau Hydrographique	13
2.3.2. Réglementation	14
2.3.3. Masses d'eaux du secteur d'étude	30
2.4. Géologie	67
2.5. Espaces protégés	68
2.5.1. Réglementation	68
2.5.2. Les espaces protégés sur le secteur du SMAAVO	71
2.6. Risques naturels et technologiques	73
2.6.1. Plan de prévention des risques	73
2.6.2. Retrait / Gonflement des argiles, zone de sismicité et remontées de nappes	74
2.6.3. Catastrophes naturelles recensées	77
2.7. Données météorologiques et climatologiques	79
2.7.1. Précipitations	79
3. Contexte Humain	80
3.1. Population	80
3.1.1. Évolution de la population de 1968 à 2019	80
3.1.2. Structure de l'habitat	81
3.2. Économie	82
3.2.1. Activité économique	82
3.2.2. Activité Touristique (données 2021)	83
3.2.3. Activité Agricole	84
3.3. Développement Urbain	85
4. Consommation en eau potable et rejet	93
4.1. Analyse des consommations en eau	93
4.1.1. Abonnés eau potable	93

4.1.2.	Analyse des gros consommateurs en eau sur les trois dernières années.....	100
4.2.	Estimation des rejets domestiques	108
5.	Présentation du système d'assainissement	118
5.1.	Réseau d'assainissement.....	118
5.1.1.	Caractéristiques des réseaux	118
5.2.	Ouvrages.....	124
5.2.1.	Bassins.....	124
5.2.2.	Déversoirs d'orage	125
5.2.3.	Postes de relevage	128
5.2.4.	Noues & Fossés	129
5.3.	Information suite aux repérages	130
5.3.1.	Accessibilité des regards visités	130
5.3.2.	Défauts des regards visités	133
5.3.3.	Autres anomalies relevées	136
6.	Etudes précédentes	192
7.	Proposition de points de mesures	193
7.1.	Définition des campagnes de mesures	193
7.2.	Présentation des points de mesure.....	194
7.3.	Présentation des Bassins de collectes	198

Table des figures

Figure 1 : Localisation du secteur d'étude	9
Figure 2 : Carte d'occupation des sols (Source : Géoportail)	10
Figure 3 : SDAGE Rhône Méditerranée (source AERMC)	14
Figure 4 : Périmètre du SAGE de l'Est Lyonnais (Source : SAGE Est Lyonnais)	16
Figure 5 : Carte des zones vulnérables aux nitrates (Source : Eau France - Rhône Méditerranée)	18
Figure 6 : Périmètre de protection du captage Cambergères à Heyrieux.....	20
Figure 7 : Périmètre de protection du captage Sous les Roches sur Toussieu et Mions	22
Figure 8 : Périmètre de protection du captage Les 4 Chênes sur Toussieu	24
Figure 9 : Périmètre de protection du captage Fromental à Marennes	26
Figure 10 : Périmètre de protection du captage Les Romettes et du captage privé à Corbas	28
Figure 11 : État de la masse d'eau souterrain des couloirs de l'Est lyonnais et des alluvions de l'Ozon	31
Figure 12 : Localisation de la station La Sarrazinière - V302 5110 (Source : Eau France)	65
Figure 13 : Carte de la géologie des sols (Source : InfoTerre, BRGM)	67
Figure 14 : Carte des zones naturelles du secteur d'étude (Source : Géoportail)	71
Figure 15 : Carte des zones humides sur le secteur d'étude (Source : DREAL Auvergne Rhône Alpes - Portail des zones humides)	72
Figure 16 : Carte des zones sismiques.....	75
Figure 17 : Carte des remontées de nappes.....	76
Figure 18 : Graphique des précipitations	79
Figure 19 : Localisation des bassins de collecte	199

Table des tableaux

Tableau 1 : Occupation des sols sur le secteur d'étude	11
Tableau 2 : Arrêtés portant connaissance de catastrophes naturelles.....	78
Tableau 3 : Évolution de la population entre 1968 et 2019.....	80
Tableau 4 : Nombre, type de logement sur la commune ainsi que la taille des ménages	81
Tableau 5 : Activité économique du secteur d'étude en 2020 (Source : INSEE).....	82
Tableau 6 : Hébergements liés aux activités de commune sur le secteur d'étude en 2021 (Source : INSEE)	83
Tableau 7 : Capacité d'accueil du camping à Heyrieux	83
Tableau 8 : Capacité d'accueil des hôtels à Chaponnay.....	83
Tableau 9 : Capacité d'accueil des hôtels à Saint Pierre de Chandieu	84
Tableau 10 : Activités agricoles sur le secteur d'étude	84
Tableau 11 : Objectif du ScoT de l'agglomération lyonnaise	85
Tableau 12 : Zones à urbaniser sur les communes de l'étude concernées par le ScoT de l'agglomération lyonnaise	86
Tableau 13 : Objectif du ScoT Nord isère	91
Tableau 14 : Zones à urbaniser sur la commune d'Heyrieux	91
Tableau 15 : Zones urbanisées et à urbaniser sur la commune d'Heyrieux (Source : Annexe du PLU de 2019).....	92
Tableau 16 : Consommation en eau potable de la commune de Chaponnay	94
Tableau 17 : Consommation en eau potable de la commune de Marennes	94
Tableau 18 : Consommation en eau potable de la commune de Communay	95

Tableau 19 : Consommation en eau potable de la commune de Sérézin du Rhône	95
Tableau 20 : Consommation en eau potable de la commune de Simandres.....	96
Tableau 21 : Consommation en eau potable de la commune de Solaize	96
Tableau 22 : Consommation en eau potable de la commune de Saint Symphorien d'Ozon.....	97
Tableau 23 : Consommation en eau potable de la commune de Ternay	97
Tableau 24 : Consommation en eau potable de la commune d'Heyrieux	98
Tableau 25 : Rejets Chaponnay	108
Tableau 26 : Rejets Marennes	109
Tableau 27 : Rejets Communay.....	110
Tableau 28 : Rejets Sérézin du Rhône	111
Tableau 29 : Rejets Simandres	112
Tableau 30 : Rejets Ternay	113
Tableau 31 : Rejets Saint Symphorien d'Ozon	113
Tableau 32 : Rejets Heyrieux.....	114
Tableau 33 : Rejets Saint Pierre de Chandieu	115
Tableau 34 : Rejets SMAAVO.....	116
Tableaux 35 : Caractéristique des réseaux d'assainissement	120
Tableau 36 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Heyrieux	121
Tableau 37 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Saint-Pierre-de-Chandieu .	121
Tableau 38 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Toussieu.....	121
Tableau 39 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Chaponnay.....	121
Tableau 40 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Marennes	122
Tableau 41 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Simandres	122
Tableau 42 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Communay	122
Tableau 43 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Ternay.....	122
Tableau 44 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Saint-Symphorien d'Ozon.	123
Tableau 45 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Sérézin-du-Rhône	123
Tableau 46 : Répartition des regards visités sur le collecteur du SMAAVO	123
Tableau 47 : Recensement des déversoirs d'orage.....	127
Tableau 48 : Tableau de synthèse de l'accessibilité des regards	131
Tableau 49 : Synthèse des défauts pouvant être constatés et des actions à mettre en œuvre.....	133
Tableau 50 : Synthèse des défauts de regards constatés	134
Tableau 51 : Tableau des points de mesures sur réseaux.....	195
Tableau 52 : Tableau des points de mesures sur déversoir d'orage.....	196
Tableau 53 : Pluviométrie	197
Tableau 54 : Bassin de collecte	198

Table des annexes

Annexe I :	Plan des réseaux
Annexe II :	Fiches Ouvrages
Annexe III :	Fiches Regards
Annexe IV :	Plan de l'accessibilité des regards
Annexe V :	Plan des anomalies sur les regards
Annexe VI :	Plan de localisation des points de mesures et des bassins de collecte

1. Préambule

Le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon a confié en 2021, la réalisation de l'étude de diagnostic des systèmes d'assainissement du syndicat, à la société IRH Ingénieur Conseil.

1.1. Objectifs de l'étude :

L'objectif de cette étude conformément au cahier des charges est de :

- Disposer d'un diagnostic de fonctionnement du système d'assainissement dans sa globalité, en intégrant les réseaux de collecte communaux, conformément à la réglementation ;
- Synthétiser et fiabiliser les données existantes sur l'état et le fonctionnement des systèmes,
- Recenser les anomalies et quantifier la pollution rejetée et son impact sur le milieu récepteur ;
- Garantir la conformité des systèmes au regard de la directive eaux résiduaires urbaines, du SAGE de l'Est Lyonnais et à l'arrêté ministériel du 31 juillet 2020 en identifiant les travaux à mener
- Garantir un traitement optimal des effluents pour les abonnés actuels et en adéquation avec les perspectives de développement / d'urbanisation futures et le zonage d'assainissement
- Compléter le diagnostic permanent du système d'assainissement ainsi que sa gestion patrimoniale ;
- Définir les priorités d'actions qui devront être conduites sur les systèmes, en considérant les aspects techniques, financiers et environnementaux.

Nous prendrons en compte que la connaissance sur les communes adhérentes au SMAAVO ont un niveau de connaissance qui peut varier avec la réalisation plus ou moins récente d'un diagnostic de leur réseau.

1.2. Déroulement de l'étude pour l'assainissement collectif

La mission d'étude diagnostique et schéma directeur d'assainissement collectif que nous vous proposons est conforme au dossier de consultation et se compose des éléments suivants :

- **Phase 1 : État des lieux des données disponibles et pré-diagnostic du système d'assainissement ;**
- Phase 2 : Campagne de mesure des débits et des charges polluantes ;
- Phase 3 : Localisation précise des anomalies et des dysfonctionnements du réseau ;
- Phase 4 : Bilan de fonctionnement du système d'assainissement – diagnostic ;
- Phase 5 : Élaboration du schéma directeur d'assainissement collectif des eaux usées ;

Ce rapport constitue la phase 1.

2. Contexte Physique

2.1. Situation géographique

Le SMAAVO assure depuis le 1^{er} février 2018 une gestion globale et intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Ozon, ainsi que le transfert des eaux usées à la station d'épuration de Saint-fons ; qui est maitrise d'ouvrage de la Métropole de Lyon. Sur le périmètre du Syndicat, les réseaux d'assainissement de collecte sont en maîtrise d'ouvrage communale. La gestion des eaux pluviales est également communale. Il exerce cette compétence sur 9 communes en totalité (Chaponnay, Communay, Heyrieux, Marennnes, Saint-Pierre de Chandieu, Saint-Symphorien d'Ozon, Sérézín du Rhône, Simandres et Toussieu) et sur la commune de Ternay en partie.

Le territoire de l'étude comprend une population globale de 67 364 habitants et d'un linéaire de réseau d'assainissement et d'eaux pluviales SMAAVO (hors réseaux communaux) de près de 45 km de réseau.

Communes	Superficie (Km ²)	Altitude minimum (M)	Altitude maximum (M)	Nb d'habitant (Donnée INSEE 2018)
Chaponnay	18,89	192	367	4336
Communay	10,54	210	359	4219
Heyrieux	13,95	259	381	4767
Marennnes	12,44	183	366	1831
Saint-Pierre de Chandieu	29,28	215	369	4541
Saint-Symphorien-d'Ozon	13,37	168	308	5780
Sérézín-du-Rhône	3,97	155	284	2703
Simandres	10,45	178	377	1799
Toussieu	5,02	225	279	3129

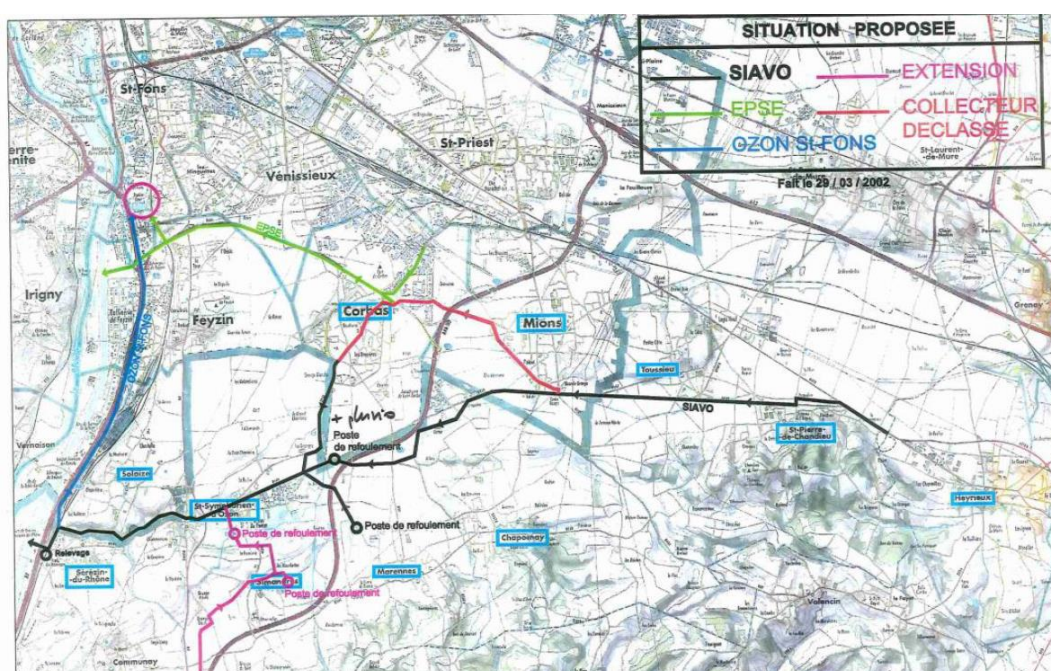


Figure 1 : Localisation du secteur d'étude

2.2. Occupation des sols

L'occupation des sols sur le secteur d'étude est présentée sur la base des données Corine Land Cover 2018.

Comme on peut le voir sur la Figure 2 ci-dessous et les Tableau 1 et 1bis des pages suivantes, le secteur d'étude est à dominance rurale.

- La majeure partie du territoire de l'étude est occupée par **des terres arables** (49,5%) et des zones de prairies et forêts (20.3%),
- Les **zones urbanisées** représentent seulement 9.7%.

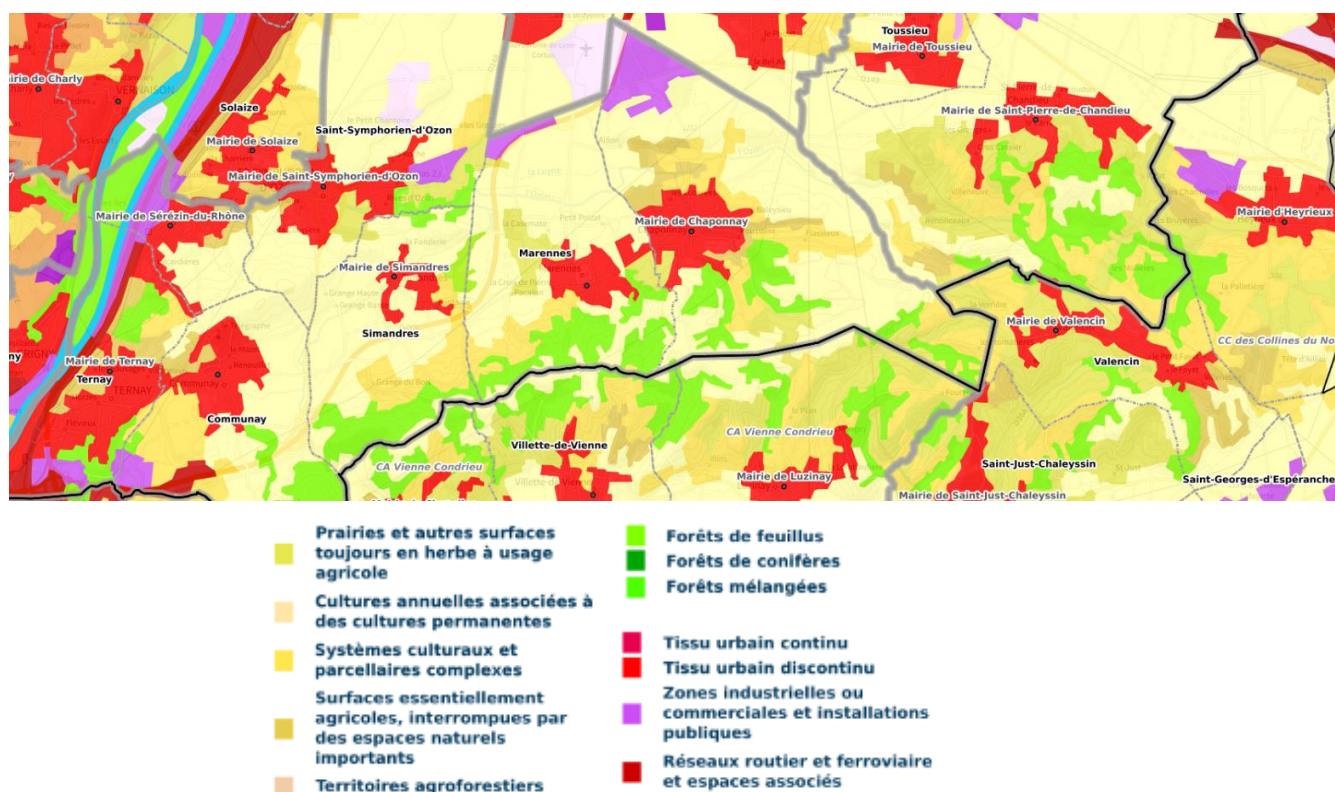


Figure 2 : Carte d'occupation des sols (Source : Géoportail)

	CHAPONNAY		COMMUNAY		HEYRIEUX		MARENNES		TOUSSIEU	
	Surface		Surface		Surface		Surface		Surface	
	En Ha	En %	En Ha	En %	En Ha	En %	En Ha	En %	En Ha	En%
Zones urbanisées	175	9.2%	163	15.6%	158	11.4%	102	8.2%	124	24.4
Zones industrielles ou commerciales	118	6.2%	56.3	5.4%	57.1	4.1%	28.8	2.3%	8.3	1.6%
Mines, décharges et chantiers	-	-	-	-	-	-	-	-	9.3	1.8%
Espaces verts artificialisés, non agricoles	18.9	1%	-	-	-	-	-	-	48.1	9.5%
Terres arables	888	46.8%	513	49.3%	445	32%	713	57.4%	233	45.8%
Cultures permanentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prairies	119	6.3%	-	-	209	15%	94.1	7.6%	47.1	9.3%
Zones agricoles hétérogènes	296	20.3%	203	19.5%	470	33.9%	92.4	7.4%	39	7.6%
Forêts	193	10.2%	100	9.6%	49.9	3.6%	213	17.1%	-	-
Milieus à végétation arbustive et/ou herbacée	-	-	6.5	0.6%	-	-	-	-	-	-
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zones humides intérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zones humides côtières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Eaux continentales	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Eaux maritimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1808	100%	1042	100%	1389	100%	1243	100%	509	100%

Tableau 1 : Occupation des sols sur le secteur d'étude

(Source : Corine Land Cover _ 2018)

	SAINT-PIERRE-DE-CHANDIEU		SAINT-SYMPHORIEN D'OZON		SEREZIN DU RHÔNE		SIMANDRES		TERNAY	
	Surface		Surface		Surface		Surface		Surface	
	En Ha	En %	En Ha	En %	En Ha	En %	En Ha	En %	En Ha	En %
Zones urbanisées	161	5.5%	183	13.5%	86.2	22.4%	65.2	6.9%	-	-
Zones industrielles ou commerciales	118.3	4.1%	33.2	2.5%	54.8	14.2%	-	-	-	-
Mines, décharges et chantiers	115	4%	-	-	-	-	-	-	-	-
Espaces verts artificialisés, non agricoles	-	-	60.6	4.5%	-	-	-	-	-	-
Terres arables	1433	49.1%	857	63.8%	130	33.8%	562	59.4%	466	45.5%
Cultures permanentes	-	-	-	-	-	-	-	-	23	2.3%
Prairies	420	14.4%	90.8	6.8%	-	-	5.6	0.6%	86.5	8.4%
Zones agricoles hétérogènes	349	12%	84.6	6.3%	25.7	6.7%	143	15.1%	103	10.1%
Forêts	319	10.9%	35.5	2.6%	63.7	16.6%	170	18%	345.4	33.7%
Milieus à végétation arbustive et/ou herbacée	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zones humides intérieures	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Zones humides côtières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Eaux continentales	-	-	-	-	24.2	6.3%	-	-	-	-
Eaux maritimes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	2915	100%	1345	100%	385	100%	946	100%	1024	100%

Tableau 1 bis : Occupation des sols sur le secteur d'étude

(Source : Corine Land Cover _ 2018)

Le secteur de l'étude se caractérise par une occupation du sol naturelle et extensive dans la zone amont, puis par une pression agricole forte au niveau des communes de Marennes, Chaponnay, Simandres et Communay et enfin par une urbanisation plus dense à l'aval (infrastructure de transport, industrie, habitations denses et diffuses) au niveau de St-Symphorien-d'Ozon et de Sérézin-du-Rhône.

2.3. Milieu Hydraulique

2.3.1. Présentation du réseau Hydrographique

Le réseau hydrographique de la zone d'étude est présenté ci-après en Figure 3. Il est composé de neuf cours d'eau, présents en différentes zones des communes :

- Le cours d'eau principal, le **fleuve Rhône** ;
- **Le ruisseau l'Ozon**, un affluent du Rhône ;
- **Le ruisseau l'Inversé**, **le ruisseau Le Putaret**, **le ruisseau du Vernatel**, **le ruisseau du Bié** et **le ruisseau La Luyne**, sont des affluents du ruisseau de l'Ozon.

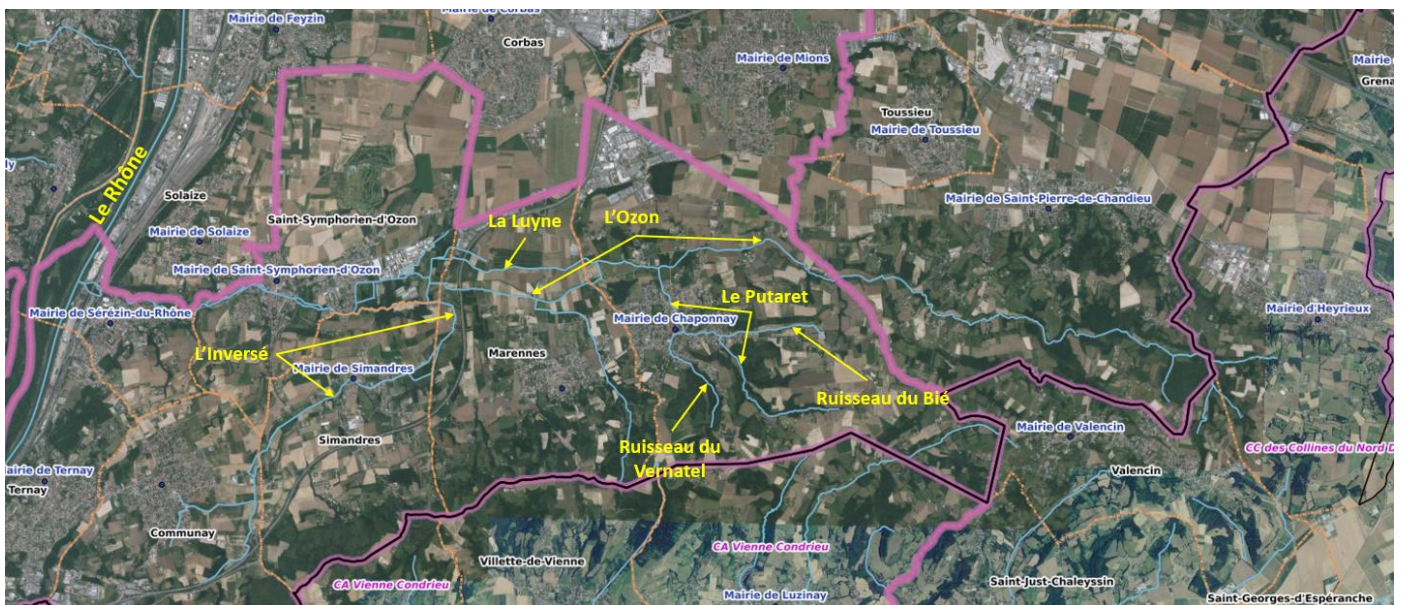


Figure 3 : Carte des cours d'eaux
(Source : Géoportail)

2.3.2. Réglementation

2.3.2.1. SDAGE Bassin Rhône Méditerranée 2016 – 2021

Le SDAGE, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux, est entré en vigueur le 21 décembre 2015 pour les années 2016 à 2021.

Il définit la politique à mener pour stopper la détérioration et retrouver un bon état de toutes les eaux : cours d'eau, plans d'eau, nappes souterraines et eaux littorales.

Document de planification pour l'eau et les milieux aquatiques du bassin Rhône-Méditerranée, il fixe, pour 6 ans, les grandes priorités, appelées "**orientations fondamentales**", de gestion équilibrée de la ressource en eau.

Les orientations du SDAGE répondent aux grands enjeux pour l'eau du bassin.

Ces grands enjeux pour le bassin Rhône-Méditerranée sont de :

- s'adapter au changement climatique. Il s'agit de la principale avancée de ce nouveau SDAGE, traduite dans une nouvelle orientation fondamentale ;
- assurer le retour à l'équilibre quantitatif dans 82 bassins versants et masses d'eau souterraines ;
- restaurer la qualité de 269 captages d'eau potable prioritaires pour protéger notre santé ;
- lutter contre l'imperméabilisation des sols : pour chaque m² nouvellement bétonné, 1,5 m² désimperméabilisé ;
- restaurer 300 km de cours d'eau en intégrant la prévention des inondations ;
- compenser la destruction des zones humides à hauteur de 200% de la surface détruite ;
- préserver le littoral méditerranéen.

Un programme de mesure est associé à ce schéma de gestion. Il identifie les actions à engager pour atteindre les objectifs de bon état des milieux aquatiques.

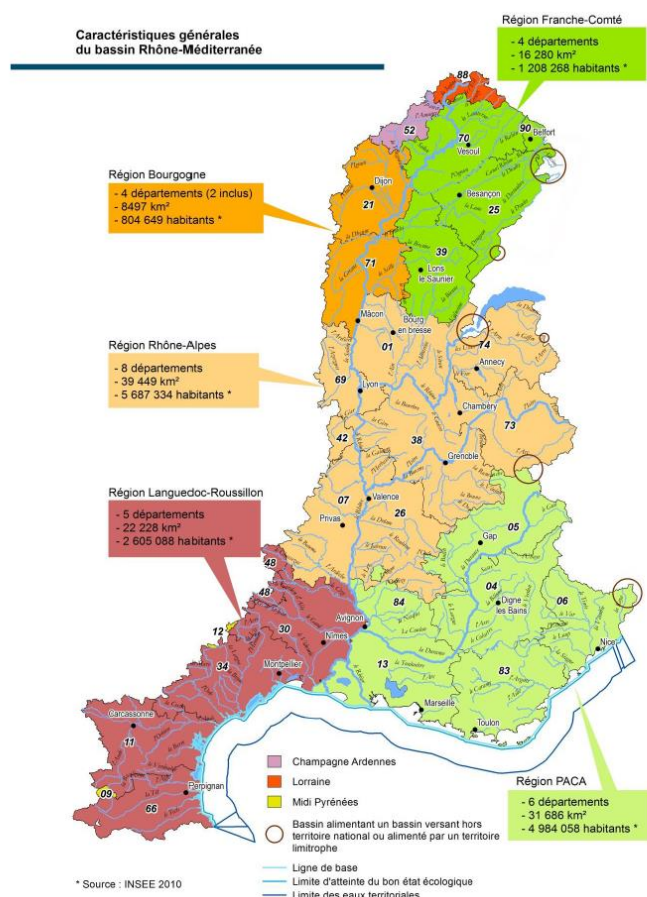


Figure 3 : SDAGE Rhône Méditerranée (source AERMC)

2.3.2.2. Les SAGE

Le SDAGE a abouti sur un certain nombre de bassins versants à l'élaboration d'un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), définissant plus précisément les lignes d'action et les objectifs de qualité à atteindre.

Les communes du SMAAVO font partie du SAGE Est Lyonnais, créé le 24 juillet 2009. L'ambition du SAGE est la définition d'objectifs et de règles permettant une gestion de l'eau cohérente sur un territoire majoritairement péri-urbain et dont l'occupation des sols fait peser des risques sur la qualité de la ressource.

L'enjeu du SAGE réside dans l'articulation entre :

- L'enjeu patrimonial d'alimentation en eau potable. Il passe par une maîtrise des prélèvements et des pollutions, et par une préservation de l'espace ;
- L'enjeu de développement économique et d'urbanisation qui consomment de l'espace, nécessitent des ressources en eau et génèrent des rejets.

Pour mener à bien les objectifs définis par le SAGE dans son Plan d'Aménagement de de gestion durable (PAGD), les orientations suivantes sont menées de concert avec les acteurs du territoire :

- Protéger les ressources en eau potable
- Reconquérir et préserver la qualité des eaux ;
- Gérer durablement la quantité de la ressource en eau ;
- Gérer les milieux aquatiques superficiels et prévenir les inondations ;
- Sensibilisation des acteurs ;
- Mettre en œuvre le SAGE.

Après 10 ans de mise en œuvre, la révision du SAGE de l'Est Lyonnais a été initiée en 2018.

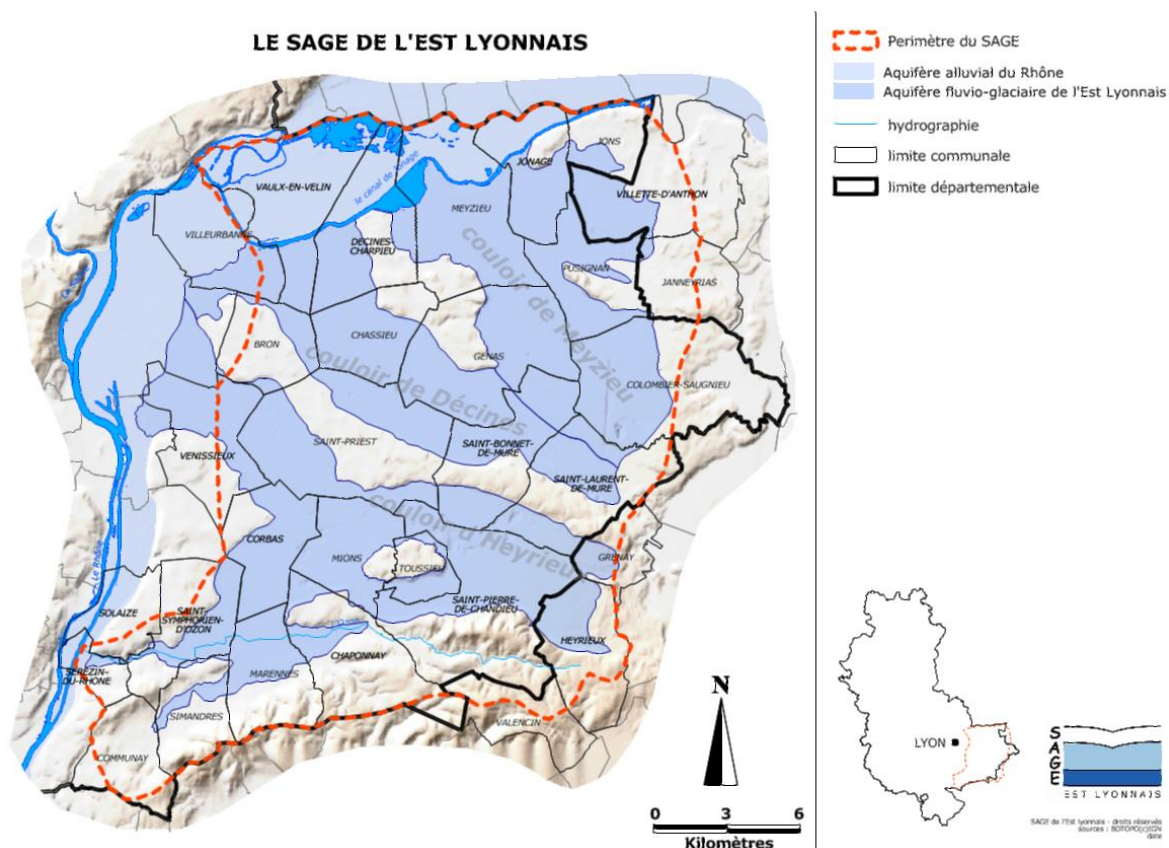


Figure 4 : Périmètre du SAGE de l'Est Lyonnais (Source : SAGE Est Lyonnais)

2.3.2.3. Contrat de Rivière

Un contrat de rivière (ou également de lac, de baie, de nappe) est un instrument d'intervention à l'échelle de bassin versant.

Comme le SAGE, lors de l'élaboration de ce document, des objectifs de qualité des eaux, de valorisation du milieu aquatique et de gestion équilibrée des ressources en eau sont définis afin d'adopter un programme d'intervention multithématique sur 5 ans (travaux ou études nécessaires pour atteindre ces objectifs, désignation des maîtres d'ouvrage, du mode de financement, des échéances des travaux, etc.). Contrairement au SAGE, les objectifs du contrat de rivière n'ont pas de portée juridique, mais constituent un engagement contractuel entre les signataires.

L'élaboration et l'adoption du document sont de la compétence d'un comité de rivière, rassemblant de multiples intérêts autour du projet et représentatifs des enjeux du territoire.

Ces contrats sont signés entre les partenaires concernés : préfet(s) de département(s), agence de l'eau et les collectivités locales (conseil général, conseil régional, communes, syndicats intercommunaux ...). Un contrat de milieu a été élaboré en 2008 à l'initiative du SAGE de l'Est Lyonnais. L'animation du contrat par le SAGE Est Lyonnais a pris fin en 2016 suite à la nouvelle position stratégique de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. La volonté a été de privilégier le portage de cette animation par des structures de gestion locales, compétentes GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), cas du SMAAVO.

Le SMAAVO assure depuis le 1^{er} janvier 2018 une gestion globale et intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant de l'Ozon, ainsi que le transfert des eaux usées à la station d'épuration de Saint-Fons (dont la Métropole de Lyon est maître d'ouvrage). Le SMAAVO exerce cette compétence sur 9 communes en totalité (Chaponnay, Communay, Heyrieux, Marennes, Saint-Pierre de Chandieu, Saint-Symphorien d'Ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres et Toussieu) et sur la commune de Ternay en partie. Notons que les zones industrielles des communes de Corbas, Mions et Solaize (Métropole de Lyon – hors périmètre) sont également raccordées au SMAAVO.

Liste des enjeux du contrat :

- Pollutions domestiques, agricoles, industrielles,
- Gestion qualitative et quantitative des ressources en eau,
- Mise en valeur des milieux écologiquement remarquables,
- Gestion hydraulique.

Motivation de la démarche et des objectifs poursuivis :

- Reconquérir une bonne qualité des eaux,
- Réhabiliter, protéger et mettre en valeur les milieux aquatiques,
- Mieux gérer les inondations et mieux informer sur les risques,
- Initier une gestion quantitative, raisonnée et concertée de la ressource en eau,
- Pérenniser la gestion globale de l'eau et des cours d'eau.

2.3.2.4. Les zones sensibles et vulnérables – « Directives ERU et Nitrates »

Les zones désignées comme « sensibles » dans le cadre de la directive 91/271/CEE, sont sensibles à l'eutrophisation : enrichissement de l'eau en éléments nutritifs, notamment des composés de l'azote et/ou du phosphore, provoquant un développement accéléré des algues et des végétaux, à l'origine d'un déséquilibre des organismes présents dans l'eau et d'une dégradation de la qualité.

La directive européenne 91/676/CEE dite « Nitrates » a pour objectif de réduire la pollution des eaux par les nitrates d'origine agricole. En France, elle se traduit par la définition de zones vulnérables où sont imposées des pratiques agricoles particulières pour limiter les risques de pollution.

Le territoire du SMAAVO est classé comme zone sensible aux nitrates.

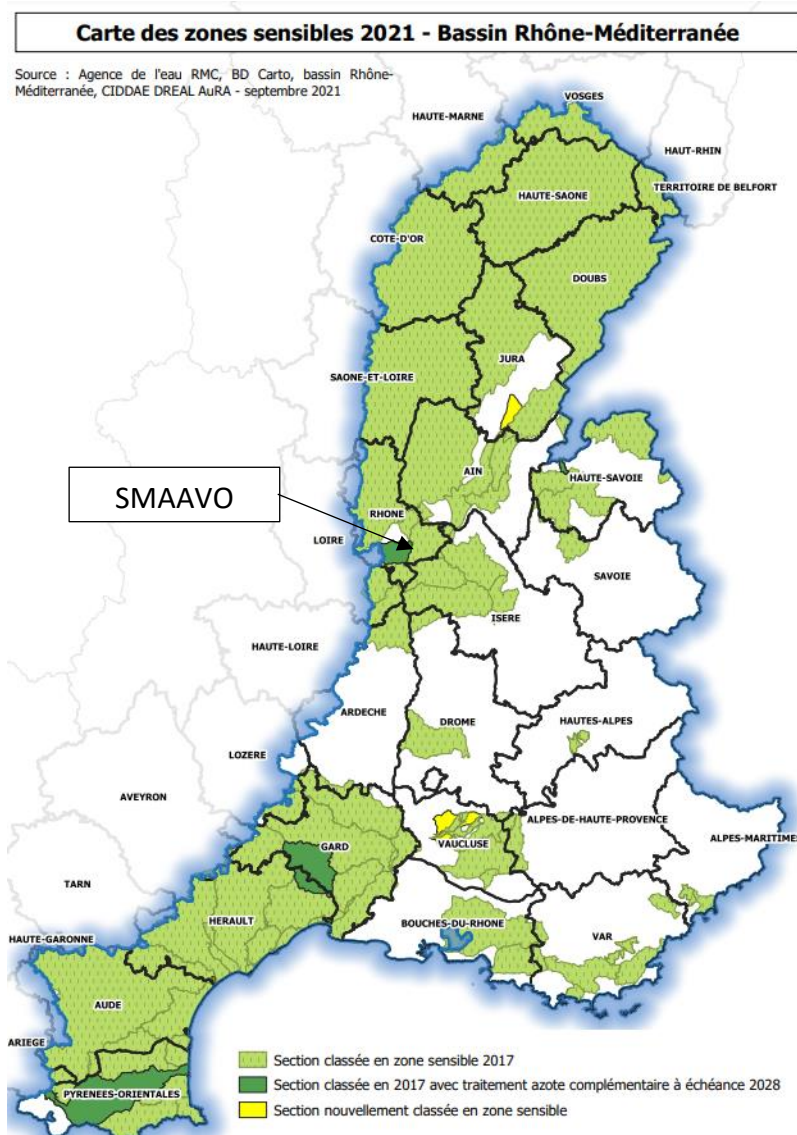


Figure 5 : Carte des zones vulnérables aux nitrates (Source : Eau France - Rhône Méditerranée)

2.3.2.5. Périmètre de protection de captage (PPC)

Le territoire du SMAAVO est impacté par les périmètres de protection de quatre captages d'adduction publique en eau potable et d'un captage d'adduction privé :

- Captage public Sous La Roche F1 & F2 sur la commune de Toussieu
- Captage public Cambergères sur la commune d'Heyrieux
- Captage public Fromental sur la commune de Marennes
- Captage public Les Romettes sur la commune de Corbas
- Captage privé sur la commune de Corbas

Les périmètres de protection du captage visent à assurer la protection de la ressource en eau, vis-à-vis des pollutions de nature à rendre l'eau impropre à la consommation. Il y a trois périmètres :

- Le périmètre de protection immédiat (PPI),
- Le périmètre de protection rapproché (PPR)
- Le périmètre de protection éloigné (PPE).

Le tableau ci-dessous synthétise les réseaux traversant les périmètres de protection des différents captages.

Captage	Réseau traversant les périmètres de protections :		
	PPI	PPR	PPE
Captage Cambergères	/	SMAAVO, Réseaux communaux	Réseaux communaux
Captage Sous la Roche	/	SMAAVO	SMAAVO, Réseaux communaux
Captage Les 4 Chênes	/	/	Réseaux communaux
Captage Fromental	/	/	Réseaux communaux
Captage Les Romettes	/	/	Réseaux communaux
Captage Ferme Pitiot (privé)	/	/	Réseaux communaux

Les périmètres de protection des captages ainsi que les prescriptions réglementées par les déclarations d'utilité publique sont détaillés dans les paragraphes suivants. Les DUP sont disponibles sur le site Altasanté.

Les actions suivantes découlent ainsi de ses prescriptions :

Captage	Actions à mener		
	PPI	PPR	PPE
Captage Cambergères	-	Oui	Oui
Captage Sous la Roche	-	-	-
Captage des 4 Chênes	-	-	Oui
Captage Fromental	-	-	-
Captage Les Romettes	-	-	-
Captage Ferme Pitiot (privé)	-	-	-

➤ Captage Cambergères – Heyrieux

Pour le captage Cambergères, situé à Heyrieux, la Déclaration d'utilité publique (DUP) associée est la DUP 038000866 en date du 12 août 2013.

Les périmètres de protection traversés par des réseaux d'assainissement sont :

- PPI : aucun réseau ne le traverse
- PPR : Réseaux communaux & SMAAVO
- PPE : Réseaux communaux

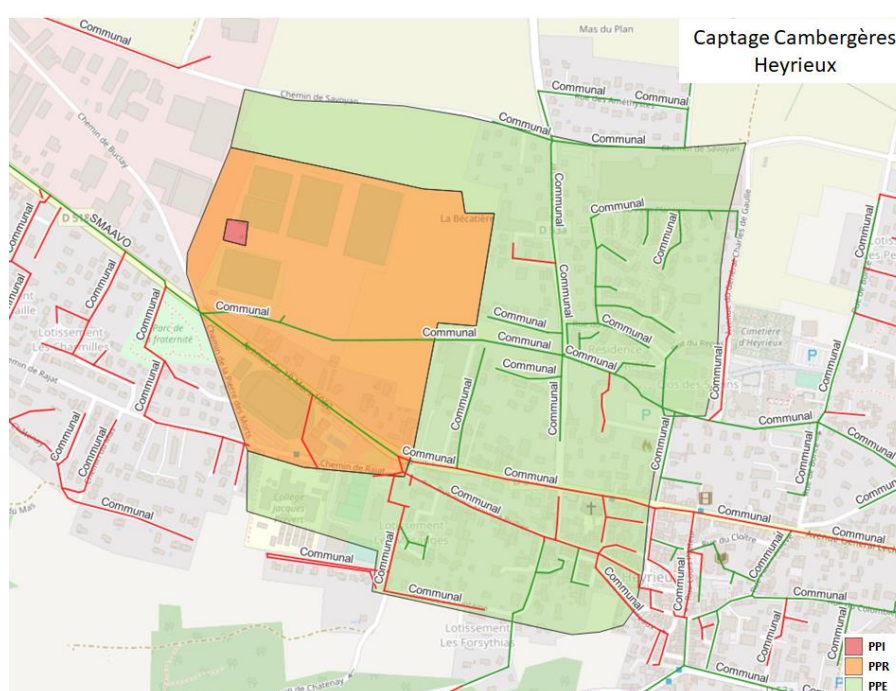


Figure 6 : Périmètre de protection du captage Cambergères à Heyrieux

Les périmètres de protections sont définis dans les articles 6.2 - PP1, 6.3 – PPR et 6.4 - PPE de la DUP. Les prescriptions concernant les réseaux d'assainissement sont définies dans l'Annexe 1 paragraphe 2 et 3 de la DUP rappelé ci-dessous :

« Périmètre de protection rapprochée

A l'intérieur [...] sont interdits :

[...]

2. Les rejets d'eaux usées d'origine domestique, industrielle ou agricole

Les constructions existantes desservies par un réseau d'assainissement devront s'y raccorder dans un délai de 6 mois à compter de la date du présent arrêté.

Dans l'attente, un contrôle de l'assainissement autonome sera réalisé par la collectivité en charge du contrôle de l'assainissement non collectif.

3. La pose de canalisations de transport d'eaux usées et de tout produit susceptible d'altérer la qualité des eaux, hormis les travaux de raccordement prévus au paragraphe 2.

Une vérification de l'étanchéité des réseaux existants sera reconduite tous les 5 ans à la charge de la collectivité bénéficiaire de la D.U.P. Les anomalies détectées feront l'objet d'une mise en conformité dans un délai de deux ans à compter de la date du présent arrêté.

Il sera procédé à une vérification périodique de la conformité des parties privatives des branchements. »

« Périmètre de protection éloignée

Dans le périmètre de protection éloignée, les activités suivantes sont ainsi réglementées :

1. Les nouvelles constructions ne pourront être autorisées que si les eaux usées sont évacuées :

Soit par le réseau d'assainissement étanche,

Soit à défaut à l'aide d'un assainissement individuel conforme à la réglementation en vigueur, après étude géologique démontrant l'absence de risque de contamination des eaux souterraines.

Un contrôle, avant recouvrement, des travaux sera assuré par la collectivité en charge du contrôle de l'assainissement non collectif.

Les constructions existantes desservies par un réseau d'assainissement devront s'y raccorder. En l'absence de collecteur, les installations d'assainissement seront mises en conformité. Elles devront se raccorder au réseau d'assainissement dès sa réalisation.

[...]

3. Les canalisations d'eaux usées et de tout produit susceptible d'altérer la qualité de l'eau devront être étanches. Un test d'étanchéité initial de la partie publique sera réalisé par le maître d'ouvrage du réseau d'assainissement. »

Ainsi, il est rappelé qu'une vérification de l'étanchéité doit être réalisée tous les 5 ans sur les réseaux communaux d'Heyrieux qui traversent ces périmètres de protections.

Réseau	Linéaire	
	PPR	PPE
Réseau communal d'Heyrieux	~ 500 ml	~ 3 000 ml
SMAAVO	500 ml	-

Ainsi, la commune doit mettre en œuvre ces vérifications.

➤ Captage Sous les roches – Toussieu & Mions

Pour le captage Sous Les Roches, situé sur les communes de Toussieu et Mions, la Déclaration d'utilité publique (DUP) associée est la DUP 069000222 en date du 3 juin 1976.

Les périmètres de protection traversés par des réseaux d'assainissement sont :

- PPI : aucun réseau ne le traverse
- PPR : réseau du SMAAVO
- PPE : Réseau du SMAAVO et Réseaux communaux de Toussieu

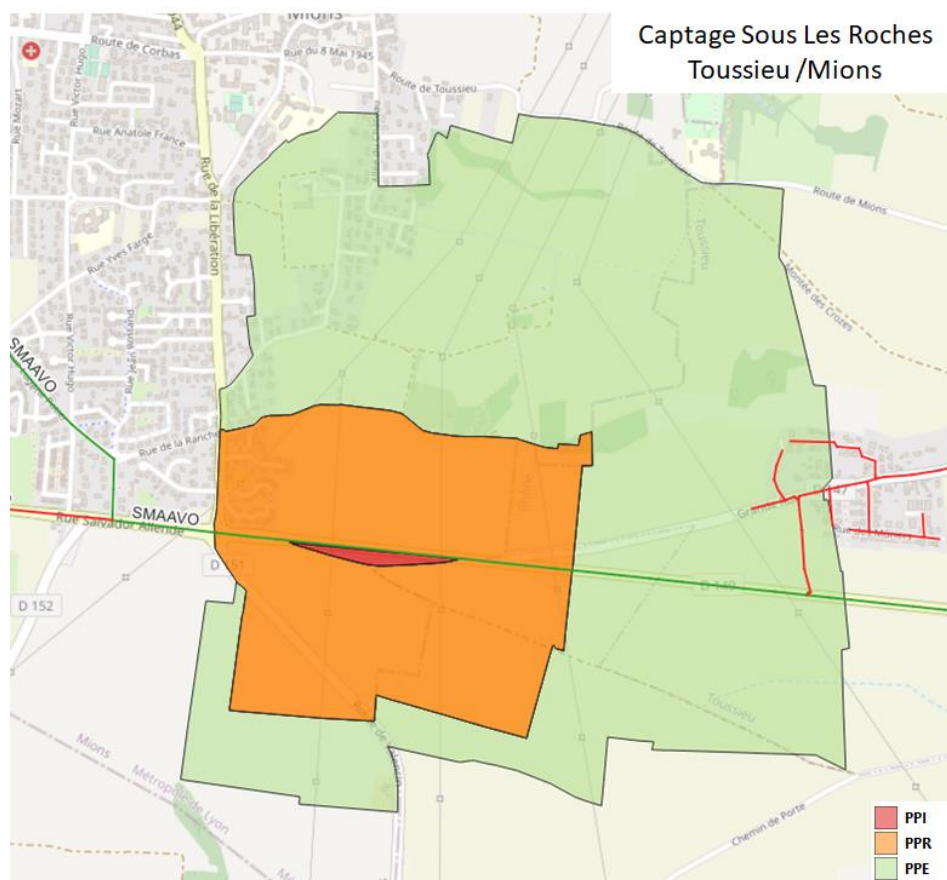


Figure 7 : Périmètre de protection du captage Sous les Roches sur Toussieu et Mions

Les périmètres de protections sont définis dans l'article 8 de la DUP. Les prescriptions concernant les réseaux d'assainissement sont définies dans l'article 7 de la DUP rappelé ci-dessous :

« 1. A l'intérieur du périmètre de protection immédiat
Sont interdites toutes activités.

2. A l'intérieur du périmètre de protection rapproché

Sont interdites les activités suivantes :

- capter ou rechercher des eaux souterraines,
- extraire les matériaux du sous-sol,
- rejeter les eaux usées dans le sous-sol,
- construire des locaux destinés aux animaux,

- constituer des dépôts de toute nature (ordures ménagères ou industrielles, produits chimiques ou radioactifs, ...) en surface comme dans les excavations naturelles ou non.

Sont réglementées les activités suivantes :

- toute construction à usage industriel sera soumise au géologue officiel qui précisera les servitudes à mettre en place le cas échéant,
- les épandages de toute nature,

3.A L'intérieur du périmètre de protection éloigné

Sont réglementées les activités suivantes :

- l'extraction de matériaux en provenance du sous-sol,
- L'installation [non lisible], d'immondices et produits toxiques ou nuisibles,
- Captage d'eau souterraines,
- construction sans égout,

L'exercice des activités réglementées sera soumis à l'avis du Géologue Officiel puis au conseil départemental d'Hygiène. »

Ainsi, aucune investigation ne semble nécessaire.

➤ Captage Les 4 chênes – Toussieu

Pour le captage Les 4 chênes, situé sur les communes de Toussieu et Saint-Priest, la Déclaration d'utilité publique (DUP) associée est la DUP 069000464 en date du 30 janvier 1998.

Les périmètres de protection traversés par des réseaux d'assainissement sont :

- PPI : aucun réseau ne le traverse
- PPR : aucun réseau ne le traverse
- PPE : Réseaux communaux de Toussieu

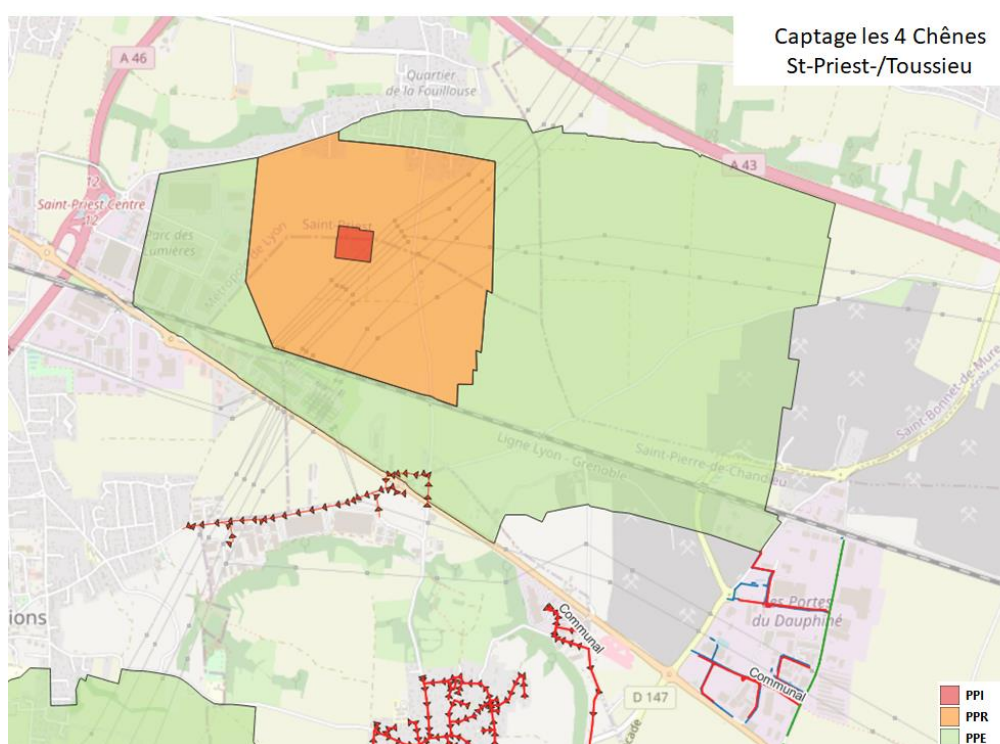


Figure 8 : Périmètre de protection du captage Les 4 Chênes sur Toussieu

Les périmètres de protections sont définis dans l'article 5.3 de la DUP. Les prescriptions concernant les réseaux d'assainissement sont définies dans l'article 7 de la DUP rappelé ci-dessous :

« 5.3. Le **périmètre de protection éloignée** s'étend conformément aux indications des plans parcellaires joints au présent arrêté.

Compte tenu de la forte vulnérabilité de la ressource en eau sous-jacente,

5.3.1 sont interdits l'épandage et l'enfouissement des boues de station d'épuration et de matières de vidange, et ce en raison du fort risque sanitaire induit par ces produits

5.3.2 sont renforcées, ainsi qu'il suit, les dispositions de la réglementation générale relatives aux :

5.3.2.1 Activités de terrassement, d'extraction de matériaux :

- les travaux de terrassements, affouillements, excavations ne peuvent avoir lieu que dans la mesure où il a été préalablement démontré qu'ils ne sont pas susceptibles de porter atteinte à la qualité de la nappe.

[...]

5.3.2.2 Constructions et installations :

- Les nouvelles constructions et installations sont obligatoirement raccordées au réseau collectif d'assainissement ; de plus ; dans les zones d'extraction de matériaux, elles ne peuvent être réalisées qu'après :
 - remblaiement effectué dans les conditions visées au 5.3.2.1,
 - étanchéification préalable du site,
 - et collecte des eaux pluviales avec évacuation de celles-ci en dehors de la zone.
- Les constructions à usage commercial, artisanal, agricole ou industriel abritant des produits peuvent porter atteinte à la qualité des eaux du sous-sol doivent être conçues de façon à n'induire aucun risque de pollution, tant au niveau des dépôts ou stockages de ces produits, que de leurs aires de manipulation, chargement ou déchargement.

5.3.2.3 Stockages, dépôts, conduites et réseaux de transport de produits :

- Les stockages ou dépôts, temporaires ou non, liés ou non à une construction, ne peuvent être enfouis, ils sont réalisés sur aire de rétention étanche, d'un volume supérieur au produit stocké, et capable de contenir en plus les eaux et produits d'extinction d'un éventuel incendie.
- Les réseaux de transport de produits susceptibles de porter atteinte à la nappe, y compris les réseaux d'assainissement, sont étanches.

5.3.2.4 Rejets des eaux pluviales et des eaux géothermiques ou de refroidissement :

- Les rejets des ouvrages d'infiltration des eaux pluviales provenant des toitures dans le sol sont isolés des sources de pollution.
- Les eaux pluviales susceptibles d'être polluées sont préalablement traitées avant infiltration dans le sol ; les traitements doivent en permanence garantir le respect des limites de qualité édictées en annexe n°6.
- Les rejets dans le sol d'eaux géothermiques ou de refroidissement ne doivent induire ni réchauffement, ni dégradation de la qualité de la nappe.

5.3.2.5 Prélèvements d'eau :

- Le débit d'exploitation des ouvrages de prélèvement d'eau (puits, forages), nouveaux ou existants, doit être compatible avec celui du captage des « Quatre chênes » ; en période de crise majeure, des restrictions d'utilisation peuvent être imposées aux utilisateurs de ces ouvrages.

[...] »

Ainsi, aucune investigation ne semble nécessaire cependant il est spécifié en 5.3.2.3 que les réseaux d'assainissement doivent être étanches ainsi il semble tout de même qu'il faille surveiller l'étanchéité de ces réseaux.

Réseau	Linéaire	
	PPR	PPE
Réseau communal de Toussieu	-	~ 310 ml

➤ Captage Fromental – Marennes

Pour le captage Sous Les Roches, située sur la commune de Marennes, la Déclaration d'utilité publique (DUP) associée est la DUP 069000218 en date du 9 janvier 2015.

Les périmètres de protection traversés par des réseaux d'assainissement sont :

- PPI : aucun réseau ne le traverse
- PPR : aucun réseau ne le traverse
- PPE : Réseau du SMAAVO et Réseaux communaux de Chaponnay

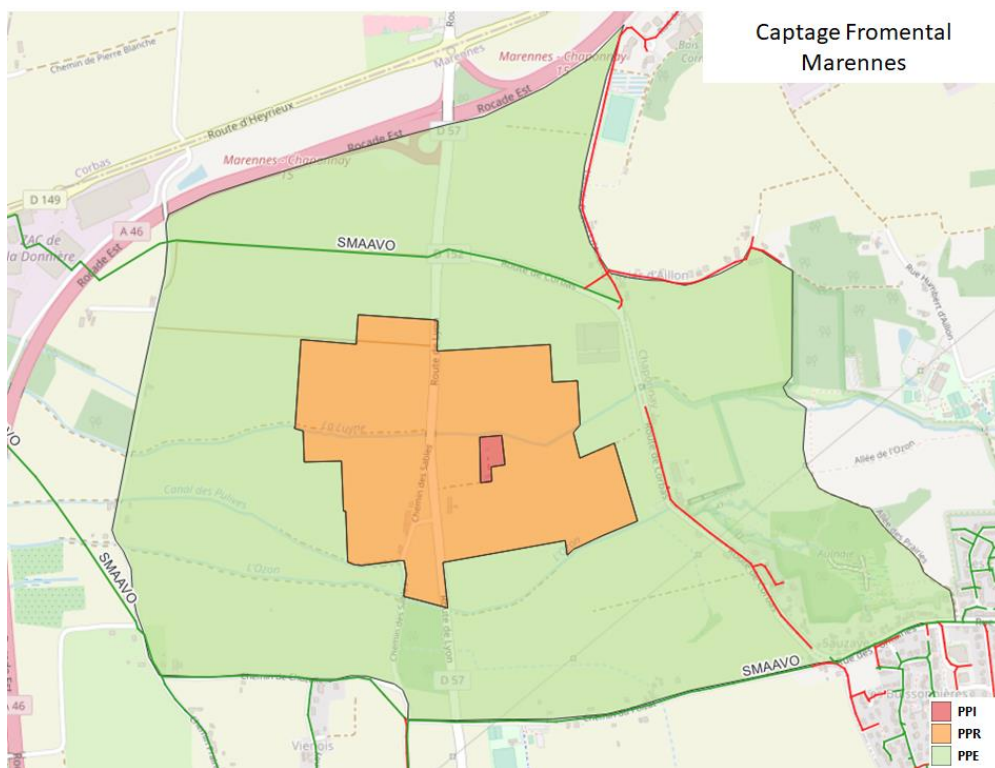


Figure 9 : Périmètre de protection du captage Fromental à Marennes

Les périmètres de protections sont définis dans l'article 4 de la DUP. Les prescriptions concernant les réseaux d'assainissement sont définies dans l'article 4.1, 4.2 et 4.3 de la DUP. Les paragraphes qui concernent les prescriptions sur les eaux usées sont les suivants :

« 4.2 Périmètre de protection rapprochée

A l'intérieur de ce périmètre sont interdits :

[...]

Dépôts, stockages et rejets :

- A l'exception des rejets déjà autorisés au titre de la police de l'eau ou existants et faisant l'objet d'une régularisation administrative à la date de signature du présent arrêté, le rejet au milieu naturel – sol ou sous-sol – par l'intermédiaire de puits perdus ou d'infiltration :

- Des eaux provenant des aires de lavages automobiles,
- Des eaux usées non traitées,
- Des huiles, lubrifiants,

- De résidus de produits phytosanitaires,
 - Des matières dangereuses, cendres, mâchefer,
 - Et plus généralement de tout produit polluant pouvant porter atteinte à la qualité de la nappe.
- Les puits perdus ou d'infiltration existants sont comblés dans les règles de l'art.

[...]

4.3 Périmètre de protection éloignée

[...]

Dans ce périmètre, les activités suivantes sont réglementées :

Activités, installations et travaux :

- Les eaux usées de toute nouvelle construction doivent être évacuées par un réseau d'assainissement public en vue d'être traitées.

Dépôts, stockages et rejets :

[...]

- Seules les eaux de toiture peuvent être traitées à la parcelle sans traitement au moyen de tranchées drainantes ou de tout autre dispositif équivalent garantissant la qualité de la nappe. Le dispositif mis en place doit être conçu de manière à en interdire l'accès aux eaux de ruissellement de voies et de parking

- La réinjection des eaux de doublets thermiques ne doit induire aucune dégradation de la qualité de la nappe. »

Ainsi, aucune investigation ne semble nécessaire.

➤ **Captage Les Romettes – Corbas & Captage « Ferme Pitiot »**

Pour le captage Les Romettes, situé sur la commune de Corbas, la Déclaration d'utilité publique (DUP) associée est la DUP 069000224 en date du 3 juin 1976. Les périmètres de protection traversés par des réseaux d'assainissement sont :

- PPI : aucun réseau ne le traverse
- PPR : aucun réseau ne le traverse
- PPE : Réseau du SMAAVO

Pour le captage privé, la DUP associée est la DUP 069000536 en date du 4 octobre 1972. Les périmètres de protection traversés par des réseaux d'assainissement sont :

- PPI : aucun réseau ne le traverse
- PPR : aucun réseau ne le traverse
- PPE : Réseau communal

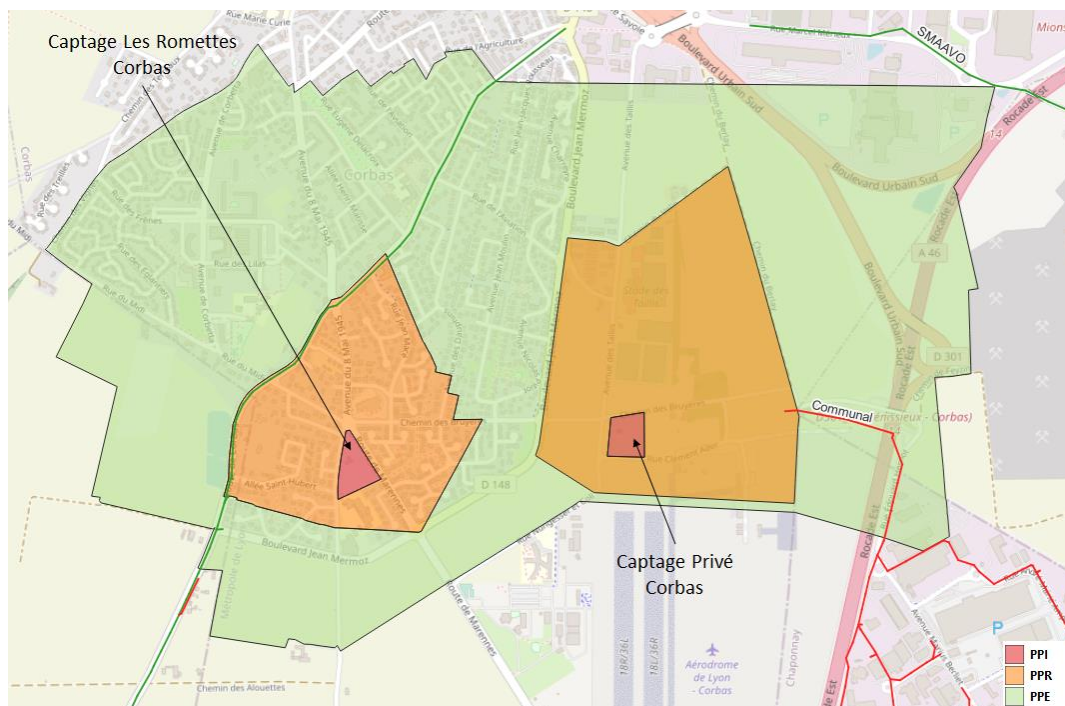


Figure 10 : Périmètre de protection du captage Les Romettes et du captage privé à Corbas

Pour le captage Les Romettes, les périmètres de protections et prescriptions sont définis dans l'article 7 de la DUP. Les paragraphes qui concernent les prescriptions sur les eaux usées sont les suivants :

« 1. A l'intérieur du périmètre de protection immédiat

Sont interdites toutes activités.

2. A l'intérieur du périmètre de protection rapproché

Sont interdites les activités suivantes :

- capter ou rechercher des eaux souterraines,
- extraire les matériaux du sous-sol,

- rejeter les eaux usées dans le sous-sol,
- construire des locaux destinés aux animaux,
- constituer des dépôts de toute nature (ordures ménagères ou industrielles, produits chimiques ou radioactifs, ...) en surface comme dans les excavations naturelles ou non.

Sont réglementées les activités suivantes :

- toute construction à usage industriel sera soumise au géologue officiel qui précisera les servitudes à mettre en place le cas échéant,
- les épandages de toute nature,

3.A L'intérieur du périmètre de protection éloigné

Sont réglementées les activités suivantes :

- l'extraction de matériaux en provenance du sous-sol,
- L'installation [non lisible], d'immondices et produits toxiques ou nuisibles,
- Captage d'eau souterraines,
- construction sans égout,

L'exercice des activités réglementées sera soumis à l'avis du Géologue Officiel puis au conseil départemental d'Hygiène. »

Pour le captage privé, les périmètres de protections et prescriptions sont définis dans l'article 6 de la DUP. Les paragraphes qui concernent les prescriptions sur les eaux usées sont les suivants :

« Le périmètre de protection rapprochée

Les servitudes relatives à cette zone sont les suivantes :

- interdiction de capter ou rechercher des eaux souterraines,
- interdiction d'extraire les matériaux du sous-sol,
- interdiction de creuser des fossés ou des puits perdus, donc de rejeter quoi que ce soit dans le sous-sol,
- interdiction de construire des étables, des bergeries et tout autre local habité par des animaux,
- interdiction de constituer des dépôts d'engrais organiques ou humains, des dépôts de produits chimiques, des dépôts d'immondices,
- toute construction à usage d'habitation ou industriel, sera obligatoirement relié à l'égout mais, de plus, sa construction sera soumise à l'avis du Géologue Officiel qui jugera de sa position, de ses fondations, de l'évacuation de ses eaux usées, de la protection générale (citerne d'hydrocarbure)

Le périmètre de protection éloignée

Les servitudes relatives à cette zone sont les suivantes :

- l'extraction de matériaux du sous-sol, les dépôts d'ordures et d'immondices ne pourront être autorisés par l'Administration qu'après consultation du Géologue Officiel et du Conseil Départemental d'Hygiène,
- les rejets de produits toxiques ou nuisibles par leur concentration sont interdits, aussi bien en profondeur qu'en surface,
- tout projet de construction sans égout, ou de captage d'eau souterraine, sera obligatoirement soumis à l'avis du Géologue Officiel et du Conseil départemental d'Hygiène »

Ainsi, aucune investigation ne semble nécessaire.

2.3.2.6. La Directive Cadre Européenne sur l'Eau (23 octobre 2000)

La directive cadre a défini une nouvelle politique de protection et restauration de la qualité des eaux de surface, et fixe des objectifs environnementaux à atteindre par les états membres.

En ce qui concerne les eaux de surface, les états membres doivent mettre en place les mesures nécessaires pour protéger, améliorer et restaurer les masses d'eau de surface, afin de parvenir à un bon état d'eau de surface au plus tard quinze ans après l'entrée en vigueur de la directive.

Les SDAGE sont en cohérence avec la directive cadre européenne sur l'eau.

2.3.3. Masses d'eaux du secteur d'étude

La directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE), souvent plus simplement désignée par son sigle DCE, est une directive européenne du Parlement et du Conseil Européen prise le 23 octobre 2000. Elle établit un cadre pour une politique globale communautaire dans le domaine de l'eau avec pour objectifs majeurs « le bon état écologique des eaux d'ici 2015 » et la « non-dégradation de l'existant ».

De ce fait, elle a rendu nécessaire la construction d'un référentiel commun pour l'évaluation de la qualité des eaux des divers États membres, l'objectif étant de pouvoir comparer des milieux aquatiques semblables. Plusieurs des thèmes de ce référentiel sont consacrés à la notion de « masses d'eau » qui permet de distinguer les eaux de surface et les eaux souterraines en fonction de leur typologie.

Une « masse d'eau » est une « *unité hydrographique (eau de surface) ou hydrogéologique (eau souterraine) cohérente, présentant des caractéristiques assez homogènes et pour laquelle on peut définir un même objectif* ».

Ainsi, une masse d'eau est relativement homogène du point de vue de la géologie, de la morphologie, du régime hydrologique, de la topographie et de la salinité. On distingue les masses d'eau côtières, les masses d'eau de transition (estuaire), les cours d'eau, les plans d'eau, les masses d'eau souterraines (nappes), les masses d'eau fortement modifiées (recalibrées, rectifiées...) et les masses d'eau artificielles (créées par l'homme). Un même cours d'eau pourra donc être divisé en plusieurs masses d'eau si ses caractéristiques diffèrent de l'amont à l'aval.

À la suite de la mise en place des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE), les cours d'eau et les nappes phréatiques sont définis de la manière suivante :

- les masses d'eau naturelles (MEN),
- les masses d'eau artificielles (MEA),
- les masses d'eau fortement modifiées (MEFM),
- les masses d'eau souterraines (MES).

Les masses d'eau sont classifiées en fonction de leur état ou potentiel écologique et de leur état chimique. Les masses d'eau souterraines, en fonction de leur état quantitatif et de leur état chimique.

Le secteur d'étude est principalement concerné par la masse d'eau du Rhône et son affluent : l'Ozon.

2.3.3.1. Masses d'eaux souterraines

La masse d'eau souterraine référencée sur le secteur d'étude concerne :

- Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon (FRDG334)

Ainsi, les communes du territoire impactent en profondeur la ressource sur son état quantitatif (déséquilibre entre le prélèvement et la ressource) et chimique (nitrates, pesticides, pollutions historiques d'origine industrielle).

5 - Rhône moyen					
FRDG334 Couloirs de l'Est lyonnais (Meyzieu, Décines, Mions) et alluvions de l'Ozon					
Etat quantitatif : Médiocre		Objectif : Bon état		2021	
Motivations en cas de recours aux dérogations :		FT			
Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :		déséquilibre prélèvement/ressource			
Etat chimique : Médiocre		Objectif : Bon état		2027	
Motivations en cas de recours aux dérogations :		FT			
Paramètres faisant l'objet d'une adaptation :		nitrates, pesticides, pollutions historiques d'origine industrielle			

Figure 11 : État de la masse d'eau souterrain des couloirs de l'Est lyonnais et des alluvions de l'Ozon

(Source : Eau France - Rhône Méditerranée)

2.3.3.2. Masses d'eaux naturelles

2.3.3.2.1. Qualité des cours d'eau

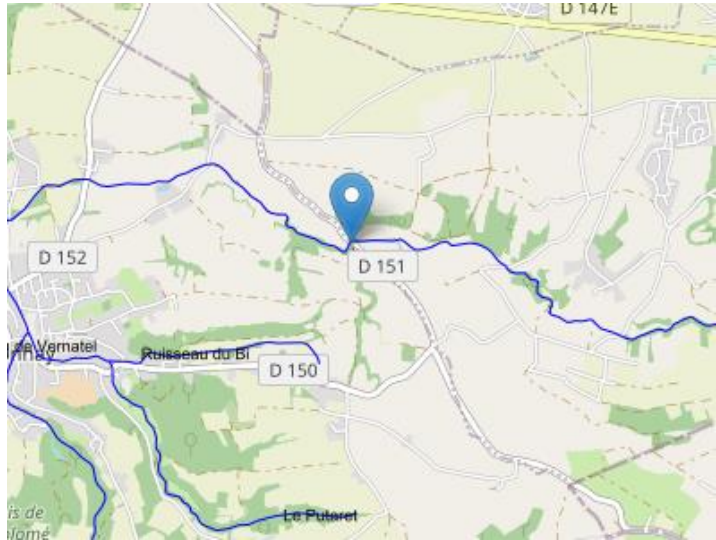
Le site de l'agence de l'eau RMC réfère 19 stations sur la zone d'étude possédant des données sur la qualité de l'eau du Rhône, du cours de l'Ozon et de ses affluents. Ces 19 stations sont réparties sur la longueur de l'Ozon, et le long de ses affluents (la Luyne, l'Inversé).

L'ensemble des données d'état écologique sont produits selon l'arrêté du 27 juillet 2015 relatif aux méthodes et critères d'évaluation de l'état écologique, de l'état chimique et du potentiel écologique des eaux de surface pris en application des articles R. 212-10, R. 212-11 et R. 212-18 du code de l'environnement.

- **Le ruisseau de L'Ozon (FRDR10315)**

Le cours d'eau est un affluent du Rhône et prend sa source à Heyrieux dans le département de l'Isère. Nous avons des données sur 11 stations situées sur les communes suivantes :

- Chaponnay
- Marennes
- Saint Pierre de Chandieu
- Saint Symphorien d'Ozon
- Simandres
- Solaize

Code Station :	06094015		
Localisation :	Pont D151 - Lieu-dit Combe de Corneille à Chaponnay		
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 853309 ; Y : 6505831 ; Z : 223		
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse		
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude - Chaponnay		
			
	2018	2017	2016
Physico-chimie			
Bilan de l'oxygène	BE	BE	BE
Température	TBE	TBE	TBE
Nutriments azotés	MOY	MOY	MOY
Nutriments phosphorés	MAUV	MAUV	MAUV
Acidification	BE	BE	BE
Polluants spécifiques	IND	IND	IND
Biologie			
Invertébrés benthiques	MOY	MOY	MOY
Diatomées	TBE	TBE	TBE
Macrophytes			
Poissons			
Hydromorphologie			
Pressions Hydromorphologiques			
Etat écologique	MOY	MOY	MOY
Potentiel écologique			
ETAT CHIMIQUE	IND	IND	IND

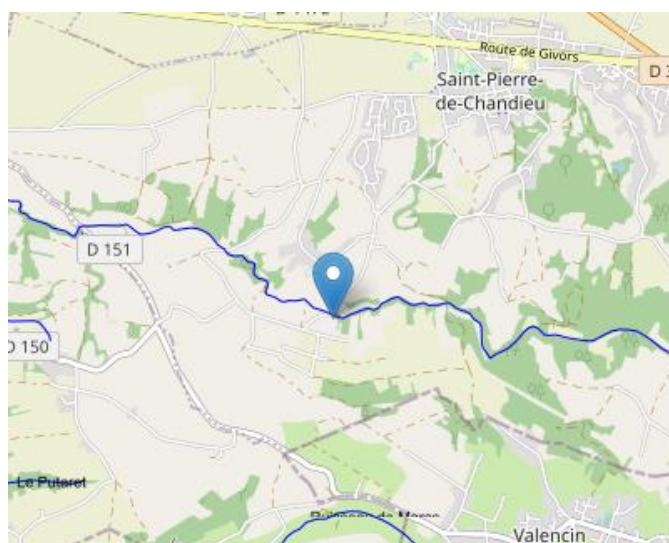
Analyse qualitative

Sur ce point de mesure nous pouvons constater que la qualité de l'eau est similaire chaque année. Avec des paramètres déclassants sur les nutriments azotés (moyen) et phosphorés (mauvais). Les données concernant l'état chimique du cours d'eau sont insuffisantes pour attribuer un état.

Analyse quantitative

Aucune mesure de débit n'est référencée sur cette station.

Code Station :	06064016
Localisation :	Villeneuve à Saint Pierre de Chandieu
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 855332 ; Y : 6505182 ; Z : 248
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude – Saint Pierre de Chandieu



	2018	2017	2016
Physico-chimie			
Bilan de l'oxygène	TBE	BE	BE
Température	TBE	TBE	TBE
Nutriments azotés	TBE	MAUV	MAUV
Nutriments phosphorés	TBE	MAUV	MAUV
Acidification	BE	BE	BE
Polluants spécifiques	IND	BE	BE
Biologie			
Invertébrés benthiques	TBE	BE	BE
Diatomées	MAUV	MAUV	MAUV
Macrophytes			
Poissons			
Hydromorphologie			
Pressions Hydromorphologiques			
Etat écologique	MAUV	MAUV	MAUV
Potentiel écologique			
ETAT CHIMIQUE	IND	BE	BE

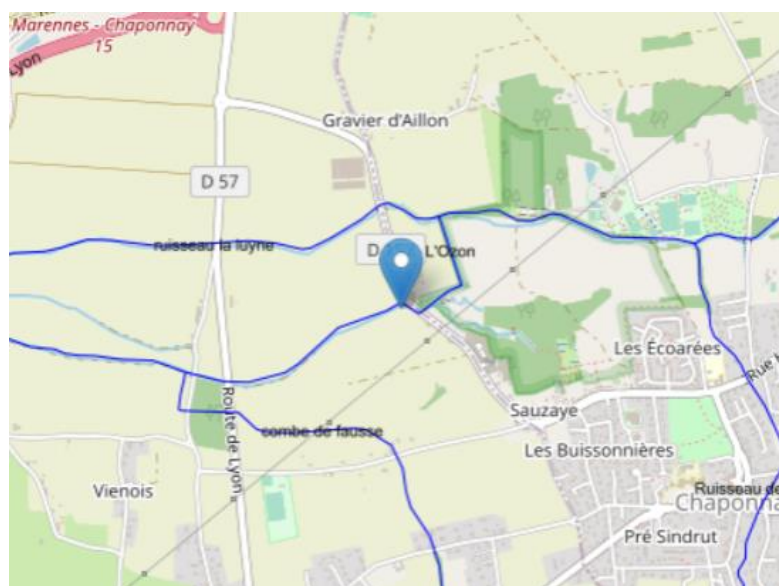
Analyse qualitative

Cette station est la plus proche de la source de l'Ozon. Nous pouvons constater qu'il y a une très nette amélioration sur les nutriments azotés et phosphorés entre l'année 2018 et les années précédentes. L'état écologique du cours d'eau est, en revanche, classifié comme mauvais.

Analyse quantitative

Aucune mesure de débit n'est référencée sur cette station.

Code Station :	06094017
Localisation :	Moulin Seriziat - 50m amont pont D 152 - amont rejet
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 849435 ; Y : 6505652 ; Z : 192
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude - Chaponnay



	2012
Physico-chimie	
Bilan de l'oxygène	TBE
Température	TBE
Nutriments azotés	BE
Nutriments phosphorés	BE
Acidification	TBE
Polluants spécifiques	
Biologie	
Invertébrés benthiques	
Diatomées	
Macrophytes	
Poissons	
Hydromorphologie	
Pressions Hydromorphologiques	
Etat écologique	IND
Potentiel écologique	
ETAT CHIMIQUE	

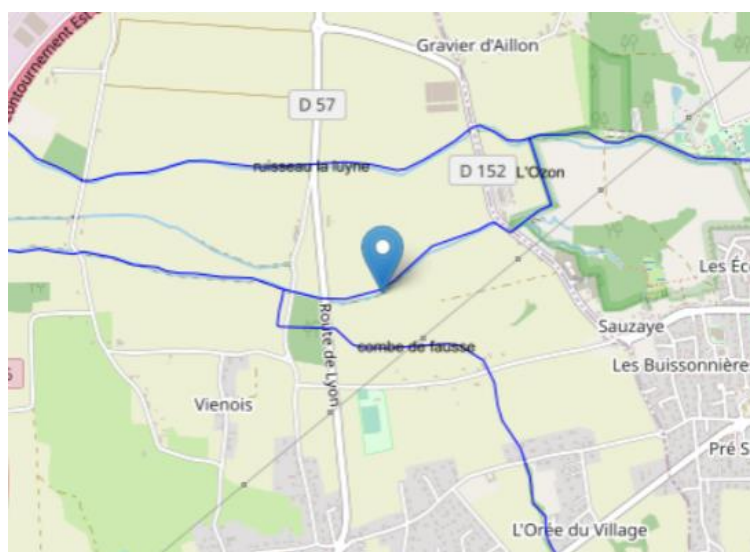
Analyse qualitative

Les données physico-chimiques de 2012 font état d'un bon à très bon état du cours d'eau.
L'insuffisance de données bancarisées sur l'état écologique du cours d'eau sur la station ne permet pas d'établir de classification.

Analyse quantitative

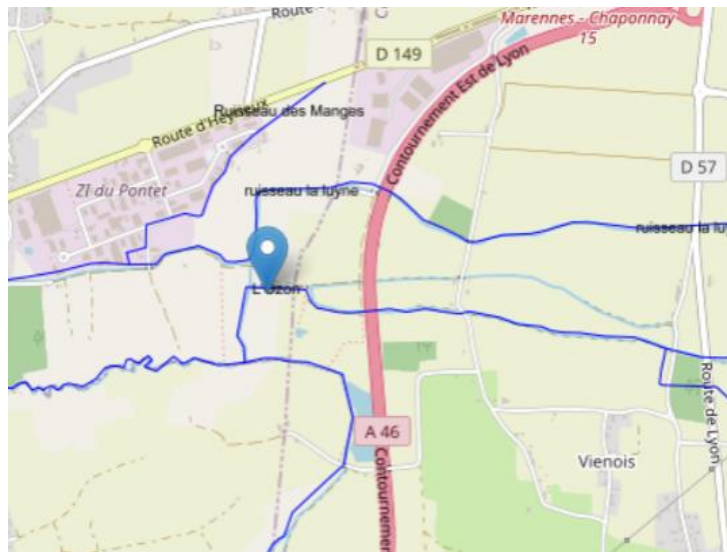
Aucune mesure de débit n'est référencée sur cette station.

Code Station :	06094018
Localisation :	300 m aval pont D 152 - ancien moulin Serisiat
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 849013 ; Y : 6505385 ; Z : 192
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude - Marennes



Les données bancarisées sont insuffisantes pour obtenir une classification de l'état du cours d'eau sur la station

Code Station	06094020
Localisation :	150 m aval canal de Pulive - amont cressonnières
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 847055 ; Y : 6505570 ; Z : 184
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude – Saint Symphorien d'Ozon



	2018	2017	2016
Physico-chimie			
Bilan de l'oxygène	TBE	BE	BE
Température	TBE	TBE	TBE
Nutriments azotés	BE	BE	BE
Nutriments phosphorés	BE	BE	BE
Acidification	TBE	BE	BE
Polluants spécifiques	IND	IND	IND
Biologie			
Invertébrés benthiques			
Diatomées	MOY	MOY	MOY
Macrophytes			
Poissons			
Hydromorphologie			
Pressions Hydromorphologiques			
Etat écologique	MOY	MOY	MOY
Potentiel écologique			
ETAT CHIMIQUE	IND	IND	IND

Analyse qualitative

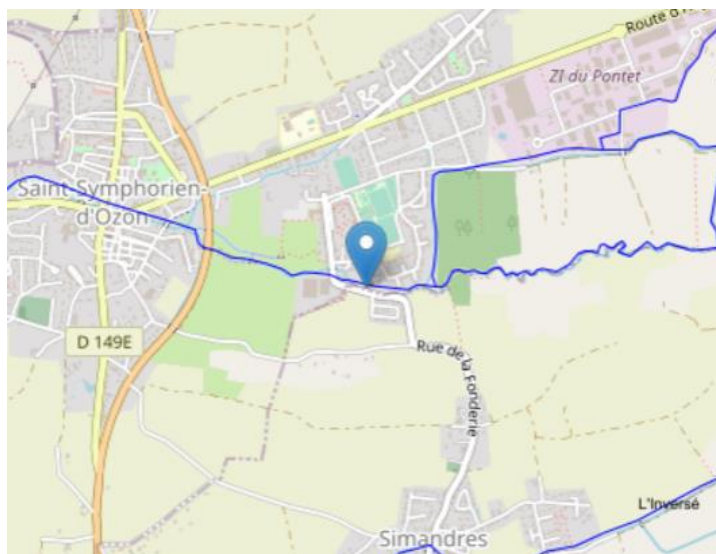
Cette station est plus en aval par rapport à notre zone d'étude. On observe une nette amélioration par rapport aux stations précédentes. Nous pouvons supposer que cela est dû aux différents ruisseaux se jetant dans l'Ozon, cela entraîne une dissolution des éventuels éléments polluants.

Les données bancarisées sur l'état écologique du cours d'eau au niveau de la station font montre d'une classification moyenne.

Analyse quantitative

Aucune mesure de débit n'est référencée sur cette station.

Code Station :	06094035
Localisation :	Pont D156
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 845580 ; Y : 6505106 ; Z : 180
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude – Simandres



	2012
Physico-chimie	
Bilan de l'oxygène	BE
Température	TBE
Nutriments azotés	BE
Nutriments phosphorés	BE
Acidification	TBE
Polluants spécifiques	
Biologie	
Invertébrés benthiques	
Diatomées	
Macrophytes	
Poissons	
Hydromorphologie	
Pressions Hydromorphologiques	
Etat écologique	IND
Potentiel écologique	
ETAT CHIMIQUE	

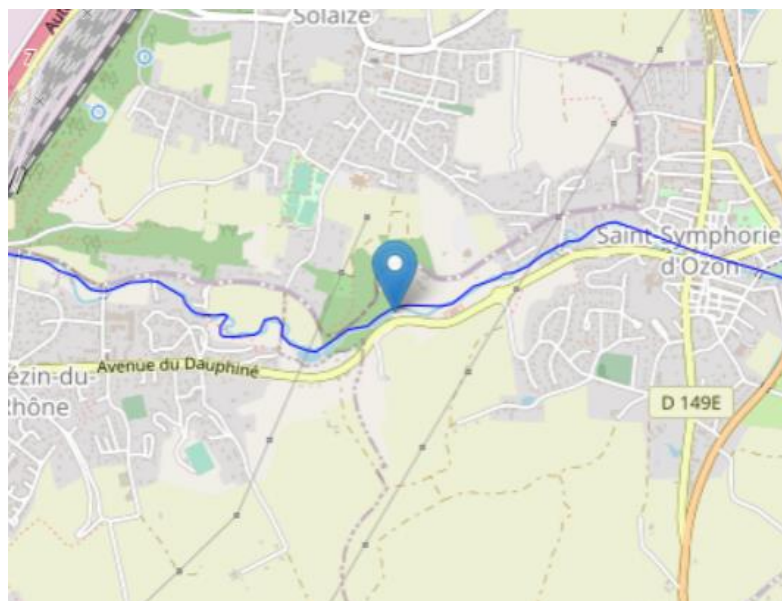
Analyse qualitative

Les données physico-chimiques de 2012 font état d'un bon à très bon état du cours d'eau.
L'insuffisance de données bancarisées sur l'état écologique du cours d'eau sur la station ne permet pas d'établir de classification.

Analyse quantitative

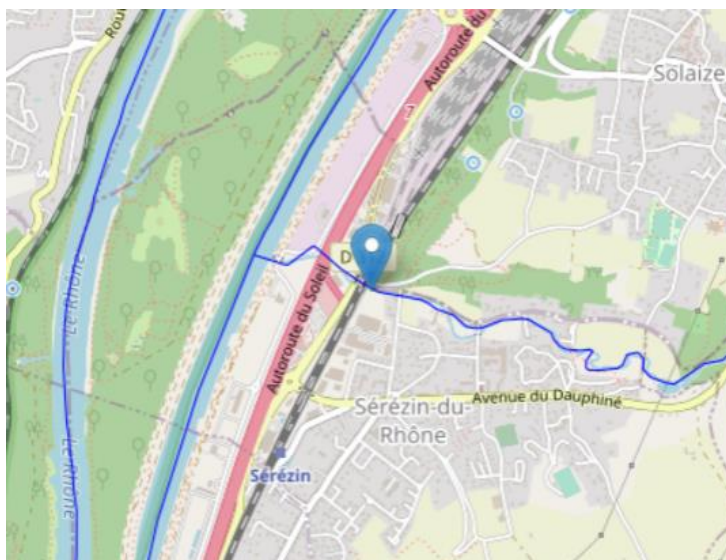
Aucune mesure de débit n'est référencée sur cette station.

Code Station :	06094037
Localisation :	Hauteur du virage - D149
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 843466 ; Y : 6505169 ; Z : 170
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude – Saint Symphorien d'Ozon



Les données bancarisées sont insuffisantes pour obtenir une classification de l'état du cours
 d'eau sur la station

Code Station :	06094039
Localisation :	Pont amont voie ferrée - Les Tuilères
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 841985 ; Y : 6505356 ; Z : 160
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude – Solaize



	2022	2021	2020
Physico-chimie			
Bilan de l'oxygène	TBE	TBE	TBE
Température	TBE	TBE	TBE
Nutriments azotés	BE	BE	BE
Nutriments phosphorés	BE	BE	BE
Acidification	BE	BE	BE
Polluants spécifiques	BE	BE	BE
Biologie			
Invertébrés benthiques	MAUV	MAUV	MAUV
Diatomées	MOY	MOY	MOY
Macrophytes			
Poissons			
Hydromorphologie			
Pressions Hydromorphologiques			
Etat écologique	MAUV	MAUV	MAUV
Potentiel écologique			
ETAT CHIMIQUE	BE	BE	BE

Analyse qualitative

Cette station est la plus en aval par rapport à notre zone d'étude. Les données bancarisées sont récentes.

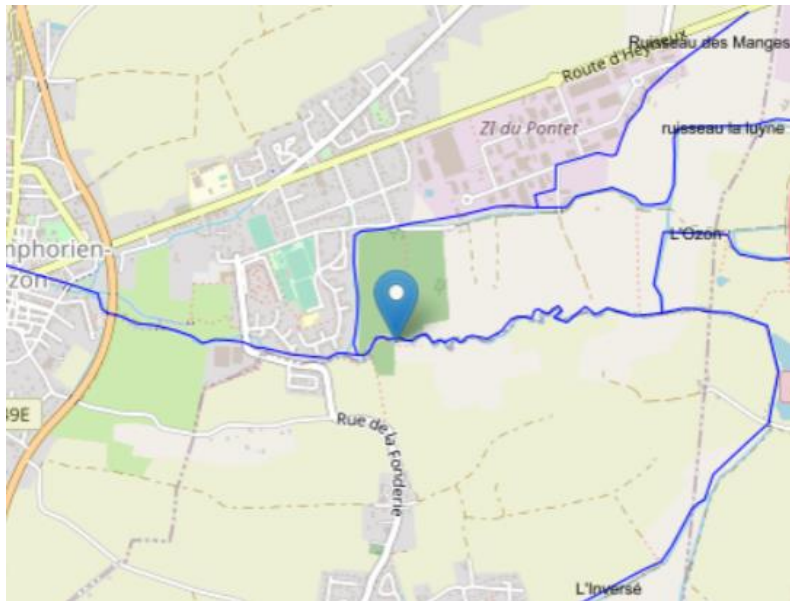
Comme pour la station aval de Saint Symphorien d'Ozon, on observe une nette amélioration par rapport aux stations précédentes. Nous pouvons supposer que cela est dû aux différents ruisseaux se jetant dans l'Ozon : cela entraîne une dissolution des éventuels éléments polluants.

En revanche, les données bancarisées sur l'état écologique du cours d'eau au niveau de la station de mesure font montre d'une classification mauvaise.

Analyse quantitative

Les mesures de débit et leur analyse sont effectuées dans la partie Hydrologie (page 57).

Code Station :	06094045
Localisation :	Rives d'Ozon
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 846000 ; Y : 6505167 ; Z : 180
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude – Saint Symphorien d'Ozon



	2018	2017	2016
Physico-chimie			
Bilan de l'oxygène	BE	BE	BE
Température	TBE	TBE	TBE
Nutriments azotés	BE	MOY	MOY
Nutriments phosphorés	BE	BE	MOY
Acidification	BE	BE	BE
Polluants spécifiques	IND	BE	BE
Biologie			
Invertébrés benthiques			
Diatomées	MOY	MOY	MOY
Macrophytes			
Poissons			
Hydromorphologie			
Pressions Hydromorphologiques			
Etat écologique	MOY	MOY	MOY
Potentiel écologique			
ETAT CHIMIQUE	IND	BE	BE

Analyse qualitative

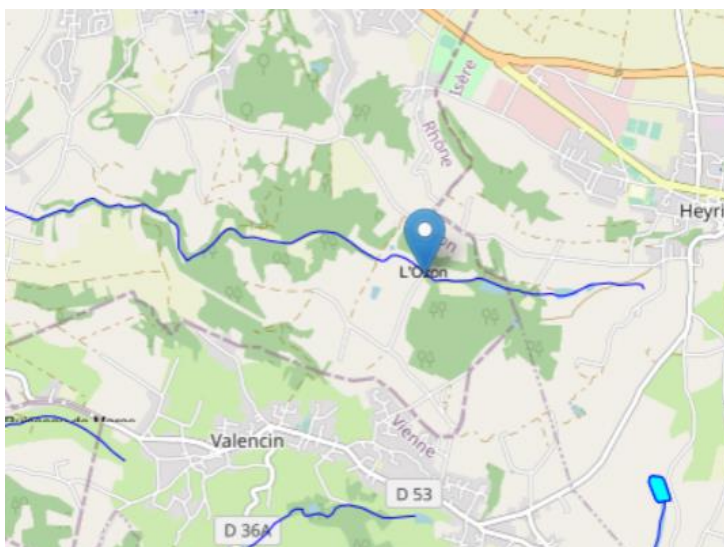
Les paramètres physico-chimiques de la ressource (ammonium et phosphore total) au niveau de la station de mesure sont en bon état en 2018, ce qui constitue une évolution positive sur les trois dernières années. En revanche, l'état écologique présente une classification moyenne.

Enfin, les données bancarisées pour l'année 2018 étaient insuffisantes pour attribuer un état à la ressource.

Analyse quantitative

Aucune mesure de débit n'est référencée sur cette station.

Code Station :	06094060
Localisation :	Lieu-dit La Mavière
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 858479 ; Y : 6504822 ; Z : 286
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude – Saint Pierre de Chandieu



	2012
Physico-chimie	
Bilan de l'oxygène	BE
Température	TBE
Nutriments azotés	BE
Nutriments phosphorés	TBE
Acidification	TBE
Polluants spécifiques	
Biologie	
Invertébrés benthiques	
Diatomées	
Macrophytes	
Poissons	
Hydromorphologie	
Pressions Hydromorphologiques	
Etat écologique	IND
Potentiel écologique	
ETAT CHIMIQUE	

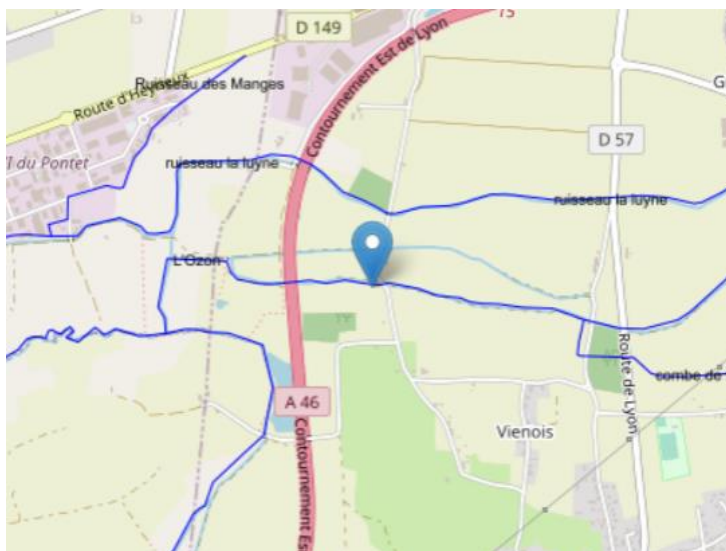
Analyse qualitative

Les données physico-chimiques de 2012 présentent un état bon à très bon du cours d'eau au niveau de la station de mesure. Nous ne disposons pas de données sur les autres paramètres de détermination de l'état de la ressource, ni de données postérieures à 2012.

Analyse quantitative

Aucune mesure de débit n'est référencée sur cette station.

Code Station :	06094090
Localisation :	Amont autoroute
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 847787 ; Y : 6505497 ; Z : 186
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude – Marennes



	2012
Physico-chimie	
Bilan de l'oxygène	BE
Température	TBE
Nutriments azotés	BE
Nutriments phosphorés	BE
Acidification	TBE
Polluants spécifiques	
Biologie	
Invertébrés benthiques	
Diatomées	
Macrophytes	
Poissons	
Hydromorphologie	
Pressions Hydromorphologiques	
Etat écologique	IND
Potentiel écologique	
ETAT CHIMIQUE	

Analyse qualitative

Les données physico-chimiques de 2012 présentent un état bon à très bon du cours d'eau au niveau de la station de mesure. Nous ne disposons pas de données sur les autres paramètres de détermination de l'état de la ressource, ni de données postérieures à 2012.

Analyse quantitative

Aucune mesure de débit n'est référencée sur cette station.

Conclusion sur l'état général de l'Ozon

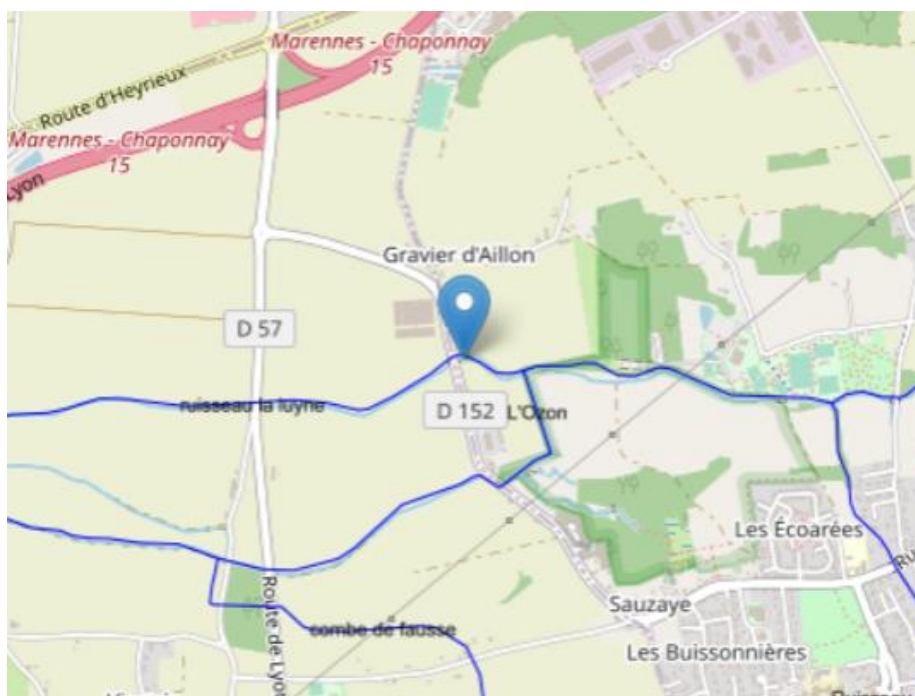
L'état physico-chimique de l'Ozon est en amélioration nette entre 2016 et 2018. Les éléments azotés ont grandement diminué notamment sur la station de Saint Pierre de Chandieu. Cette amélioration physico-chimique n'a cependant pas permis une amélioration biologique donc l'Ozon reste, pour cette catégorie, dans un mauvais état général.

➤ **Le ruisseau de la Luyne (FRDR10315)**

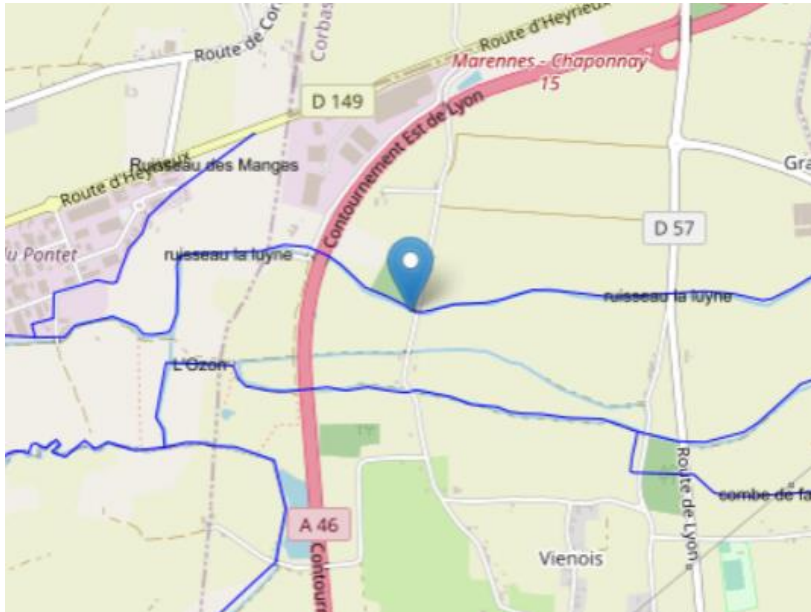
Le ruisseau de la Luyne est un affluent de l'Ozon et prend sa source à Chaponnay dans le département du Rhône. Nous avons des données sur 4 stations situées sur les communes suivantes :

- Chaponnay ;
- Saint Symphorien d'Ozon ;
- Marennes.

Code Station :	06094029
Localisation :	Pont D 152
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 849382 ; Y : 6506030 ; Z : 194
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude – Chaponnay



Données bancarisées insuffisantes pour déterminer un état écologique du cours d'eau au niveau qualitatif et quantitatif.

Code Station :	06094085		
Localisation :	Amont Autoroute		
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 847823 ; Y : 6505792 ; Z : 188		
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse		
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude – Marennes		
			
	2018	2017	2016
Physico-chimie			
Bilan de l'oxygène	TBE	TBE	TBE
Température	TBE	TBE	TBE
Nutriments azotés	BE	BE	BE
Nutriments phosphorés	BE	BE	BE
Acidification	BE	BE	BE
Polluants spécifiques	IND	IND	IND
Biologie			
Invertébrés benthiques			
Diatomées	MOY	MOY	MOY
Macrophytes			
Poissons			
Hydromorphologie			
Pressions Hydromorphologiques			
Etat écologique	MOY	MOY	MOY
Potentiel écologique			
ETAT CHIMIQUE	IND	IND	IND

Analyse qualitative

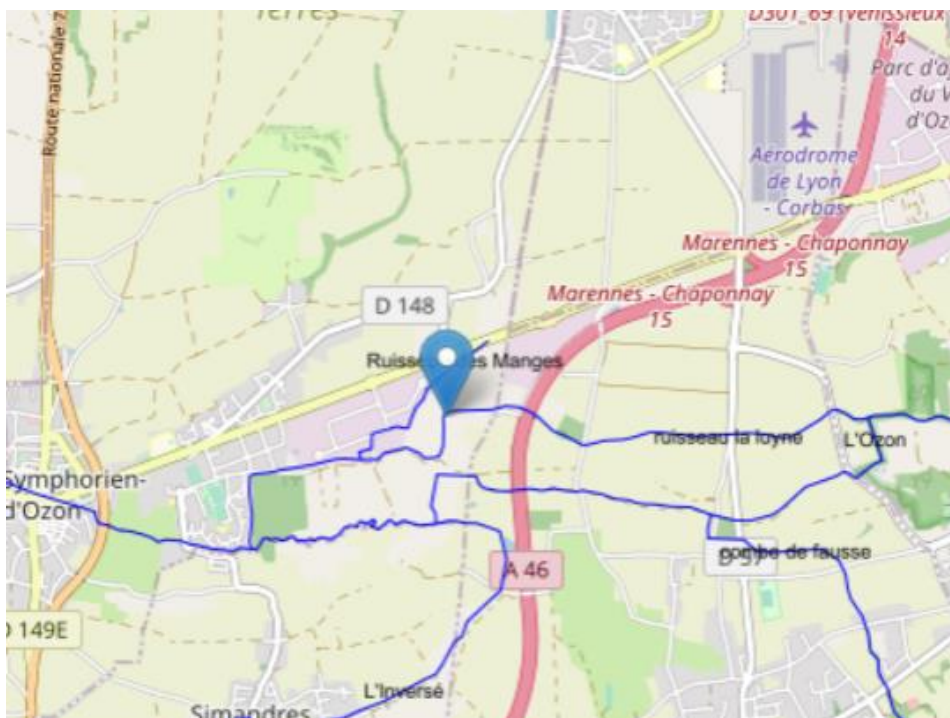
Les données bancarisées font montre d'un état physico-chimique bon voire très bon sur l'ensemble des paramètres.

Les données biologiques (diatomées) et l'état écologique du cours d'eau sont classifiés comme moyennes.

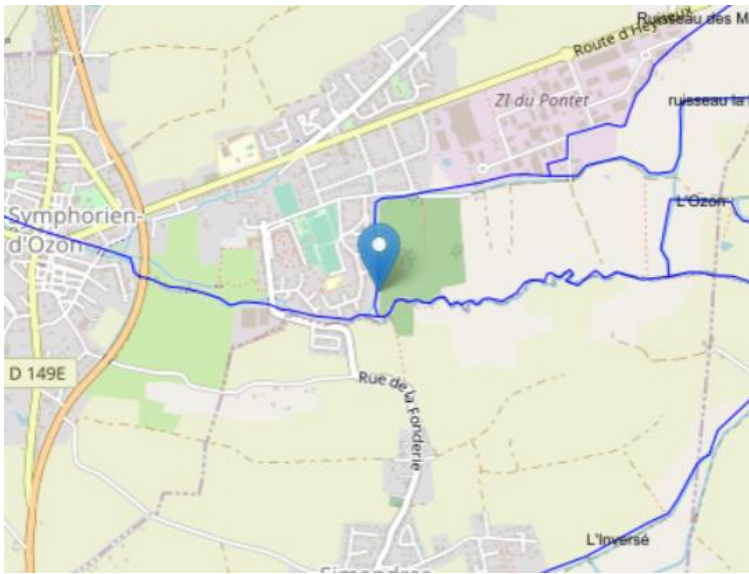
Analyse quantitative

Aucune mesure de débit n'est référencée sur cette station.

Code Station :	06094031
Localisation :	Aval Le Jonchet
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 847014 ; Y : 6505956 ; Z : 184
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude – Saint Symphorien d'Ozon



Données bancarisées insuffisantes pour déterminer un état écologique du cours d'eau au niveau qualitatif et quantitatif.

Code Station :	06094033		
Localisation :	Bas Montet - 500 m amont pont D 156		
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 845855 ; Y : 6505214 ; Z : 180		
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse		
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude – Saint Symphorien d'Ozon		
			
	2018	2017	2016
Physico-chimie			
Bilan de l'oxygène	TBE	BE	BE
Température	TBE	TBE	TBE
Nutriments azotés	MOY	MOY	MOY
Nutriments phosphorés	BE	BE	BE
Acidification	TBE	TBE	TBE
Polluants spécifiques	IND	IND	IND
Biologie			
Invertébrés benthiques			
Diatomées	MOY	MOY	MOY
Macrophytes			
Poissons			
Hydromorphologie			
Pressions Hydromorphologiques			
Etat écologique	MOY	MOY	MOY
Potentiel écologique			
ETAT CHIMIQUE	IND	IND	IND

Analyse qualitative

Les données bancarisées font montre d'un état physico-chimique altéré au niveau des nutriments azotés de type ammonium, malgré un bon voire très bon état général sur les autres paramètres.

Les données biologiques et l'état écologique du cours d'eau sont classifiés comme moyennes.

Analyse quantitative

Aucune mesure de débit n'est référencée sur cette station.

Conclusion sur l'état général de Luyne

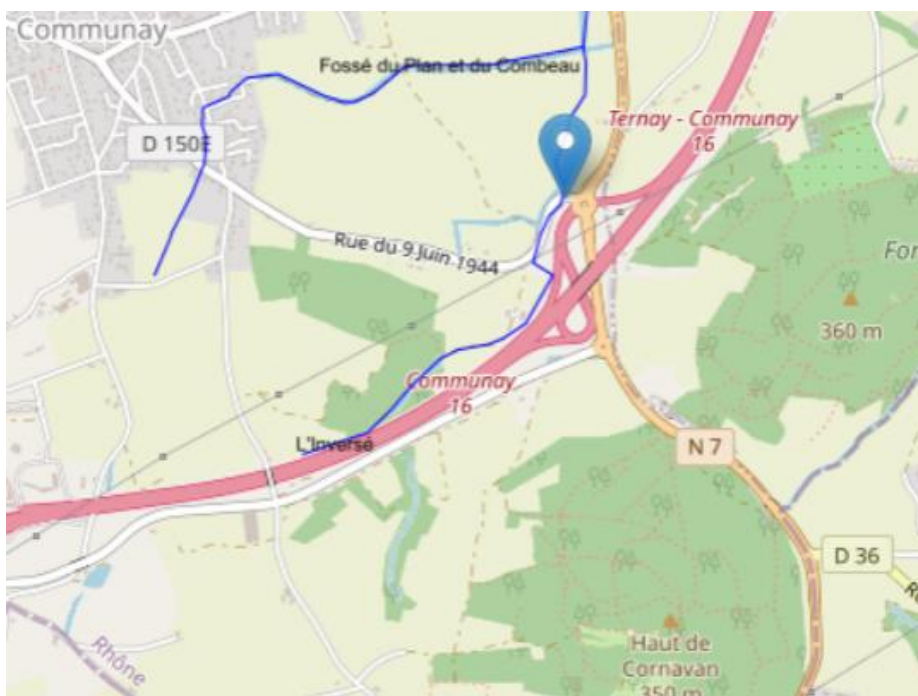
L'état physico-chimique de Luyne est dans l'ensemble plutôt bon, malgré le facteur des éléments azotés qui sur certaine station dégrade sa qualité jusqu'à un état moyen. Concernant l'état biologique de Luyne, il est moyen sur l'ensemble des stations contrôlant ce paramètre.

➤ **Le ruisseau l'Inversé (FRDR10315)**

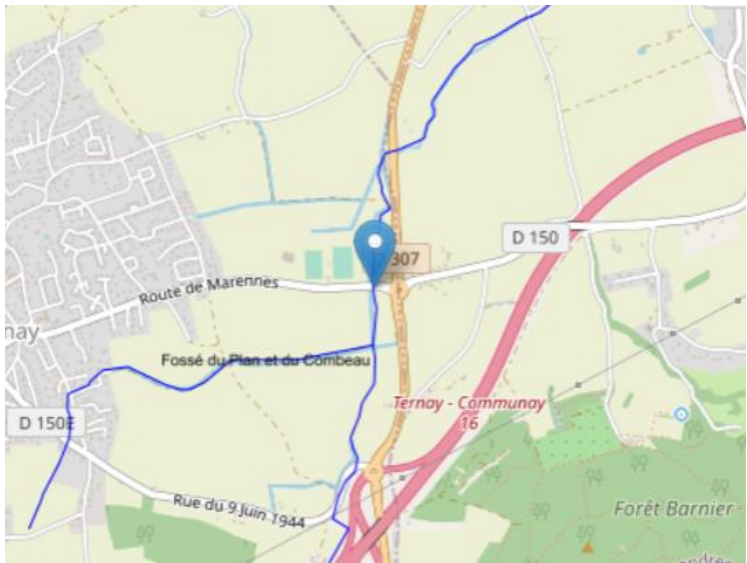
Le ruisseau l'Inversé est un affluent de l'Ozon et prend sa source à Communay dans le département du Rhône. Nous avons des données sur 4 stations situées sur les communes suivantes :

- Communay ;
- Simandres ;
- Marennes.

Code Station :	06094022
Localisation :	Amont immédiat confluence ruisseau de Combeau
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 844310 ; Y : 6501705 ; Z : 226
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude – Communay



Les données bancarisées sont insuffisantes pour établir une classification de l'état du cours d'eau.

Code Station :	06094023			
Localisation :	Pont D 150			
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 844358 ; Y : 6502405 ; Z : 217			
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse			
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude – Communay			
				
	2018	2017	2016	
Physico-chimie				
Bilan de l'oxygène	TBE	BE	BE	
Température	TBE	TBE	TBE	
Nutriments azotés	MOY	MOY	MOY	
Nutriments phosphorés	TBE	TBE	TBE	
Acidification	BE	BE	BE	
Polluants spécifiques	IND	IND	IND	
Biologie				
Invertébrés benthiques				
Diatomées	MOY	MOY	MOY	
Macrophytes				
Poissons				
Hydromorphologie				
Pressions Hydromorphologiques				
Etat écologique	MOY	MOY	MOY	
Potentiel écologique				
ETAT CHIMIQUE	IND	IND	IND	

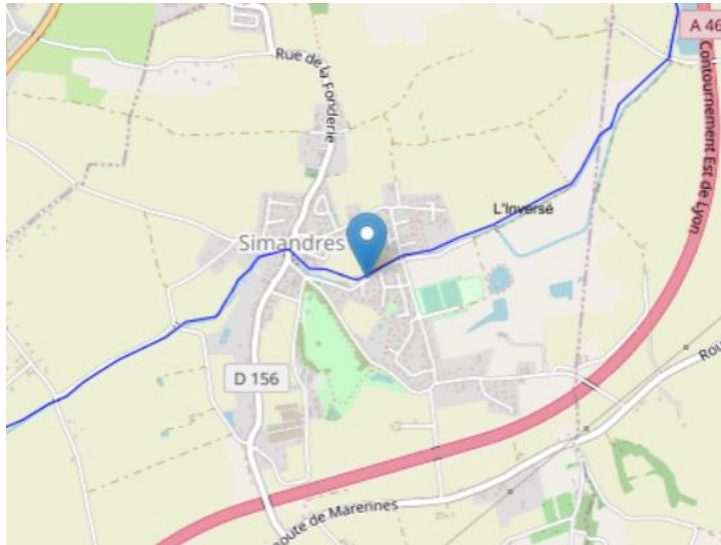
Analyse qualitative

Les données bancarisées présentent un état physico-chimique moyen sur les nutriments azotés (nitrates), mais une classification très bonne sur le phosphore total.

Au niveau biologique et de l'état écologique du cours d'eau, la classification est moyenne.

Analyse quantitative

Aucune mesure de débit n'est référencée sur cette station.

Code Station :	06094025		
Localisation :	200 m amont pont de Simandres		
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 846177 ; Y : 6503985 ; Z : 195		
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse		
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude – Simandres		
			
	2018	2017	2016
Physico-chimie			
Bilan de l'oxygène	TBE	TBE	TBE
Température	TBE	TBE	TBE
Nutriments azotés	BE	BE	BE
Nutriments phosphorés	TBE	TBE	TBE
Acidification	BE	BE	BE
Polluants spécifiques	IND	IND	IND
Biologie			
Invertébrés benthiques			
Diatomées	MOY	MOY	MOY
Macrophytes			
Poissons			
Hydromorphologie			
Pressions Hydromorphologiques			
Etat écologique	MOY	MOY	MOY
Potentiel écologique			
ETAT CHIMIQUE	IND	IND	IND

Analyse qualitative

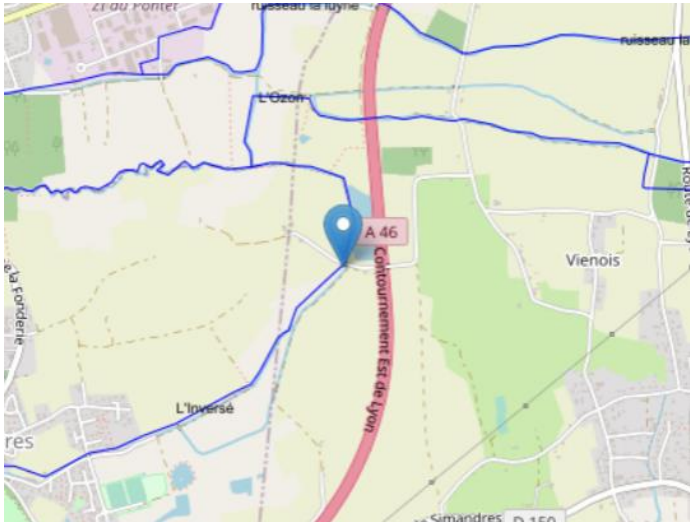
Les données bancarisées présentent un état physico-chimique bon (azote) à très bon (phosphore) sur l'ensemble des paramètres

Au niveau biologique et de l'état écologique du cours d'eau, la classification est moyenne.

Les données concernant l'état chimique du ruisseau sont insuffisantes pour obtenir une classification.

Analyse quantitative

Aucune mesure de débit n'est référencée sur cette station.

Code Station :	06094027																																				
Localisation :	Pont de Beyron																																				
Coordonnées (Lambert 93) :	X : 847363 ; Y : 6504887 ; Z : 187																																				
Maitre d'ouvrage :	Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse																																				
Situation par rapport à la zone d'étude :	Dans la zone d'étude – Marennes																																				
																																					
	<table> <tr> <td></td><td>2012</td></tr> <tr> <td>Physico-chimie</td><td></td></tr> <tr> <td>Bilan de l'oxygène</td><td>MOY</td></tr> <tr> <td>Température</td><td>MOY</td></tr> <tr> <td>Nutriments azotés</td><td>MOY</td></tr> <tr> <td>Nutriments phosphorés</td><td>BE</td></tr> <tr> <td>Acidification</td><td>TBE</td></tr> <tr> <td>Polluants spécifiques</td><td></td></tr> <tr> <td>Biologie</td><td></td></tr> <tr> <td>Invertébrés benthiques</td><td></td></tr> <tr> <td>Diatomées</td><td></td></tr> <tr> <td>Macrophytes</td><td></td></tr> <tr> <td>Poissons</td><td></td></tr> <tr> <td>Hydromorphologie</td><td></td></tr> <tr> <td>Pressions Hydromorphologiques</td><td></td></tr> <tr> <td>Etat écologique</td><td>IND</td></tr> <tr> <td>Potentiel écologique</td><td></td></tr> <tr> <td>ETAT CHIMIQUE</td><td></td></tr> </table>		2012	Physico-chimie		Bilan de l'oxygène	MOY	Température	MOY	Nutriments azotés	MOY	Nutriments phosphorés	BE	Acidification	TBE	Polluants spécifiques		Biologie		Invertébrés benthiques		Diatomées		Macrophytes		Poissons		Hydromorphologie		Pressions Hydromorphologiques		Etat écologique	IND	Potentiel écologique		ETAT CHIMIQUE	
	2012																																				
Physico-chimie																																					
Bilan de l'oxygène	MOY																																				
Température	MOY																																				
Nutriments azotés	MOY																																				
Nutriments phosphorés	BE																																				
Acidification	TBE																																				
Polluants spécifiques																																					
Biologie																																					
Invertébrés benthiques																																					
Diatomées																																					
Macrophytes																																					
Poissons																																					
Hydromorphologie																																					
Pressions Hydromorphologiques																																					
Etat écologique	IND																																				
Potentiel écologique																																					
ETAT CHIMIQUE																																					

Analyse qualitative

Il n'existe pas de données plus récentes pour cette station. Les données recueillies mettent en avant un état physico-chimique moyen du ruisseau en aval, notamment sur l'oxygène dissous, la température et les nutriments azotés.

Analyse quantitative

Aucune mesure de débit n'est référencée sur cette station.

Conclusion sur l'état général de l'Inversé

L'état général de l'Inversé montre un état physico-chimique et biologique moyen sur l'ensemble des stations. Les nutriments azotés, la température et le bilan en oxygène sont les caractères limitants de cette notation.

2.3.3.2.2. Hydrologie

Les données hydrologiques des cours d'eau sont accessibles sur le site HYDRO d'Eau France. Seule la **station V302 5110 localisée à la Sarrazinière à Sérézin-du-Rhône** correspond à la zone d'étude. Elle mesure le débit de l'**Ozon** avant son exutoire dans le fleuve Rhône. Le débit moyen annuel sur cette station (calculé sur la période 1972 – 2022) est de $0.54 \text{ m}^3/\text{s}$, avec un minimum de $0.41 \text{ m}^3/\text{s}$ en période d'étiage (septembre) et un maximum de $0.75 \text{ m}^3/\text{s}$ en hautes eaux (avril-mai).

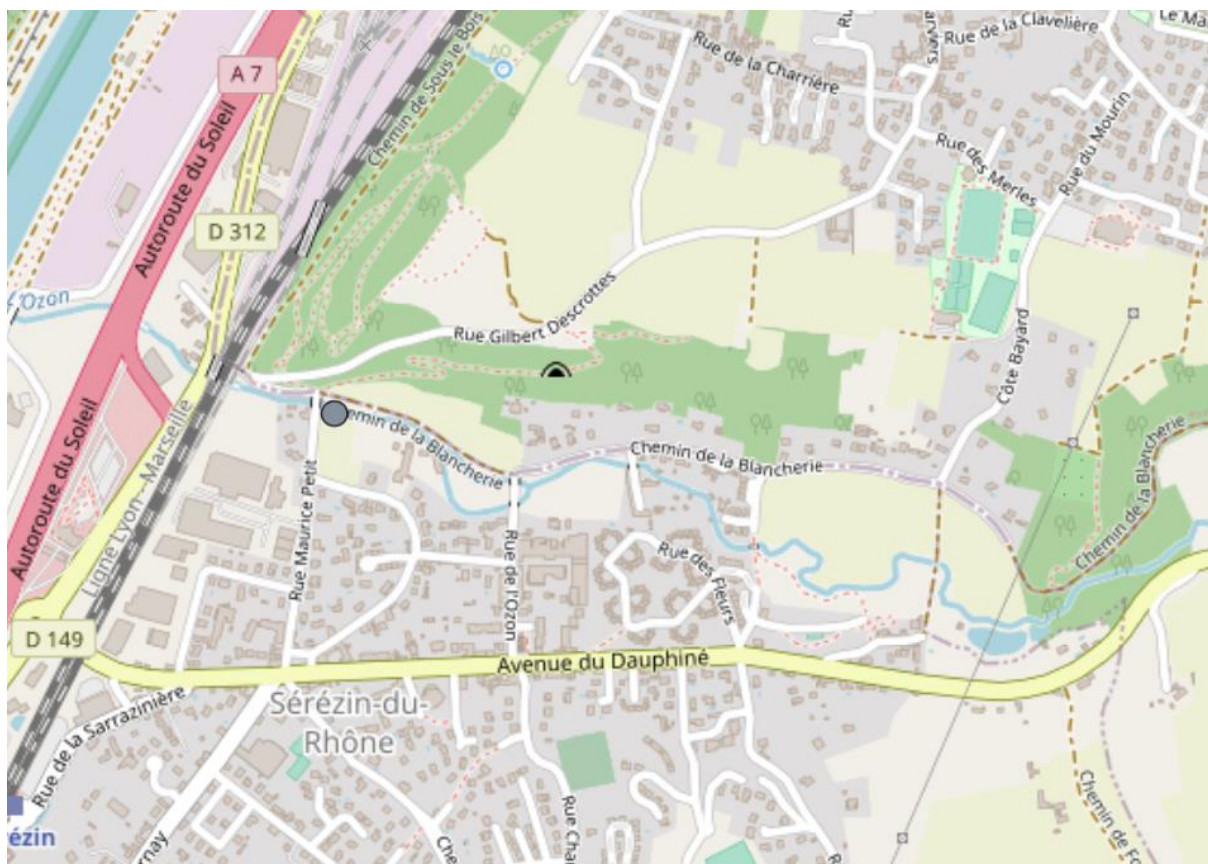
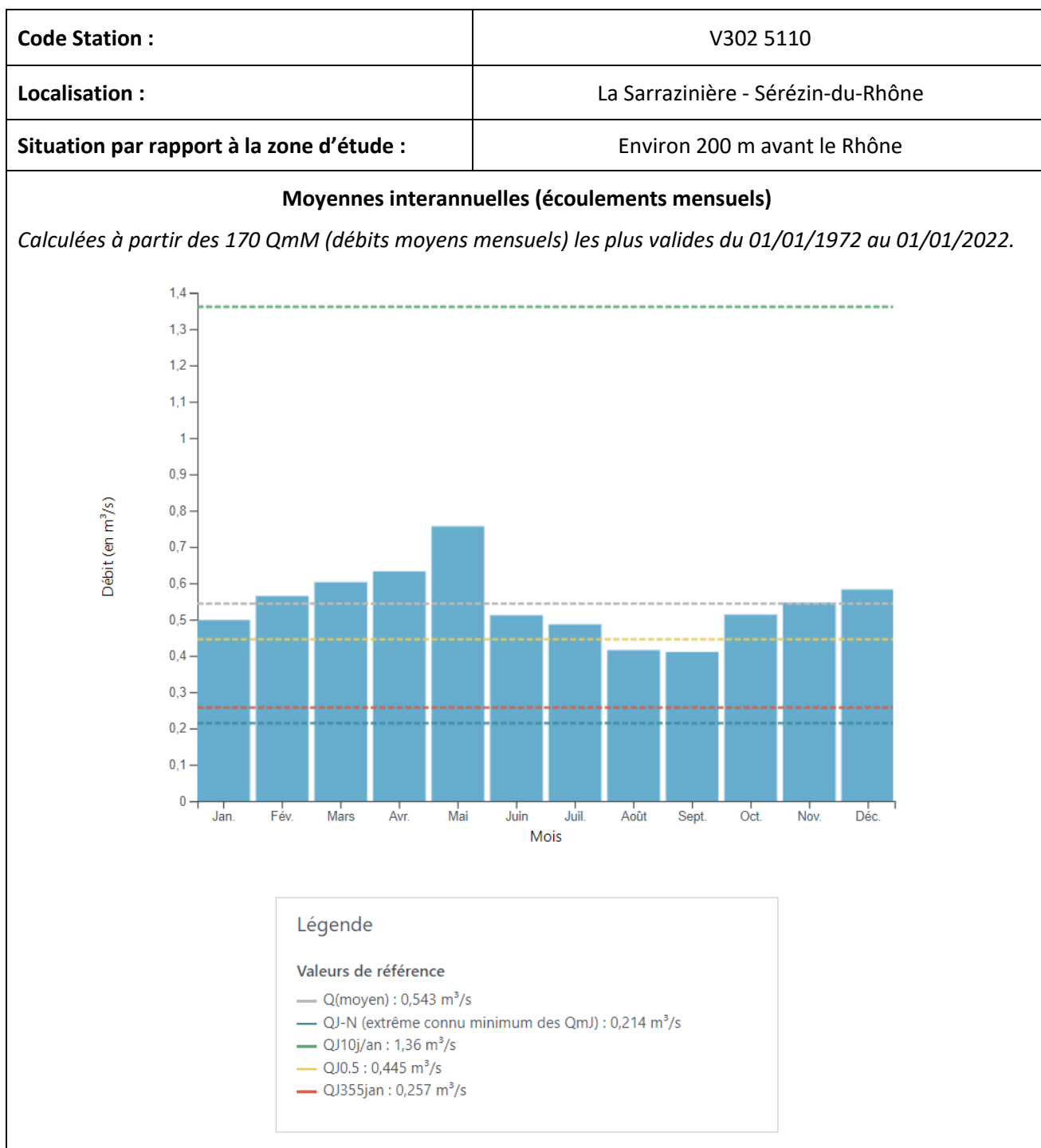


Figure 12 : Localisation de la station La Sarrazinière - V302 5110 (Source : Eau France)



2.4. Géologie

Les zones géologiques présentes sur le secteur d'étude sont présentées sur l'extrait de carte ci-après.

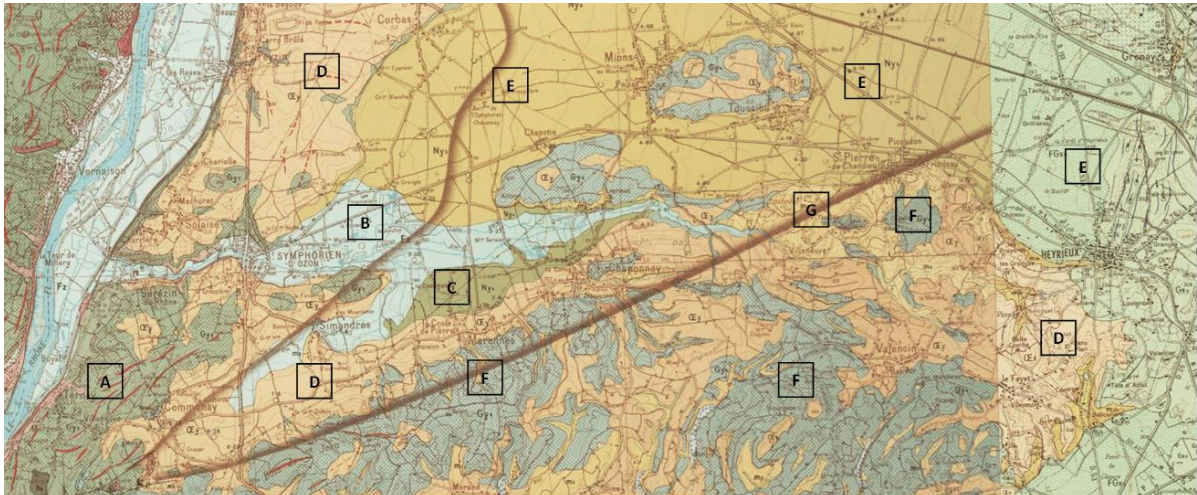


Figure 13 : Carte de la géologie des sols (Source : InfoTerre, BRGM)

Nous pouvons constater qu'il y a plusieurs types de sols sur le secteur d'étude :

- **A : Moraines du stade de Communay.** Cette formation est constituée de moraines indifférenciées et de moraines de faciès argileux dominant.
Les moraines sont des dépôts sédimentaires glaciaires composés de sables et d'argiles. La notice de la carte géologique indique que les moraines **argileuses sont dominantes** sur le secteur d'étude.
- **B : Alluvions fluviales modernes.** Ces dépôts se forment le long des cours d'eau et sont constitués **d'argiles et de sables**.
- **C : Nappes de raccordement fluvio-glaciaires.** Cette formation correspond à des dépôts glaciaires de type moraines indifférenciées repris par des cours d'eau. Le substrat déposé est composé **d'argiles et de sables**.
- **D : Formations loessiques.** Le loess correspond à des dépôts glaciaires éoliens formés ici de dépôts siliceux (**c'est-à-dire de sables**) et de **calcaire** (concrétions et faune). Ce loess est remplacé par endroit par du lehm soit un dépôt semblable au loess mais moins riche en calcaire.
- **E : Les nappes de raccordement du stade de Grenay** sont également des nappes alluviales fluvio-glaciaires (C). Cette formation correspond également à des dépôts **argilo sableux** issus de la reprise de moraines glaciaires par des cours d'eau.
- **F : Moraines du stade de Saint-Just-Chaleyssin.** Cette formation est similaire à celle des moraines du stade de Communay.
- **G : Plusieurs faciès sont distingués dans cette formation** datant de l'Helvétien-Tortonien allant de dépôts de type marin à des dépôts de type continental :
 - Un faciès de **sable** calcaire et micacé,
 - Un faciès à conglomérat c'est-à-dire des **blocs rocheux dans un ciment argileux**,
 - Un faciès de **sable** et de graviers (les sables sont d'origine granitique) (dépôt continental).

2.5. Espaces protégés

2.5.1. Réglementation

Les espaces naturels présentant un intérêt écologique ou les sites présentant un caractère intéressant du point de vue des sites et paysages font l'objet d'un inventaire au niveau national. Certains d'entre eux sont protégés et classés par différents textes réglementaires.

2.5.1.1. Inventaires

Il existe plusieurs inventaires :

- ✓ **ZNIEFF : Zones Naturelles d'Intérêt Écologique et Floristique de type 1 et 2**
Cet inventaire identifie, localise et décrit la plupart des sites d'intérêt patrimonial pour les espèces vivantes et les habitats. On distingue les ZNIEFF de type 1, qui correspondent à des sites précis d'intérêt biologique remarquable (présence d'espèces ou d'habitats de grande valeur écologique) et les ZNIEFF de type 2, grands ensembles naturels riches. Les zones de type 1 peuvent être contenues dans des zones de type 2.
- ✓ **ZICO : Zones d'Importance pour la Conservation des Oiseaux**
La directive Européenne du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que la faune et de la flore sauvage, prévoit un inventaire des sites d'intérêt communautaire en vue de constituer le futur réseau NATURA 2000.

2.5.1.2. Natura 2000

Les deux directives Européennes "Oiseaux du 2 avril 1979" et "Habitats naturels du 21 mai 1992" fixent les objectifs de conservation et de mise en valeur de la diversité biologique. Les sites désignés au titre de ces deux directives forment le réseau Natura 2000.

Leur mise en œuvre au niveau national s'appuie, dans une première étape, sur des inventaires à caractère spécifique. La seconde étape est la phase de désignation ; l'Etat s'engage à prendre des mesures de protection appropriées sur certains des sites identifiés au cours du processus d'inventaire. Les zones désignées au titre de la directive Oiseaux sont appelées zones de protection spéciale (ZPS) et celles désignées au titre de la directive Habitats, zones spéciales de conservation (ZSC).

Remarque : Un site est dit "site d'intérêt communautaire (SIC)" lorsqu'il participe à la préservation d'un ou plusieurs habitats d'intérêt communautaire et d'une ou plusieurs espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire, et/ou contribue de manière significative à maintenir une biodiversité élevée dans la région biogéographique considérée. Les SIC intégreront à terme le réseau écologique européen cohérent formé par les ZSC.

2.5.1.3. Espaces protégés au titre de la protection de la nature

✓ Réserves Naturelles Nationales

La réserve est créée par décret en Conseil d'Etat ou par décret simple. C'est un espace protégé pour l'intérêt de la conservation de son milieu, des parties de territoire d'une ou plusieurs communes dont la faune, la flore, le sol, les eaux, les gisements de minéraux ou de fossiles ou le milieu naturel présentent une importance particulière.

✓ Réserves Naturelles Régionales

C'est une procédure déconcentrée qui relève de la compétence du préfet de département et qui est à l'initiative du propriétaire, personne physique ou morale. Son champ d'application concerne des propriétés privées dont la faune et la flore sauvages présentent un intérêt particulier sur le plan spécifique et écologique.

✓ Les arrêtés de protection de biotopes

La décision est prise au niveau départemental par le préfet. Cet arrêté fixe les mesures qui doivent permettre la conservation des biotopes nécessaires à la suivie d'espèces protégées. La réglementation vise le milieu lui-même et non les espèces qui y vivent.

✓ Les réserves de biosphères

Les réserves de biosphère sont établies pour promouvoir une relation équilibrée entre les êtres humains et la biosphère. Les réserves de biosphère sont des aires portant sur des écosystèmes ou une combinaison d'écosystèmes terrestres et côtiers/marins, reconnues au niveau international.

2.5.1.4. Zones humides

✓ Les zones humides RAMSAR

La convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, signée le 2 février 1971 a été ratifiée par la France le 1er octobre 1986. Elle est spécifique à un type de milieu et a pour but la conservation des zones humides répondant à des critères tout en affichant un objectif d'utilisation rationnelle de ces espaces et de leurs ressources. Les zones humides concernées doivent avoir une importance internationale au point de vue écologique, botanique, zoologique, limnologique ou hydrologique.

✓ Les Zones Humides d'Importance Réglementaire (ONZH)

Les zones humides dites d'importance nationale sont recensées par l'Observatoire National des Zones Humides. Ces zones recoupent en partie les secteurs d'application de la convention de Ramsar.

2.5.1.5. Espaces protégés au titre des sites et paysages

La législation des sites date de la loi du 2 mai 1930.

Il existe deux types de protection :

- **Le classement** est une protection forte destinée à préserver les sites les plus prestigieux,
- **L'inscription** concerne les sites dont la qualité paysagère justifie que l'État en surveille l'évolution.

2.5.1.6. Autres zonages

✓ **Les Parcs Naturels Régionaux (PNR)**

Les Parcs naturels régionaux ont été créés par décret du 1^{er} mars 1967 pour donner des outils spécifiques d'aménagement et de développement à des territoires, à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine. Un décret du 1^{er} septembre 1994 leur a donné une assise réglementaire et leur attribue les objectifs suivants : protéger le patrimoine, contribuer à l'aménagement du territoire, au développement économique, social et culturel et à la qualité de la vie, assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public, réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans ces domaines et contribuer à des programmes de recherche. Le Parc est régi par une charte élaborée avec l'ensemble des partenaires territoriaux.

2.5.2. Les espaces protégés sur le secteur du SMAAVO

2.5.2.1. Inventaires



Figure 14 : Carte des zones naturelles du secteur d'étude (Source : Géoportail)

- ZNIEFF de type 1 :

- 1 : Vieux-Rhône entre Pierre-Bénite et Grigny (820030245)
- 2 : Vallon de Sérézin du Rhône (820031420)
- 3 : Cressonnière de Simandres et Saint Symphorien d'Ozon (820032293)

- ZNIEFF de type 2 :

- 5 : Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales (8200000351)

2.5.2.2. Les Zones humides

Le secteur d'études ne compte aucune zone humide d'importance internationale (RAMSAR).



Figure 15 : Carte des zones humides sur le secteur d'étude (Source : DREAL Auvergne Rhône Alpes - Portail des zones humides)

En 2021, on peut compter 18 zones humides listées ci-après :

- Ruisseau de l'Ozon à Mollena
- Ruisseau de La Dame
- Ruisseau L'Inverse
- Zone humide de Chasselles
- Peupleraie de Pré Long
- Zone humide de Richardin
- Les Marais de Simandres
- Marais de Jonchet
- Petite aulnaie de St Frejus
- Marais de Sauzaye
- Marais du Bas Pontet
- Ruisselets des Marais de Simandres
- Etang des Pachottes
- Etang de Beyron
- Prairie Humide du Bois César
- Etang des Cadelières
- Ruisseau de l'Ozon à La Mavière
- Ruisseau de l'Ozon à Vernay

2.6. Risques naturels et technologiques

Selon les données mises en ligne par le Ministère de la transition écologique et solidaire sur le site georisques.gouv.fr, l'ensemble des risques recensés sur le secteur du SMAAVO sont les suivants :

➤ Risques naturels

- Risque d'inondation dans le cas de débordement de cours d'occurrence rare ou millénaire
- Mouvements de terrain non localisés, glissement de terrain localisés et érosion des berges
- Potentiel radon : le secteur d'étude est situé dans une zone de potentiel radon catégorie 1 (Faible) pour la majorité des communes. Il y a cependant 2 communes classées en catégorie 2 (Faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments). Ce sont les communes de Ternay et de Chaponnay.
- Risque sismique : la vallée de l'Ozon est située dans zone de sismicité modérée (zone de sismicité 3).

➤ Risques technologiques

- Installations industrielles : certaines installations situées sur le secteur d'étude sont classées SEVESO
- Transport de marchandises dangereuses de type chimique, hydrocarbures, gaz naturel.

2.6.1. Plan de prévention des risques

2.6.1.1. Risques naturels

➤ Plan de prévention des risques d'inondation (PPRi)

Le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRi) de la vallée de l'Ozon a été approuvé par arrêté préfectoral le 9 juillet 2008. Il concerne 14 communes :

- Chaponnay, Communay, Corbas, Feyzin, Marennes, Mions, Saint-Pierre de Chandieu, Saint-Symphorien-D'ozon, Sérézin-du-Rhône, Simandres, Solaize, Toussieu pour le département du Rhône
- Heyrieux et Valencin pour le département de l'Isère.

➤ Plans de Prévention des Risques Naturels d'inondation (PPRNi)

Le PPRNi de la Vallée du Rhône a été approuvé le 27 mars 2017 et est séparé en 4 secteurs dont un comprenant des communes de notre étude : le secteur amont rive gauche comprend les communes de Sérézin-du-Rhône et Ternay. Les communes ne sont pas soumises à des phénomènes d'inondation par débordement de cours d'eau. Elles sont concernées par les mesures de maîtrise de ruissellement des eaux pluviales.

2.6.1.2. Risques technologiques

Seule la commune de Chaponnay fait partie d'un plan de prévention des risques technologiques approuvé sur le secteur d'étude. Il concerne l'établissement Interra Log (ex : Dispagri) situé sur la zone industrielle de Chapotin à Chaponnay et a été approuvé en 2013.

2.6.2. Retrait / Gonflement des argiles, zone de sismicité et remontées de nappes

2.6.2.1. Gonflement des Argiles

Le système d'assainissement du SMAAVO est situé sur une zone où les aléas de retrait / gonflement des argiles sont faibles.



Carte de gonflement des argiles
(Source : www.georisques.gouv.fr)

2.6.2.2. Zone sismique

La vallée de l'Ozon se situe dans une zone sismique modérée.

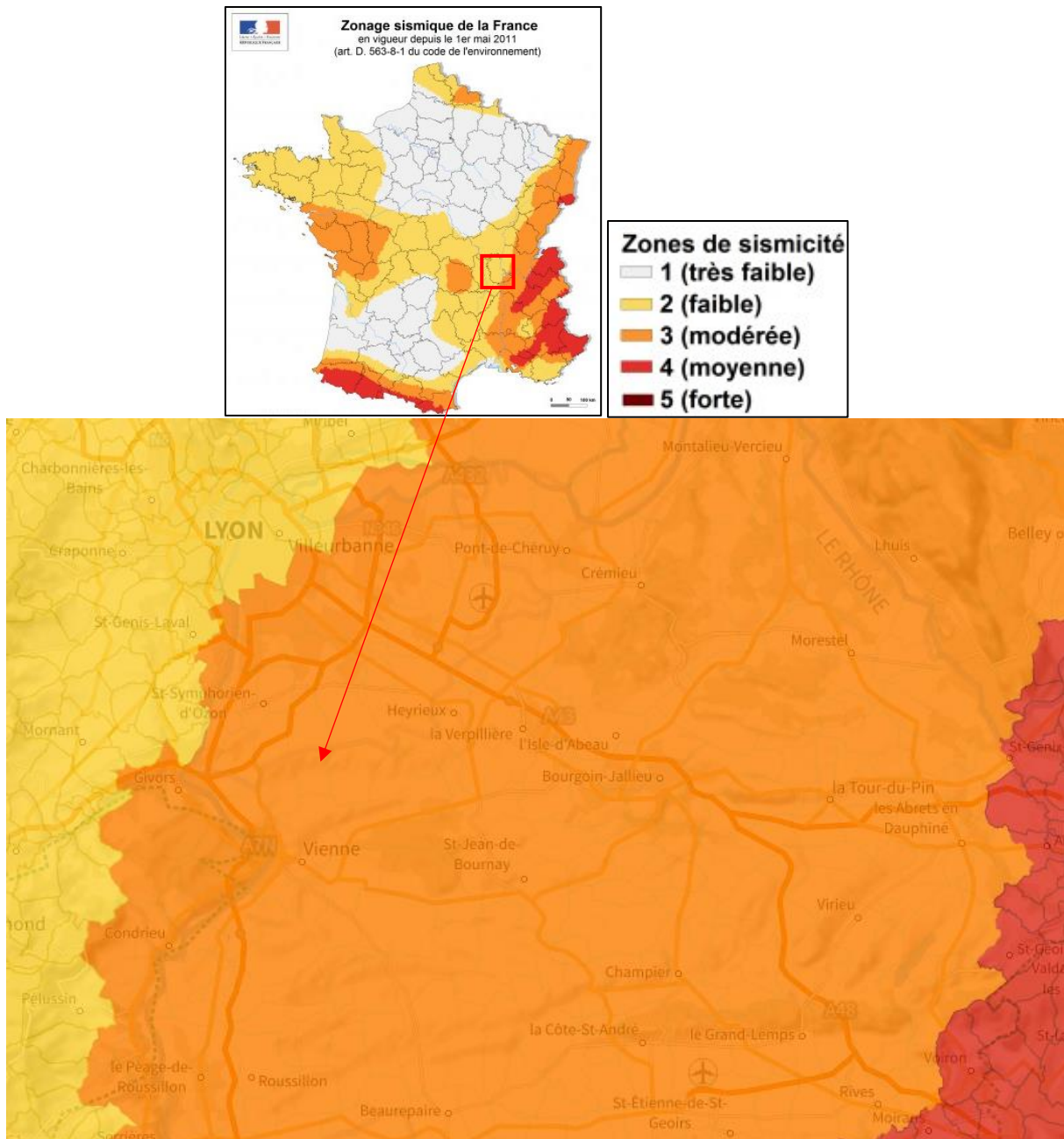


Figure 16 : Carte des zones sismiques

2.6.2.3. Remontées de nappes

Comme le montre la carte, certaines communes du bassin de l'Ozon sont fortement sujettes aux remontées de nappe et aux inondations de caves.

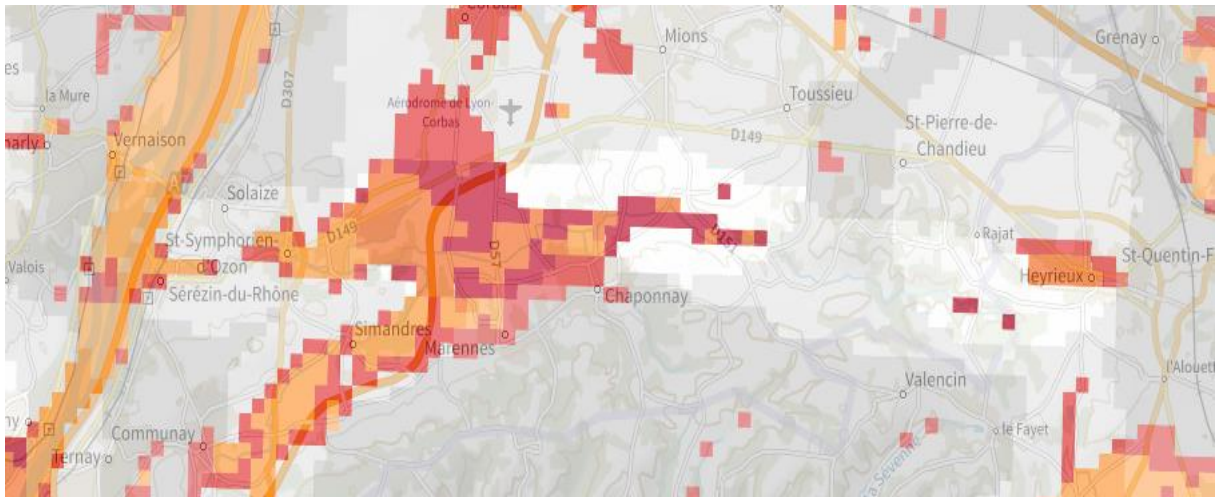


Figure 17 : Carte des remontées de nappes

(Source : www.géorisque.gouv.fr)

Les remontées de nappe peuvent être à l'origine de dysfonctionnements du système d'assainissement (infiltration d'eau dans les réseaux, limitation de la perméabilité du sol, ...).



2.6.3. Catastrophes naturelles recensées

Les catastrophes naturelles recensées et ayant fait l'objet d'un arrêté depuis au moins ses 30 dernières années sont toutes pour des inondations et/ou coulées de boues. Elles sont présentées dans les tableaux ci-dessous.

Le dernier évènement ayant touchée la majorité des communes date du 17/09/2018.

	SEREZIN DU RHONE	ST SYMPHORIEN D'OZON	SIMANDRES	CHAPONNAY	COMMUNAY	MARENNES	TERNAY	HEYRIEUX	TOUSSIEU
2020					14/09/2020				
2019									
2018	17/09/2018	17/09/2018	23/07/2018	23/07/2018	23/07/2018	17/09/2018			
2017			26/09/2017		26/09/2017		26/09/2017		
2016									
2015			17/02/2015						
2014	29/12/2014	29/12/2014							
2013			08/07/2013	08/07/2013		29/07/2013			
2012									
2011									
2010									
2009				13/03/2009		18/05/2009			
2008				18/10/2007		22/11/2007		05/11/2008 22/11/2007	18/10/2007
2007									
2006									
2005									
2004	05/02/2004								
2003		19/12/2003	12/12/2003	12/12/2003	12/12/2003		12/12/2003		
2002					27/02/2002				
.									
.									
.									
1994	02/02/1994 12/04/1994	12/04/1994			12/04/1994				
1993		19/10/1993 26/10/1993		19/10/1993	19/10/1993	19/10/1993	26/10/1993	19/10/1993	
1992									

Tableau 2 : Arrêtés portant connaissance de catastrophes naturelles

2.7. Données météorologiques et climatologiques

2.7.1. Précipitations

Ces données permettent de comparer la pluviométrie.

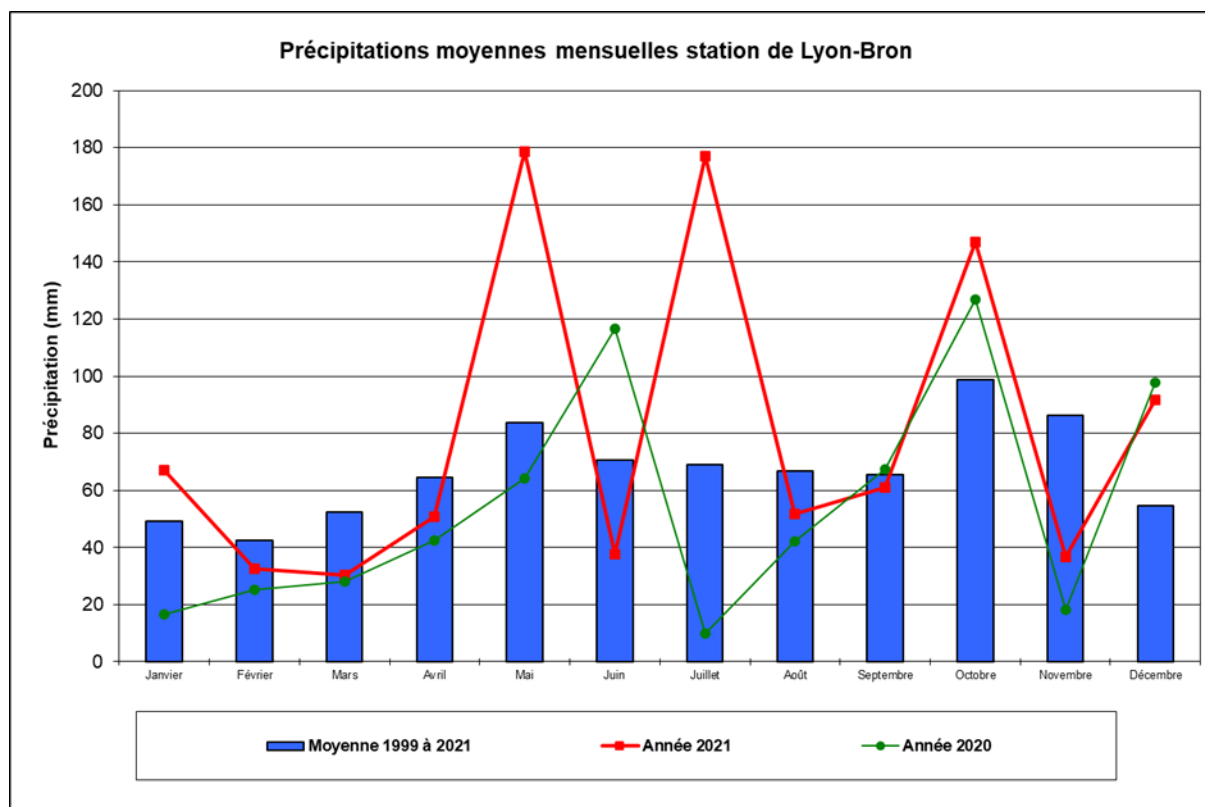


Figure 18 : Graphique des précipitations

Les précipitations sur la moyenne des pluies de 1999 à 2021 les plus importantes sont observées sur les mois de mai, d'octobre et novembre. L'hiver est la période la plus sèche.

La moyenne annuelle établie entre 1999 et 2021, nous donne 804.3 mm de précipitation par an.

L'année 2020 est en dessous de la moyenne annuelle de 1999 à aujourd'hui avec 665.8 mm de précipitation par an.

L'année 2021 est quant à elle au-dessus de la moyenne entre 1999 à aujourd'hui avec 962.4 mm de précipitation sur l'année.

3. Contexte Humain

3.1. Population

Source : INSEE

3.1.1. Évolution de la population de 1968 à 2019

Les données de population de la zone d'étude sont issues des recensements de l'INSEE de 1968 à 2019. Le tableau ci-dessous recense la population et l'évolution de la population :

Commune	Population								Taux d'évolution annuel par commune (%/an)
	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019	
Sérézin du Rhône	1088	1727	1834	2257	2388	2471	2632	2772	1.85
Saint Symphorien d'Ozon	3028	3537	4850	5167	5063	5204	5503	5789	1.28
Simandres	429	636	782	1044	1285	1599	1705	1810	2.86
Ternay	2004	2708	3859	4085	4618	5192	5446	5512	2.00
Toussieu	968	1134	1517	1651	2019	2371	2542	3188	2.36
Chaponnay	1242	1454	2706	2913	3317	3580	3869	4355	2.49
Communay	1247	1859	2356	2918	3883	3922	4128	4242	2.43
Heyrieux	1733	2473	3270	3872	4163	4705	4640	4712	1.98
Saint Pierre de Chandieu	1431	2314	2658	3523	4133	4478	4615	4579	2.31
Marennès	666	804	1069	1205	1483	1647	1571	1912	2.09
Total de population sur l'ensemble des communes	13836	18646	24901	28635	32352	35169	36651	38871	
Évolution sur l'ensemble des communes en %	-	34.76	33.55	15.00	12.98	8.71	4.21	6.06	

Tableau 3 : Évolution de la population entre 1968 et 2019

(Source INSEE)

Une forte augmentation de la population est constatée dans chaque commune entre 1968 et 1999. Depuis 1999 l'augmentation démographique ralentit jusqu'à arriver aujourd'hui à une stabilisation de la population.

3.1.2. Structure de l'habitat

Le tableau ci-dessous compare la structure de l'habitat en 2019 sur les communes.

Commune	Nombre de logements	Résidences principales	Résidences secondaires	Logement vacants	Population en 2019	Taille des ménages
Sérézin du Rhône	1225	1125	8	92	2772	2,46
St Symphorien d'Ozon	2571	2338	21	212	5789	2,48
Simandres	732	695	3	35	1810	2,60
Ternay	2202	2081	22	99	5512	2,65
Toussieu	1183	1134	6	43	3188	2,81
Chaponnay	1808	1698	14	97	4355	2,56
Communay	1728	1645	15	65	4242	2,58
Heyrieux	2152	2023	25	104	4712	2,33
St Pierre de Chandieu	1921	1803	28	91	4579	2,54
Marennès	753	715	15	23	1912	2,67
TOTAL	16275	15257	157	861	38871	Taille moyenne des ménages 2,57

Tableau 4 : Nombre, type de logement sur la commune ainsi que la taille des ménages

D'après les données du recensement de 2019 pour l'habitat, sur l'ensemble des 9 communes, parmi les 16 275 logements, on compte 157 résidences secondaires et 861 logements vacants. La taille moyenne des ménages est de 2,57 habitants.

Exemple de calcul de la taille des ménages pour la commune de Sérézin du Rhône :

$$Nbre \frac{a'habitants}{habitations principales} = \frac{2772}{1225} \simeq 2,46$$

3.2. Économie

3.2.1. Activité économique

Ci-dessous, les activités économiques du secteur d'étude :

Commune	Services marchands aux entreprises.	Industries manufacturières, extractives et autres	Construction	Commerce, transports, hébergement, restauration et services divers	Administration publique, enseignement, santé, action sociale	TOTAL
Serezin du Rhône	84	12	27	47	36	206
Saint Symphorien d'Ozon	170	35	79	129	64	477
Simandres	45	3	29	25	13	115
Ternay	154	32	84	115	41	426
Toussieu	86	23	47	63	21	240
Chaponnay	205	31	41	131	40	448
Communay	106	18	49	52	37	262
Heyrieux	171	35	57	101	64	428
Saint Pierre de Chandieu	137	34	61	132	51	415
Marennes	66	7	20	36	23	152
TOTAL	1224	230	494	831	390	3169

Tableau 5 : Activité économique du secteur d'étude en 2020 (Source : INSEE)

Les activités économiques de la zone d'étude sont majoritairement liées aux entreprises de services marchands et de commerce, de transports, d'hébergement, de restauration. La commune de Chaponnay compte le plus d'entreprises liées à ces secteurs sur son territoire.

Les entreprises des secteurs de l'industrie et offrant des services administratifs, d'enseignement, de santé et d'action sociale sont majoritairement localisées à Heyrieux et Saint-Symphorien-d'Ozon.

Enfin, les entreprises de construction sont principalement implantées sur la commune de Ternay.

Une liste des entreprises pouvant présenter des rejets polluants pour le collecteur du SMAAVO et pour la station d'épuration de Saint Fons a été rédigée. Une classification de ces entreprises a été réalisée afin de prioriser les visites industrielles à effectuer par la suite. 30 visites étaient prévues, 31 entreprises ont été catégorisées en priorité 1 de visite.

À la suite de cela, un questionnaire concernant le rejet de ces 31 entreprises susceptibles de rejeter des produits pouvant entraîner une pollution a été envoyé. Un mois après l'envoi de ces questionnaires par courrier, nous n'avons pas reçu de réponse.

3.2.2. Activité Touristique (données 2021)

Commune	Hôtels	Campings	Autres hébergements collectifs de tourisme
Sérézin du Rhône	0	0	0
Saint Symphorien d'Ozon	0	0	0
Simandres	0	0	0
Ternay	0	0	0
Toussieu	0	0	0
Chaponnay	3	0	0
Communay	0	0	0
Heyrieux	0	1	0
Saint Pierre de Chandieu	2	0	0
Marennes	0	0	0

Tableau 6 : Hébergements liés aux activités de commune sur le secteur d'étude en 2021 (Source : INSEE)

Les activités touristiques sur le territoire d'étude sont peu nombreuses : 5 hôtels répartis entre Chaponnay et Saint Pierre de Chandieu, 1 camping sur la commune d'Heyrieux.

Les capacités des hôtels et du camping sont détaillées dans les tableaux suivants :

Tableau 7 : Capacité d'accueil du camping à Heyrieux

Commune d'Heyrieux	Nombre d'emplacement	Emplacement total
Camping Mas de la Forêt	43	43

Tableau 8 : Capacité d'accueil des hôtels à Chaponnay

Commune de Chaponnay	Nombre d'étoiles	Chambres
Ibis Budget Lyon Est Chaponnay	2	63
Ibis Lyon Est Chaponnay	3	69
Mercure Lyon Est Chaponnay	4	77
Total		209

Tableau 9 : Capacité d'accueil des hôtels à Saint Pierre de Chandieu

Commune de Saint Pierre de Chandieu	Nombre d'étoiles	Chambres
Hôtel Holiday	Non classé	-
Château de Rajat	Non classé	-
Total		54

Le camping Mas de la forêt à Heyrieux possède 43 emplacements. La commune de Chaponnay cumule 209 chambres réparties dans les 3 hôtels contre 54 à Saint Pierre de Chandieu.

3.2.3. Activité Agricole

Sur la base des données du recensement Agreste de 2010, l'agriculture occupe une faible place sur le territoire de l'étude. Il y a 145 exploitations agricoles recensées en 2010 et la superficie agricole est de l'ordre de 5881 hectares utilisés.

Commune	Exploitations agricoles (ayant leur siège dans la commune)	Superficie agricole utilisée (en Ha)	Cheptel (En unité de gros bétail, tous aliment)	Orientation technico-économique de la commune
Sérézin du Rhône	-	-	-	-
Saint Symphorien d'Ozon	22	454	181	Grandes cultures Maraîchage et horticulture Polyculture, polyélevage
Simandres	13	287	114	Grandes cultures
Ternay	5	80	112	-
Toussieu	10	630	106	Grandes cultures Polyculture, polyélevage
Chaponnay	23	1092	253	Grandes cultures Ovins, caprins et autres herbivores Polyculture, polyélevage
Communay	15	542	217	Grandes cultures
Heyrieux	13	666	350	Grandes cultures Polyculture, polyélevage
Saint Pierre de Chandieu	27	1525	6149	Grandes cultures Ovins, caprins et autres herbivores Polyculture, polyélevage
Marennes	17	605	284	Grandes cultures Polyculture, polyélevage
TOTAL	145	5881	7766	

Tableau 10 : Activités agricoles sur le secteur d'étude

(Source : Données Agreste 2010)

3.3. Développement Urbain

Le Schéma de Cohérence Territoriale (ScoT) de l'agglomération lyonnaise, portant sur l'ensemble des communes de l'étude (sauf Heyrieux), a été approuvé le 16 décembre 2010.

Ce ScoT a été modifié en 2016, il tient désormais compte :

- De la loi sur l'Engagement National pour l'Environnement qui concerne l'environnement, le commerce et les communications numériques,
- De la directive Territoriale d'Aménagement (DTA),
- Du Schéma régional de cohérence écologique,
- Du nouveau Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée.

Les modifications du ScoT ont été approuvées le 19 mai 2017.

Les objectifs de croissance prévus sur l'agglomération lyonnaise sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau 11 : Objectif du ScoT de l'agglomération lyonnaise

ScoT	Population en 2013 (Intercommunalité Métropole de Lyon)	Habitants supplémentaires 2030 scénario bas	Habitants supplémentaires 2030 scénario haut	Taux de croissance annuel moyen scénario bas	Taux de croissance annuel moyen scénario haut
Agglomération lyonnaise	1 336 994	30 600	150 000	De 0 à 0.5 %	De 0.2 à 0.5 %

Les objectifs du Plan local d'Urbanisme des communes de la zone d'étude incluses dans le ScoT de l'agglomération lyonnaise sont détaillés dans les tableaux pages suivantes.

Tableau 12 : Zones à urbaniser sur les communes de l'étude concernées par le ScoT de l'agglomération lyonnaise

Commune	Zone	Localisation	Surface en ha	Surface potentielle- ment constructible en ha	Commentaire
Chaponnay	AuA	Pré Sindrut Nord	3.7	2.5	
	Auc	Beauregard	3.1	0	
	Aud	Village	2.1	0	
	Aue	Aveine, les Ayes, Tholomé, à la Grande Terre, Baleyzieu, La Croix Rouge, Sud	9.9	9.9	
	Auh	Emporte et la Croix rouge	6.6	1.8	
	Total à vocation d'habitat à court et moyen terme		25.4	14.2	
	AU	Buzy et la Croix Rouge	7.4	5.2	
	Total à vocation d'habitat à long terme		7.4	5.2	
	Aui	Zone d'activités	8.1	8.1	
Communay	AU	—	29.8	—	Fermé à l'urbanisation
	AuA	Dont secteur de la Goule	5.7	—	
	Auc	—	0.8	—	
	Auia	—	48.3	—	
	AUL	—	6.7	—	
	Total à vocation d'habitat		91.3	—	

Commune	Zone	Localisation	Surface en ha	Surface potentielle- ment constructible en ha	Commentaire
Marennes	AU	Zone du Fief du Grand Seize Un	—	—	
	AUm	Zone à urbaniser de la Marquina Est	—	—	
	AUL	Nord la Marquina	—	—	
	Aux	Fief de Feusse (aménagement économique)	—	—	
	1AUm	Résidentielle à moyen long terme La Marquina	—	—	Fermé à l'urbanisation
	1AUP	Activité et résidentiel moyen long terme	—	—	Fermé à l'urbanisation
	2AU	Zone de requalification - renouvellement urbain de friche industrielle du petit Port des Seynes	—	—	
Saint Pierre de Chandieu	AU	Programme de logement	—	—	
	Aua	Habitation avec équipement interne	—	—	
	Auab		—	—	
	Aub		—	—	
Saint Symphorien d'Ozon	AU	Logement et espace commercial à "Dessous Le Palais"	—	—	40 à 50 lgt/ha
	AU	Logement et équipement : Zone de La Chapelle	—	—	
	Auv	Aire d'accueil de gens du voyage : "Le Carton"	—	—	

Commune	Zone	Localisation	Surface en ha	Surface potentielle- ment constructible en ha	Commentaire
Sérézin du Rhône	—	Renouvellement urbain : rue Claude Brosse, Cardoux, de l'Ozon RD 149	—	—	70 à 80 lgt / ha ilot Cardoux
	—	Gare / Laurencin : Equipement et logement	—	—	
	—	Rue de la Sarrazinière	—	—	Préserver l'espace vert + bâtiment de petit collectif ou intermédiaire
	UB	Rue Claude Brosse	—	—	
		Logements et espaces publics : lieu-dit Les Lardières	—	—	
Simandres	2AU	Développement de la commune à long termes (équipements et habitats)	—	—	Rapport présentation PLU 2009, comprend le centre bourg?
	2AUi	Zone d'activités économique ZAE : équipements et économie	—	—	Rapport présentation PLU 2009
		Les Hameaux : limiter les logements	—	—	Rapport présentation PLU 2009
Toussieu	AUA	Secteur "Centre village" : logements, espaces verts végétalisés	1.5	—	50 lgt/ha minimum
	AUB	Secteur "Petite Côte" : logements, préserver les espaces verts	4.2	—	20 à 30 lgt /ha
	AUBd	Secteur "Champie Est" : logements	2	—	25 à 30 lgt/ha

Commune	Zone	Localisation	Surface en ha	Surface potentielle- ment constructible en ha	Commentaire
	AUB	Secteur : "Les côtières" : logements, espaces boisés préservés	0.7	–	15 à 20 lgt/ha
	AUBp	Secteur "RD147 - entrée ouest du village" : logements, espaces boisés préservés	1.3	–	15 à 20 lgt/ha
	AUB	Secteur "Montée des Crozes" : logements, espaces verts préservés	0.7	–	15 à 20 lgt/ha
Ternay	AU	Sept secteurs : Le Grosbu, secteur entre la route de Villeneuve et le cimetière, secteur des Sauvages, le secteur compris entre le chemin de Guichard, l'avenue des Pierres et la route de Villeneuve, le secteur de la rue Topaze et celui de la rue de l'ancien Stade.	–	–	
	AUb1	Route de Sérézin du Rhône	4.5	–	14 lgt sociaux, 6 maisons individuelles, 2 maisons groupées soit 46 lgt/ha

Commune	Zone	Localisation	Surface en ha	Surface potentielle- ment constructible en ha	Commentaire
	AUb	Chemin du Crapon	2.66	—	4 lgt collectifs de type T1 12 lgt collectifs de type T2 16 lgt collectifs de type T3 8 lgt collectifs de type T4 4 maisons groupées de type T5
	AUb	Secteur de la Grande Combe	1	—	30 lgt/ha minimum
	AUe	Site du Devès : équipements collectifs	—	—	
	AUx	Deux secteurs au Sud de la commune, entre les échangeurs autoroutiers/feroviaires et Gravignan	—	—	
	Uh	Création de logement possible sur l'existant	—	—	Nota Ternay : 26 nouveaux lgt en 2016 sur 3.7 ha

En ce qui concerne la commune d'Heyrieux, elle fait partie du ScoT Nord Isère, il a été approuvé en décembre 2012. Comme le ScoT de l'agglomération lyonnaise, le ScoT Nord Isère a été révisé afin de tenir compte :

- Des lois Grenelle II et ALUR qui concernent l'environnement, le commerce et les communications numériques,
- De la directive Territoriale d'Aménagement (DTA),
- Du Schéma régional de cohérence écologique,
- Du nouveau Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux Rhône-Méditerranée.

Les modifications du ScoT ont été approuvées le 19 mai 2017.

Les objectifs de croissance prévus par le ScoT Nord Isère sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 13 : Objectif du ScoT Nord isère

ScoT	Population en 2011	Habitants supplémentaires 2030	Population en 2030	Taux de croissance annuel moyen
SCoT Nord Isère	17 852	4 603	22 455	-

Il est repris dans le PLU que le ScoT Nord Isère prévoit pour la commune d'Heyrieux à l'horizon 2030 :

- « Un objectif moyen de construction de 10 logements par an pour 1000 habitants soit 47 logements par an en moyenne »,
- « Une part minimale de 20% de logements locatifs sociaux sur le total de l'enveloppe de logement à construire. »

Les tableaux suivants détaillent les voies d'urbanisation identifiées dans le PLU de la commune d'Heyrieux :

Tableau 14 : Zones à urbaniser sur la commune d'Heyrieux

Commune	Zone	Localisation	Commentaire
Heyrieux	Aua	Habitation	
	Aub	Habitation	Ouverte qu'après mise en conformité des réseaux de collecte eaux usées
	Aui	Zone contigüe à ma zone d'activité des Brosses	

Tableau 15 : Zones urbanisées et à urbaniser sur la commune d'Heyrieux (Source : Annexe du PLU de 2019)

HEYRIEUX - Tableau des superficies des zones du POS et POS numérisé			
POS Déclaration de projet-Mise en compatibilité 2014 Notice Mars 2014		POS Déclaration de projet-Mise en compatibilité 2014 POS numérisé (Avril 2015)	
	hectares		hectares
UA	42,70	UA	26,3
UAa	15,50	UAa	9,2
UB	84,70	UAape	5,9
UBa	4,70	UApe	16,8
		UApr	0,2
		UB	62,3
		UBa	4,7
		UBpr	5,5
		UBpe	15,0
Total zone habitat	147,60	Total zone habitat	145,9
UY, UYa	41,30	UY	36,0
		UYapr	0,2
		UYape	4,7
Total zone activités	41,30	Total zone activités	40,9
Total zones urbaines	188,90	Total zones urbaines	186,8
NA	22,20	NA	20,0
NAa, NAb, NAc	22,95	NApr	0,8
		NAa	12,8
		NAb	4,7
		NAc	5,8
Total zone habitat	45,15	Total zone habitat	44,1
NAia	11,95	NAia	12,2
NAi	4,40	NAi	4,5
Total zone activités	16,35	Total zone activités	16,7
NAL	20,00	NAL	9,6
NAg	0,65	NALpe	4,2
		NALpr	5,8
		NAg	0,8
Total zones équipements	20,65	Total zones équipements	20,4
Total zones A Urbaniser	82,15	Total zones A Urbaniser	81,2
NC	806,20	NC	773,3
		NCd	66,0
Total zones agricoles	806,20	Total zones agricoles	839,3
ND	286,30	ND	226,0
		NDpi	0,1
		NDpe	2,1
		NDpr	9,0
		NDp	2,7
		NDI	22,0
		NDs	17,5
NB	9,45	NB	5,4
		NBa	4,9
Total zones naturelles	295,75	Total zones naturelles	289,7
Total commune	1373,00	Total commune	1397,0

4. Consommation en eau potable et rejet

Les communes incluses dans le territoire du syndicat d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon ont différents modèles de gestion de leur système d'eau potable. Ils sont précisés dans le tableau ci-dessous.

Commune	Syndicat compétent AEP	Exploitation du réseau d'eau potable
Sérézin du Rhône	Syndicat Intercommunal des Eaux de Communay et Région	Entreprise SUEZ
Saint Symphorien d'Ozon		
Simandres		
Ternay		
Communay		
Chaponnay	Syndicat Intercommunal à vocation unique Marennes Chaponnay	
Marennes		
Heyrieux	SEMIDAO	
Saint Pierre de Chandieu	Syndicat Intercommunal d'eau potable de l'Est Lyonnais (SIEPEL)	VEOLIA
Toussieu		SOGEDO

4.1. Analyse des consommations en eau

4.1.1. Abonnés eau potable

Les données ci-après proviennent des rôles de l'eau fournis par SUEZ, VEOLIA et la SEMIDAO. Nous sommes à ce jour en attente des données de Toussieu.

Les tableaux présentent les volumes vendus par commune lors des trois dernières années. Les abonnés dits « gros consommateurs » sont ceux dont la consommation annuelle dépasse les 500 m³ / an. Pour les communes de Chaponnay, Saint Symphorien d'Ozon, Heyrieux et Saint Pierre de Chandieu, nous avons défini comme gros consommateurs ceux dont la consommation annuelle est supérieure ou égale à 1000 m³/an.

Les données sur les abonnés raccordés ou non raccordés au réseau d'assainissement collectif sont comptabilisées hors gros consommateurs.

Chaponnay :

	2018	2019	2020
TOUS LES ABONNÉS (sans gros consommateurs)			
Nombre total d'abonnés	1 744	1 768	1 793
Volume annuel consommé (en m ³)	173 245	172 727	185 032
Gros consommateurs <u>RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Nombre total d'abonnés	18	22	15
Volume annuel consommé (en m ³)	55 457	64 109	56 542
ABONNES <u>RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)			
Nombre d'abonnés	1604	1630	1653
Volume annuel consommé (en m ³)	156 408	153 349	168 991
ABONNES <u>NON RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)			
Nombre d'abonnés	140	138	140
Volume annuel consommé (en m ³)	16 837	19 378	16 041

Tableau 16 : Consommation en eau potable de la commune de Chaponnay

Ici, nous avons comptabilisé comme gros consommateurs ceux dont le volume annuel de consommation est supérieur ou égal à 1000 m³, afin d'avoir une vision plus représentative.

Marennes :

	2018	2019	2020
TOUS LES ABONNÉS (sans gros consommateur)			
Nombre total d'abonnés	787	815	848
Volume annuel consommé (en m ³)	69 883	75 201	82 122
Gros consommateur <u>RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Nombre total d'abonnés	7	9	7
Volume annuel consommé (en m ³)	8 783	16 063	7978
ABONNES <u>RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)			
Nombre d'abonnés	665	691	716
Volume annuel consommé (en m ³)	58 823	63 237	68 094
ABONNES <u>NON RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)			
Nombre d'abonnés	122	124	132
Volume annuel consommé (en m ³)	11 060	11 964	14 028

Tableau 17 : Consommation en eau potable de la commune de Marennes

Communay :

	2018	2019	2020
TOUS LES ABONNÉS (sans gros consommateur)			
Nombre total d'abonnés	1 856	1 952	1 995
Volume annuel consommé (en m ³)	168 527	170 294	182 382
Gros consommateur RACCORDES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Nombre total d'abonnés	16	20	18
Volume annuel consommé (en m ³)	140 364	133 916	130 565
ABONNES RACCORDES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)			
Nombre d'abonnés	1 779	1 880	1 920
Volume annuel consommé (en m ³)	161 999	164 040	175 828
ABONNES NON RACCORDES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)			
Nombre d'abonnés	77	72	75
Volume annuel consommé (en m ³)	6 528	6 254	6 554

Tableau 18 : Consommation en eau potable de la commune de Communay

Sérézin du Rhône :

	2018	2019	2020
TOUS LES ABONNÉS (sans gros consommateur)			
Nombre total d'abonnés	1 173	1 1175	1 224
Volume annuel consommé (en m ³)	95 493	95 875	103 215
Gros consommateur RACCORDES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Nombre total d'abonnés	16	13	17
Volume annuel consommé (en m ³)	30 950	26 479	33 577
ABONNES RACCORDES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)			
Nombre d'abonnés	1 139	1 142	1 192
Volume annuel consommé (en m ³)	91 876	92 377	99 058
ABONNES NON RACCORDES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)			
Nombre d'abonnés	34	33	32
Volume annuel consommé (en m ³)	3 617	3 498	4 157

Tableau 19 : Consommation en eau potable de la commune de Sérézin du Rhône

Simandres :

	2018	2019	2020
TOUS LES ABONNÉS (sans gros consommateur)			
Nombre total d'abonnés	802	821	802
Volume annuel consommé (en m ³)	68 437	68 016	75 315
Gros consommateur <u>RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Nombre total d'abonnés	5	5	5
Volume annuel consommé (en m ³)	3 691	3 910	4 399
ABONNES <u>RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)			
Nombre d'abonnés	634	650	633
Volume annuel consommé (en m ³)	50 191	49 416	54 503
ABONNES <u>NON RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)			
Nombre d'abonnés	168	171	169
Volume annuel consommé (en m ³)	18 246	18 599	20 812

Tableau 20 : Consommation en eau potable de la commune de Simandres

Solaize :

	2018	2019	2020
TOUS LES ABONNÉS (sans gros consommateur)			
Nombre total d'abonnés	1 228	1 143	55
Volume annuel consommé (en m ³)	112 294	31 782	6 059
Gros consommateur <u>RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Nombre total d'abonnés	9	1	/
Volume annuel consommé (en m ³)	15 846	656	/
ABONNES <u>RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)			
Nombre d'abonnés	1 101	1 023	2
Volume annuel consommé (en m ³)	106 282	24 266	-23
ABONNES <u>NON RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)			
Nombre d'abonnés	127	120	53
Volume annuel consommé (en m ³)	6 012	7 516	6 082

Tableau 21 : Consommation en eau potable de la commune de Solaize

La différence substantielle du nombre d'abonnés entre 2019 et 2020 s'explique par un changement de contrat de gestion et de mode de calcul des rejets. Jusqu'en 2018, la gestion était dévolue à SUEZ, et à partir de 2019 à la Métropole de Lyon. La variation de chiffres s'explique par un calcul différent de la Métropole qui a souhaité relever uniquement la part des effluents de Solaize qui transite par le collecteur du SMAAVO.

Saint Symphorien d'Ozon :

	2018	2019	2020
TOUS LES ABONNÉS (sans gros consommateur)			
Nombre total d'abonnés	2 416	2 424	2 444
Volume annuel consommé (en m ³)	184 952	175 311	185 048
Gros consommateur <u>RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Nombre total d'abonnés	13	14	13
Volume annuel consommé (en m ³)	39 700	46 095	50 835
ABONNES <u>RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)			
Nombre d'abonnés	2 355	2 361	2 374
Volume annuel consommé (en m ³)	177 638	168 366	178 325
ABONNES <u>NON RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)			
Nombre d'abonnés	61	63	70
Volume annuel consommé (en m ³)	7 315	6 945	6 723

Tableau 22 : Consommation en eau potable de la commune de Saint Symphorien d'Ozon

Ici, nous avons comptabilisé comme gros consommateurs ceux dont le volume annuel de consommation est supérieur ou égal à 1000 m³, afin d'avoir une vision plus représentative.

Ternay :

	2018	2019	2020
TOUS LES ABONNÉS			
Nombre total d'abonnés	151	161	171
Volume annuel consommé (en m³)	14 961,4	14 313	15 985
Gros consommateur <u>RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Nombre total d'abonnés	Pas de gros consommateur recensé		
Volume annuel consommé (en m³)			
ABONNES <u>RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Nombre d'abonnés	147	157	167
Volume annuel consommé (en m³)	14 593,3	14 016	15 713
ABONNES <u>NON RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Nombre d'abonnés	4	4	4
Volume annuel consommé (en m³)	368	297	272

Tableau 23 : Consommation en eau potable de la commune de Ternay

Ici, nous avons comptabilisé comme gros consommateurs ceux dont le volume annuel de consommation est supérieur ou égal à 500 m³, afin d'avoir une vision plus représentative. Le faible nombre d'abonnés correspond à la part raccordée au collecteur du SMAAVO.

<u>Heyrieux :</u>	2019	2020	2021
TOUS LES ABONNÉS (sans gros consommateur)			
Nombre total d'abonnés	2 303	2 319	2 391
Volume annuel consommé (en m ³)	221 840	236 247	212 767
Gros consommateur <u>RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF			
Nombre total d'abonnés	24	30	25
Volume annuel consommé (en m ³)	65 712	70 810	60 801
ABONNES <u>RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)			
Nombre d'abonnés	2 184	2 196	2264
Volume annuel consommé (en m ³)	206 570	219 743	196 956
ABONNES <u>NON RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)			
Nombre d'abonnés	119	123	126
Volume annuel consommé (en m ³)	15 270	16 504	15 759

Tableau 24 : Consommation en eau potable de la commune d'Heyrieux

Ici, nous avons comptabilisé comme gros consommateurs ceux dont le volume annuel de consommation est supérieur ou égal à 1000 m³, afin d'avoir une vision plus représentative.

Saint Pierre de Chandieu :

	2018	2019	2020	2021
TOUS LES ABONNÉS (sans gros consommateur)				
Nombre total d'abonnés	2 938	3 665	3 699	3 647
Volume annuel consommé (en m ³)	267 390	220 356	227 084	212 595
Gros consommateur <u>RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF				
Nombre total d'abonnés	13	13	9	9
Volume annuel consommé (en m ³)	26 791	23 271	12 505	15 980
ABONNES <u>RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)				
Nombre d'abonnés	2 485	3180	3 222	3 193
Volume annuel consommé (en m ³)	217 601	181 818	186 669	178 486
ABONNES <u>NON RACCORDES</u> AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (hors gros consommateur)				
Nombre d'abonnés	453	485	477	454
Volume annuel consommé (en m ³)	49 789	38 538	40 415	34 109

Ici, nous avons comptabilisé comme gros consommateurs ceux dont le volume annuel de consommation est supérieur ou égal à 1000 m³, afin d'avoir une vision plus représentative.

Toussieu :

Nous ne disposons pas encore des données des rôles de l'eau de Toussieu. La disposition des données fait l'objet d'une convention en cours d'approbation.

4.1.2. Analyse des gros consommateurs en eau sur les trois dernières années

Les gros consommateurs d'eau potable ont été identifiés sur les trois dernières années (2018 à 2020). On définit un gros consommateur lorsque sa consommation est supérieure à 500 m³ par an en moyenne.

Chaponnay

			Volume consommé (en m ³)		
NOM	Type de rejet	Raccordés à la STEP	2018	2019	2020
ALLIADE HABITAT CPT CONTROLE	Professionnel	Raccordable raccordé	1615	1651	1790
ALLOGA FRANCE	Professionnel	Raccordable raccordé	582	692	1874
BC EXPLOITATION	Professionnel	Raccordable raccordé	1209	1105	945
BILFINGER LTM INDUSTRIE	Professionnel	Raccordable raccordé	160	1045	748
CENTRE MEDICO SOCIAL 3E AGE	Collectivité	Raccordable raccordé	5243	3686	3629
CHC HOTEL IBIS	Professionnel	Raccordable raccordé	500	5477	3147
COPROPRIETE BOIS CORNU	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	229	1071	382
CORA,.	Professionnel	Raccordable raccordé	1575	1356	1083
DOMAINE IMMOBILIER VIENNOIS	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	1110	868	735
ECODIS	Professionnel	Raccordable raccordé	1520	1073	284
HOTEL MERCURE	Professionnel	Raccordable raccordé	3613	3817	2896
KUEHNE + NAGEL ROAD,.	Professionnel	Raccordable raccordé	662	490	1373
LR SERVICES,.	Professionnel	Raccordable raccordé	1247	2276	1432
MAISON DE RETRAITE	Collectivité	Raccordable raccordé	3777	4217	4113
MC2R	Professionnel	Raccordable raccordé	1618	1534	739
NOUVELLE ROGER DE LYON	Professionnel	Raccordable raccordé	21850	20445	18532
PAYET MORICE CORINNE, DENIS	Particulier	Raccordable raccordé	169	1412	251
PONANT MAC DONALD'S	Professionnel	Raccordable raccordé	1220	1540	964
PRELODIS	Professionnel	Raccordable raccordé	2399	3024	2649
PROSOL GESTION	Professionnel	Raccordable raccordé	888	1083	205
ROMERO, JEAN	Particulier	Raccordable raccordé	1089	686	257
SAINT PRIM,.	Professionnel	Raccordable raccordé	182	1763	-103
SAS ARAS IMMOBILIERE,.	Professionnel	Raccordable raccordé	1148	1068	1518
SAS PRELODIS	Professionnel	Raccordable raccordé	800	1796	4721
SAS SODICHAP	Professionnel	Raccordable raccordé	2996	2582	5552
STEF LOGISTIQUE GIVORS	Professionnel	Raccordable raccordé	1184	707	2233
V 33	Professionnel	Raccordable raccordé	1044	1088	568

Ici, nous avons comptabilisé comme gros consommateurs ceux dont le volume annuel de consommation est supérieur ou égal à 1000 m³, afin d'avoir une vision plus représentative.

Marennnes

NOM	Type de rejet	Raccordés à la STEP	Volume consommé (en m³)		
			2018	2019	2020
BICOT, LUCETTE	Particulier	Raccordable raccordé	1253	0	0
DE MARENNES	Collectivité	Raccordable raccordé	1487	957,1	577
DE MARENNES	Collectivité	Raccordable raccordé	592	858	1213
MALLET ORTEGA, ARNAUD KARLENE	Particulier	Raccordable raccordé	268	260	501
MANUDEM,.	Professionnel	Raccordable raccordé	293	1490	441
MARCHE, SYLVAIN	Particulier	Raccordable raccordé	611	849	402
PAYET, BERNOUD YVES	Professionnel	Raccordable raccordé	556	459	374
PERRET, DANIELLE	Particulier	Raccordable raccordé	9	24	803
SAUZE O OU MME PECHOUX,.	Particulier	Raccordable raccordé	190	196	579
SEMCODA	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	3671	2664	3735
SEMCODA	Professionnel	Raccordable raccordé	613	6823	-9
SEMCODA	Professionnel	Raccordable raccordé	0	958	-777
SICOT, PATRICK	Particulier	Raccordable raccordé	330	576	570
TRANSPORT TRASER,.	Professionnel	Raccordable raccordé	303	888	414

Communay

NOM	Type de rejet	Raccordés à la STEP	Volume consommé (en m³)		
			2018	2019	2020
ALTITUDE SERVICE	Professionnel	Raccordable raccordé	520	303	294
ANGER, AGNES	Particulier	Raccordable raccordé	120	2559	-2263
ARGEDIS DIVISION SUD	Professionnel	Raccordable raccordé	13060,1	7019	5585
ARGEDIS TOTAL FRANCE	Professionnel	Raccordable raccordé	7728	8044,1	9413
ASF A46 SUD	Professionnel	Raccordable raccordé	5638	5580	4740
BAHADOURIAN, SERGE	Particulier	Raccordable raccordé	391	531	590
BEL HADJ, SARAH IMAD	Particulier	Raccordable raccordé	164,1	717	1154
DA COL, MATHIEU	Particulier	Raccordable raccordé	123	537	-155
DE COMMUNAY	Collectivité	Raccordable raccordé	967	824	727
DE COMMUNAY	Collectivité	Raccordable raccordé	540	873	721
DE COMMUNAY	Collectivité	Raccordable raccordé	78,9	113	5835
FIORINI, MARC	Particulier	Raccordable raccordé	404	500	267
FONTANEL	Professionnel	Raccordable raccordé	1199	123	
GROUPEMENT LOGISTIQUE DU FROID	Professionnel	Raccordable raccordé	11786	4753	4584
HECTOR BERLIOZ	Administration	Raccordable raccordé	1543	1513	961
HPL MAYOL	Particulier	Raccordable raccordé		80	865
IMMOBILIER RHONE ALPES	Professionnel	Raccordable raccordé	654	900	657
LE PARE-FAIM	Professionnel	Raccordable raccordé	508,1	427	382
LES JARDINS DE LUCIE	Professionnel	Raccordable raccordé	1102,9	1080	1037
LIETOT, CHRISTOPHE	Particulier	Raccordable raccordé	167	622	-199
LMP GIL	Professionnel	Raccordable raccordé	2589		
LUSTUCRUFRAIS	Professionnel	Raccordable raccordé	90946	87905	85635

Communay

NOM	Type de rejet	Raccordés à la STEP	Volume consommé (en m³)		
			2018	2019	2020
MOINE, NICOLAS NILDRED	Particulier	Raccordable raccordé			821
OLIVER, LAURIE	Particulier	Raccordable raccordé	163	545	123
REY, HIPPOLITE	Particulier	Raccordable raccordé	685	810	859
SARL SEBM	Professionnel	Raccordable raccordé	7	8083	5803
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES	Professionnel	Raccordable raccordé	898	521	578

Sérézin du Rhône

NOM	Type de rejet	Raccordés à la STEP	Volume consommé (en m³)		
			2018	2019	2020
COUDEYRE,.	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	922,1	22	142
DE SEREZIN DU RHONE	Collectivité	Raccordable raccordé	5581	2187	3651
DE SEREZIN DU RHONE	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	818	0	8262
DES HUILES IGOL	Professionnel	Raccordable raccordé	580	428	485
ESSENCE' CIEL	Professionnel	Raccordable raccordé	2157	3435	665
GILL, SHABINA	Particulier	Raccordable raccordé	561	471	541
HADJ AMAR, FATIMA	Particulier	Raccordable raccordé	69	991	-828
L OREE DU PARC	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé		266	509
LA TOUR NOIRE	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	616	542	523
LAFOND, FLORIAN	Particulier	Raccordable raccordé	123	96	516
LIONROSE	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	7087	6823,1	7070
MIGLIORATI, BASTIEN	Particulier	Raccordable raccordé		105,4	864
MP2 TECHNOLOGIES	Professionnel	Raccordable raccordé	388	485	566
ORA 7	Professionnel	Raccordable raccordé	1526	1393	757
ORA 7	Professionnel	Raccordable raccordé	81,1	543	204
PORTE DES ALPES HABITAT	Professionnel	Raccordable raccordé	2446	2201	2236
REGIE FRANCOIS GOFFIN	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	3202	2815	2939
RIV	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	57	1392	-871
SARL KARADEMIR	Professionnel	Raccordable raccordé			1924
SAS SOTOURA	Professionnel	Raccordable raccordé	566	2054	613
SDC JARDIN DE L OZON	Professionnel	Raccordable raccordé		390	534
STATION AVIA	Professionnel	Raccordable raccordé	2236		
SYNDIC ORALIA SOGELEM	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	1473,1	1321	1407
VANG, OLIVIER	Particulier	Raccordable raccordé	550	150	200
XPO VRAC FRANCE	Professionnel	Raccordable raccordé	629,1	782	300

Simandres

			Volume consommé (en m ³)		
NOM	Type de rejet	Raccordés à la STEP	2018	2019	2020
DE SIMANDRES	Collectivité	Raccordable raccordé	683	512	721
DE SIMANDRES	Collectivité	Raccordable raccordé	628	193	126
LES GORDES	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	851	826,5	1027
LES SIMANDRINES	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	829	959	1015
SEMCODA	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	700	618	767
SEMCODA	Professionnel	Raccordable raccordé	159	995,1	869

Solaize

			Volume consommé (en m ³)		
NOM	Type de rejet	Raccordés à la STEP	2018	2019	2020
AJF	Professionnel	Raccordable raccordé	567,1	105	Pas de données
BH EST SCS MAC DONALD'S	Professionnel	Raccordable raccordé	1848	280	
BONNEPART, PHILIPPE	Professionnel	Raccordable raccordé	602	60	
COGESTRIM	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	1614	300	
DE SOLAIZE	Collectivité	Raccordable raccordé	858	187	
FORMULE 1 HOTELS	Professionnel	Raccordable raccordé	7202	656	
JARDINS DE LA CLAVELIERE,.	Professionnel	Raccordable raccordé	2018	471	
SEMCODA	Professionnel	Raccordable raccordé	608,1	-213	
SEMCODA	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	529	131	

Saint Symphorien d'Ozon

			Volume consommé (en m ³)		
NOM	Type de rejet	Raccordés à la STEP	2018	2019	2020
ALGED	Professionnel	Raccordable raccordé	2003	4455	3192
BARBIER, GILLES	Particulier	Raccordable raccordé	423	1054	112
CES JACQUES PREVERT,.	Administration	Raccordable raccordé	1663	1824	1638
COPROPRIETE LE BOIS RIVAGE,.	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	5088	5666	6201
DE ST SYMPHORIEN D OZON	Collectivité	Raccordable raccordé	743	3046	374
DE ST SYMPHORIEN D OZON	Collectivité	Raccordable raccordé	68	1339	1217
FROMENT, MARC	Particulier	Raccordable raccordé	2206	-1853,3	77

Saint Symphorien d'Ozon

			Volume consommé (en m ³)		
NOM	Type de rejet	Raccordés à la STEP	2018	2019	2020
GENDARMERIE NATIONALE	Administration	Raccordable raccordé	1260	1579	3315
IMMEUBLE BOIS D'OZON,.	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	8709	9792	8183
JP AUGUSTIN GASPARD,.	Professionnel	Raccordable raccordé	780	1164	7642
LA PIERRE ANGULAIRE	Professionnel	Raccordable raccordé	7746	7669	9298
LEROY SOMER	Professionnel	Raccordable raccordé	1888	2324	1766
PASCAL F	Professionnel	Raccordable raccordé	2235	1785	2613
REGIE FERTORET	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	1120	1200	1298
REGIE FERTORET	Syndic (gestionnaire d'immeuble)	Raccordable raccordé	3385	3198,1	3350
ROSS INTERNATIONAL FOUNDRY	Professionnel	Raccordable raccordé	1191	558	500
TIARTI LE LOUVRE,.	Professionnel	Raccordable raccordé	1206,1	855	1122

Ici, nous avons comptabilisé comme gros consommateurs ceux dont le volume annuel de consommation est supérieur ou égal à 1000 m³, afin d'avoir une vision plus représentative.

Ternay

La commune de Ternay ne compte pas de gros consommateurs sur la zone reliée au collecteur du SMAAVO.

Heyrieux

		Volume consommé (en m ³)		
NOM	Type de rejet	2019	2020	2021
ADSC Christophe	Particuliers	1419		
ASL LES 4 SAISONS	Particuliers	1844	2280	1841
ASL LES JARDINS D'ANAI	Chantier			2327
BEDAM	Particuliers			1409
BEFA, M. HAMELIN	Industrie/commerce	1520	894	844
COLLEGE JACQUES PREVERT	Particuliers	2137	1472	1811
COMMUNE D'HEYRIEUX	Communes	1080	1145	1337
COMMUNE D'HEYRIEUX	Communes	7044	8467	5890
COMMUNE D'HEYRIEUX	Communes	4359	1979	6756
COMMUNE D'HEYRIEUX	Communes	326	1337	1475
COMMUNE D'HEYRIEUX	Communes	605	1024	1173
DMBP 1537	Industrie/commerce	98	128	1159
EHPAD LES COLOMBES	Particuliers	8275	10211	9860
EL MAJDOUBI Mohammed	Particuliers	2836	1205	
FONCIA	Particuliers	1008	5119	2228
GENDARMERIE NATIONALE	Particuliers	1272	1573	2824

Heyrieux

		Volume consommé (en m3)		
NOM	Type de rejet	2019	2020	2021
IMMO-ALPES	Particuliers		80	1018
KS TRANSPORTS	Industrie/commerce	256	1307	29
LIEBAR Ludovic Et Celine	Particuliers	3979	178	158
MATRAY Francois	Particuliers	1251	317	71
MAURIN Marinette	Particuliers	82	1043	68
PLURALIS	Particuliers	577	1126	1182
RAVIER SARL	Industrie/commerce	3306	4090	2942
REGIE BOCHARD	Particuliers	940	1066	846
RIFFARD Edouard	Particuliers	100	102	1173
SACI FOURNITURES BUREAU	Industrie/commerce	1376	1565	1378
SARL MERCI MELANIE	Particuliers		1369	167
SAS LAVAGE CLAIRY'S	Industrie/commerce	12325	5859	5191
SDC LE CLOS	Particuliers	902	3056	1611
SDH	Particuliers	1509	1780	1480
SEMCODA	Particuliers	1331	1013	846
SERMET Nathalie	Particuliers	109	1982	104
SIMSEK Emre	Particuliers		1829	-1758
SOCIETE DAUPHINOISE HLM	Particuliers	1420	1448	1456
SOCIETE DAUPHINOISE HLM	Particuliers	1415	1163	10
STE DEPARTEMENTALE HLM	Particuliers	1125	1155	895
STE DEPARTEMENTALE HLM	Particuliers	1272	1346	1209
SYND COPROPRIETE Rinaldi Marie Pierre	Particuliers	968	1207	1270
SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES Residence Les Ormandines	Syndicats	1040	738	691
SYNDICAT MIXTE NORD DAUPHINE	Syndicats	1569	1594	1541

Ici, nous avons comptabilisé comme gros consommateurs ceux dont le volume annuel de consommation est supérieur ou égal à 1000 m³, afin d'avoir une vision plus représentative.

Saint Pierre de Chandieu

Les données des rôles de l'eau de Saint Pierre de Chandieu, ne permettent pas d'établir une liste précise des gros consommateurs.

Saint Pierre de Chandieu			Volume consommé (en m ³)			
NOM	Adresse	Type de rejet	2018	2019	2020	2021
-	Chemin de Mûre	Industriel		3364		
Château de Rajat	21 Chemin de Rajat	Bât municipaux	2309			
-	Route de Givors	Professionnel			1352	
Batiroc Protect	2 rue de l'Aiguë	Industriel		2111		
-	Chemin De Mure	Industriels		3364		
Transports JTF	59 Chemin De Mure	Industriels	1000			
Kints Alain	26 Chemin De La Madone	Particuliers		4210		
-	6 Rue Des Roses	Particuliers		1594		
Cap Lova Copropriété	35 Rue Amédée Ronin	Particuliers				1003
Cap Lova Copropriété	35 Rue Amédée Ronin	Particuliers			1131	
Cap Lova Copropriété	35 Rue Amédée Ronin	Particuliers			1000	
Cap Lova Copropriété	35 Rue Amédée Ronin	Particuliers		1140		
Cap Lova Copropriété	35 Rue Amédée Ronin	Particuliers		1082		
Cap Lova Copropriété	35 Rue Amédée Ronin	Particuliers	1965			
Polybat	28 Rue Émile Vernay	Professionnels			1056	
Stade, Gymnase, Espace Deslyres	29 Rue Du Stade	Bat municipaux			1482	
Stade, Gymnase, Espace Deslyres	29 Rue Du Stade	Bat municipaux				1458
Stade, Gymnase, Espace Deslyres	29 Rue Du Stade	Bat municipaux			1350	
Stade, Gymnase, Espace Deslyres	29 Rue Du Stade	Bat municipaux		1500		
Stade, Gymnase, Espace Deslyres	29 Rue Du Stade	Bat municipaux	1652			
Stade, Gymnase, Espace Deslyres	29 Rue Du Stade	Bat municipaux		1596		
Stade, Gymnase, Espace Deslyres	29 Rue Du Stade	Bat municipaux	3138			
	Route De Givors	Bat municipaux				1531
Manitowoc Crane Group France	5 Rue Lavoisier	Industriels		1997		
Manitowoc Crane Group France	5 Rue Lavoisier	Industriels	1163			
-	Rue P Et Marie Curie	Industriels				1041

**Saint Pierre de
Chandieu**

			Volume consommé (en m ³)			
NOM	Adresse	Type de rejet	2018	2019	2020	2021
-	Rue P Et Marie Curie	Industriels		1043		
-	Rue P Et Marie Curie	Industriels		1120		
-	Rue P Et Marie Curie	Industriels	2219			
-	Rue Ampère	Industriels				2278
-	Rue Ampère	Industriels			2013	
-	Rue Ampère	Industriels				1562
-	Rue Ampère	Industriels			2097	
-	Rue Ampère	Industriels	2020			
-	Rue Ampère	Industriels	3837			
-	1 Chemin Du Sablier	Particuliers	2446			
-	La Picardiere	Professionnels				1856
-	La Picardiere	Professionnels			1024	
-	La Picardiere	Professionnels				3977
-	La Picardiere	Particuliers		1000		
-	La Picardiere	Particuliers	1229			
-	La Picardiere	Particuliers		1514		
-	La Picardiere	Particuliers	2334			
-	21 Chemin Des Vignes	Particuliers				1274
Copropriété	33 Rue Amédée Ronin	Particuliers	1479			

Conclusion

Il y a de nombreux gros consommateur d'eau qui sont raccordés au réseau du SMAAVO. À notre connaissance, 30 conventions de déversement ont été établies.

Certaines communes accueillent davantage de gros consommateurs comme les communes de Chaponnay, Communay, Saint Symphorien d'Ozon et Heyrieux.

D'autres structures qualifiées de gros consommateurs ne le sont pas réellement. Il s'agit de fuites qui ont impacté leur consommation sur une année et qui a été réglée l'année suivante.

4.2. Estimation des rejets domestiques

L'ensemble des tableaux ci-dessous présente les volumes et les charges en DCO théorique par jour des communes situées sur le secteur d'étude.

Les calculs ont été effectués à partir de la consommation d'eau potable assujettie à l'assainissement collectif et en appliquant un coefficient de 0,85 pour la partie domestique et rejets des gros consommateurs de type domestique déterminant le pourcentage d'eau consommée retournant au réseau d'assainissement de 2018 à 2020.

Chaponnay :

Consommation domestique :

Le volume consommé en moyenne sur les 3 ans est de 437 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 1 653 et en prenant un taux d'occupation par logement de 2,56, le volume consommé par habitant est de 102,4 l/j/hab.

Nous prendrons donc comme base pour l'estimation du rejet domestique 88 l/j/EQH.

Consommation des gros consommateurs :

Le volume consommé en moyenne sur les 3 ans est de 160 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 15, le volume consommé par gros consommateur est de 10 722 l/j/hab.

	Débit d'Eaux Usées théorique (Moyenne 3 ans) (m ³ /j)	Nb d'équivalent habitant *	Charge en pollution théorique (Kg DCO/j) **
Part représentée par les consommateurs domestiques	371,6	4 232	508
Part représentée par les gros consommateurs	136,7	1 557	187
Total	508,3	5 788	695

Tableau 25 : Rejets Chaponnay

* : sur la base de 88 l/j/EQH.

** : sur la base théorique de 120 g/j/EQH.

Théoriquement, la commune de Chaponnay devrait déverser dans le réseau du SMAAVO une charge totale hydraulique théorique de **508,3 m³/j**. Lors de l'exploitation de mesures réalisées sur le réseau en phase 2, il conviendra de comparer ces valeurs théoriques aux valeurs réellement obtenues.

Marennes :

Consommation domestique :

Le volume consommé en moyenne sur les 3 ans est de 173,6 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 716 et en prenant un taux d'occupation par logement de 2,67, le volume consommé par habitant est de 90,84 l/j/hab.

Nous prendrons donc comme base pour l'estimation du rejet domestique 77,21 l/j/EQH.

Consommation des gros consommateurs :

Le volume consommé en moyenne sur les 3 ans est de 30 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 7, le volume consommé par gros consommateur est de 4 282 l/j/hab.

	Débit d'Eaux Usées théorique (Moyenne 3 ans) (m ³ /j)	Nb d'équivalent habitant *	Charge en pollution théorique (Kg DCO/j) **
Part représentée par les consommateurs domestiques	147,6	1 912	229
Part représentée par les Gros consommateurs	25,5	330	40
Total	173,1	2 241,7	269

Tableau 26 : Rejets Marennes

* : sur la base de 77,2 L/j/EQH.

** : sur la base théorique de 120 g/j/EQH.

Théoriquement, la commune de Marennes devrait déverser dans le réseau du SMAAVO une charge totale hydraulique théorique de **173,1 m³/j**. Lors de l'exploitation de mesures réalisées sur le réseau en phase 2, il conviendra de comparer ces valeurs théoriques aux valeurs réellement obtenues.

Communay :

Consommation domestique :

Le volume consommé en moyenne sur les 3 ans est de 458,3 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 1 920 et en prenant un taux d'occupation par logement de 2,58, le volume consommé par habitant est de 92,52 l/j/hab.

Nous prendrons donc comme base pour l'estimation du rejet domestique 78,6 l/j/EQH.

Consommation des gros consommateurs :

Le volume consommé en moyenne sur les 3 ans est de 370 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 18, le volume consommé par gros consommateur est de 20 540 l/j/hab.

	Débit d'Eaux Usées théorique (Moyenne 3 ans) (m ³ /j)	Nb d'équivalent habitant *	Charge en pollution théorique (Kg DCO/j) **
Part représentée par les consommateurs domestiques	389,6	4 954	594,4
Part représentée par les Gros consommateurs	314,3	3 996	479,5
Total	703,8	8 950	1073,9

Tableau 27 : Rejets Communay

* : sur la base de 78,65 l/j/EQH.

** : sur la base théorique de 120 g/j/EQH.

Théoriquement, la commune de Communay devrait déverser dans le réseau du SMAAVO une charge totale hydraulique théorique de **703,8 m³/j**. Lors de l'exploitation de mesures réalisées sur le réseau en phase 2, il conviendra de comparer ces valeurs théoriques aux valeurs réellement obtenues.

Sérézín du Rhône :

Consommation domestique :

Le volume consommé en moyenne sur les 3 ans est de 258,7 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 1 192 et en prenant un taux d'occupation par logement de 2,46, le volume consommé par habitant est de 88,23 l/j/hab.

Nous prendrons donc comme base pour l'estimation du rejet domestique 75 l/j/EQH.

Consommation des gros consommateurs :

Le volume consommé en moyenne sur les 3 ans est de 83 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 17, le volume consommé par gros consommateur est de 4 888.8 l/j/hab.

Nous prendrons donc comme base pour l'estimation du rejet domestique 4 155.5 l/j/EQH.

	Débit d'Eaux Usées théorique (Moyenne 3 ans) (m ³ /j)	Nb d'équivalent habitant *	Charge en pollution théorique (Kg DCO/j) **
Part représentée par les consommateurs domestiques	219,9	2 932	352
Part représentée par les Gros consommateurs	70.6	942	113
Total	290,6	3 874	465

Tableau 28 : Rejets Sérézín du Rhône

* : sur la base de 75 l/j/EQH.

** : sur la base théorique de 120 g/j/EQH.

Théoriquement, la commune de Sérézín du Rhône devrait déverser dans le réseau du SMAAVO une charge totale hydraulique théorique de **290,6 m³/j**. Lors de l'exploitation de mesures réalisées sur le réseau en phase 2, il conviendra de comparer ces valeurs théoriques aux valeurs réellement obtenues.

Simandres :

Consommation domestique :

Le volume consommé en moyenne sur les 3 ans est de 140.7 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 633 et en prenant un taux d'occupation par logement de 2,6, le volume consommé par habitant est de 85,5 l/j/hab.

Nous prendrons donc comme base pour l'estimation du rejet domestique 72,7 l/j/EQH.

Consommation des gros consommateurs :

Le volume consommé en moyenne sur les 3 ans est de 11 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 5, le volume consommé par gros consommateur est de 2 192 l/j/hab.

	Débit d'Eaux Usées théorique (Moyenne 3 ans) (m ³ /j)	Nb d'équivalent habitant *	Charge en pollution théorique (Kg DCO/j) **
Part représentée par les consommateurs domestiques	119,6	1 646	197
Part représentée par les Gros consommateurs	9,3	128	15
Total	128,9	1 774	213

* : sur la base de 72,7 L/j/EQH.

** : sur la base théorique de 120 g/j/EQH.

Tableau 29 : Rejets Simandres

Théoriquement, la commune de Simandres devrait déverser dans le réseau du SMAAVO une charge totale hydraulique théorique de **128,9 m³/j**. Lors de l'exploitation de mesures réalisées sur le réseau en phase 2, il conviendra de comparer ces valeurs théoriques aux valeurs réellement obtenues.

Ternay :

Consommation domestique :

Le volume consommé en moyenne sur les 3 ans est de 40,7 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 167 et en prenant un taux d'occupation par logement de 2,65, le volume consommé par habitant est de 92 l/j/hab.

Nous prendrons donc comme base pour l'estimation du rejet domestique 78,2 l/j/EQH.

	Débit d'Eaux Usées théorique (Moyenne 3 ans) (m ³ /j)	Nb d'équivalent habitant *	Charge en pollution théorique (Kg DCO/j) **
Part représentée par les consommateurs domestiques	34,6	443	53
Part représentée par les Gros consommateurs	0	0	0
Total	34,6	443	53

* : sur la base de 78,22 L/j/EQH.

** : sur la base théorique de 120 g/j/EQH.

Tableau 30 : Rejets Ternay

Théoriquement, la commune de Ternay devrait déverser dans le réseau du SMAAVO une charge totale hydraulique théorique de **34,6 m³/j**. Lors de l'exploitation de mesures réalisées sur le réseau en phase 2, il conviendra de comparer ces valeurs théoriques aux valeurs réellement obtenues.

Saint Symphorien d'Ozon :

Consommation domestique :

Le volume consommé en moyenne sur les 3 ans est de 478,8 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 2 374 et en prenant un taux d'occupation par logement de 2,48, le volume consommé par habitant est de 81,3 l/j/hab.

Nous prendrons donc comme base pour l'estimation du rejet domestique 69 l/j/EQH.

Consommation des gros consommateurs :

Le volume consommé en moyenne sur les 3 ans est de 124,8 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 13, le volume consommé par gros consommateur est de 9 598 l/j/hab.

	Débit d'Eaux Usées théorique (Moyenne 3 ans) (m ³ /j)	Nb d'équivalent habitant *	Charge en pollution théorique (Kg DCO/j) **
Part représentée par les consommateurs domestiques	407	5 004,4	600,5
Part représentée par les Gros consommateurs	106	1 304	156,5
Total	513,1	6 308,4	757

* : sur la base de 69,13 L/j/EQH.

** : sur la base théorique de 120 g/j/EQH.

Tableau 31 : Rejets Saint Symphorien d'Ozon

Théoriquement, la commune de Saint Symphorien d'Ozon devrait déverser dans le réseau du SMAAVO une charge totale hydraulique théorique de **513,1 m³/j**. Lors de l'exploitation de mesures réalisées sur le réseau en phase 2, il conviendra de comparer ces valeurs théoriques aux valeurs réellement obtenues.

Solaize :

Consommation domestique :

Les données des rôles de l'eau en notre possession ne nous permettent pas d'estimer les rejets domestiques générés par la commune de Solaize.

Seuls 2 abonnés seraient considérés comme raccordés au collecteur du SMAAVO avec une consommation négative.

Consommation des gros consommateurs :

Les données des rôles de l'eau de 2020 ne font pas état de gros consommateurs ayant des rejets sur le réseau du SMAAVO.

Heyrieux :

Consommation domestique :

Le volume consommé en moyenne sur les 3 ans est de 569,2 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 2 264 et en prenant un taux d'occupation par logement de 2,33, le volume consommé par habitant est de 107,9 l/j/hab.

Nous prendrons donc comme base pour l'estimation du rejet domestique 91,7 l/j/EQH.

Consommation des gros consommateurs :

Le volume consommé en moyenne sur les 3 ans est de 180,2 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 25, le volume consommé par gros consommateur est de 7 208 l/j/hab.

	Débit d'Eaux Usées théorique (Moyenne 3 ans) (m ³ /j)	Nb d'équivalent habitant *	Charge en pollution théorique (Kg DCO/j) **
Part représentée par les consommateurs domestiques	483,8	5 275	633
Part représentée par les Gros consommateurs	153,2	1 670	200
Total	637	6 945	833

Tableau 32 : Rejets Heyrieux

* : sur la base de 91,7 L/j/EQH.

** : sur la base théorique de 120 g/j/EQH.

Théoriquement, la commune d'Heyrieux devrait déverser dans le réseau du SMAAVO une charge totale hydraulique théorique de **637 m³/j**. Lors de l'exploitation de mesures réalisées sur le réseau en phase 2, il conviendra de comparer ces valeurs théoriques aux valeurs réellement obtenues.

Saint Pierre de Chandieu :

Consommation domestique :

Le volume consommé en moyenne sur les 4 ans est de 523,7 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 3 193 et en prenant un taux d'occupation par logement de 2,54, le volume consommé par habitant est de 64,6 l/j/hab.

Nous prendrons donc comme base pour l'estimation du rejet domestique 54,9 l/j/EQH.

Consommation des gros consommateurs :

Le volume consommé en moyenne sur les 4 ans est de 53.8 m³/j. En considérant que le nombre d'abonnés est de 9, le volume consommé par gros consommateur est de 5 978 l/j/hab.

	Débit d'Eaux Usées théorique (Moyenne 3 ans) (m ³ /j)	Nb d'équivalent habitant *	Charge en pollution théorique (Kg DCO/j) **
Part représentée par les consommateurs domestiques	445,1	8 110	973
Part représentée par les Gros consommateurs	45.7	833	100
Total	490,9	8 943	1 073

Tableau 33 : Rejets Saint Pierre de Chandieu

* : sur la base de 54,9 L/j/EQH.

** : sur la base théorique de 120 g/j/EQH.

Théoriquement, la commune de Saint Pierre de Chandieu devrait déverser dans le réseau du SMAAVO une charge totale hydraulique théorique de **490,9 m³/j**. Lors de l'exploitation de mesures réalisées sur le réseau en phase 2, il conviendra de comparer ces valeurs théoriques aux valeurs réellement obtenues.

Les résultats théoriques obtenus paraissent peu cohérents avec la population actuelle. Ces valeurs de charge hydrauliques seront confirmées ou infirmées en phase 2.

Toussieu :

N'ayant pas encore les rôles de l'eau en notre possession, nous n'avons pas pu estimer les rejets domestiques générés par la commune de Toussieu.

SMAAVO :

Le présent tableau constitue une synthèse des rejets domestiques générés par l'ensemble des communes dans le collecteur du SMAAVO.

	Débit d'Eaux Usées théorique (Moyenne 3 ans) (m ³ /j)	Nb d'équivalent habitant *	Charge en pollution théorique (Kg DCO/j) **
Part représentée par les consommateurs domestiques			
Chaponnay	371,6	4 232	508
Marennes	147,6	1 912	229
Communay	389,6	4954	594
Sérézín du Rhône	219,9	2 932	352
Simandres	119,6	1 646	197
Saint Symphorien d'Ozon	407	5 004	600
Ternay	34,6	443	53
Heyrieux	483,8	5 275	633
Saint Pierre de Chandieu	445,1	8 110	973
TOTAL CONSOMMATEURS DOMESTIQUES	2 618,8	31 576	4 139
Part représentée par les gros consommateurs			
Chaponnay	136,7	1 557	187
Marennes	25,5	330	40
Communay	314,3	3 996	479,5
Sérézín du Rhône	70,6	942	113
Simandres	9,3	128	15
Saint Symphorien d'Ozon	106	1 304	156,5
Ternay	0	0	0
Heyrieux	153,2	1 670	200
Saint Pierre de Chandieu	45,7	833	100
TOTAL GROS CONSOMMATEURS	861,3	11 760	1 291
TOTAL REJETS THEORIQUES DANS LE COLLECTEUR	3 480,1	42 336	5 430

* : sur la base des consommations journalières unitaires des habitants de chaque commune.

** : sur la base théorique de 120 g/j/EQH.

Tableau 34 : Rejets SMAAVO

Il est à noter que les données de Solaize et Toussieu sont manquantes.

Pour conclure, les rejets dans le réseau du SMAAVO constituent une charge totale hydraulique théorique de **3 480,1 m³/j**. Lors de l'exploitation de mesures réalisées sur le réseau en phase 2, il conviendra de comparer ces valeurs théoriques aux valeurs réellement obtenues.

5. Présentation du système d'assainissement

- Annexe I : Plan des réseaux d'assainissement
- Annexe II : Fiches descriptives des ouvrages (PR, DO, BO)
- Annexe III : Fiches Regards

5.1. Réseau d'assainissement

La compétence assainissement collectif est gérée par différente société en fonction des communes. Le tableau suivant récapitule les différents exploitants sur le territoire du SMAAVO.

Commune	Exploitation du réseau d'assainissement
SMAAVO	Suez
Sérézin du Rhône	
Saint Symphorien d'Ozon	
Communay	
Marennes	
Simandres	Cholton
Ternay	
Chaponnay	
Saint Pierre de Chandieu	Veolia
Heyrieux	Commune

5.1.1. Caractéristiques des réseaux

Les tableaux ci-après présentent les longueurs recensées des réseaux de collecte communaux et du réseau de transfert du SMAAVO :

Heyrieux* (Données issues de la SIAF)	Réseaux Séparatifs eaux usées (ml)	14 252
	Réseaux Séparatifs eaux pluviales (ml)	9 725
	Réseaux unitaires (ml)	15 853
	Total	39 830

*A noter que le réseau d'Heyrieux est un réseau maillé (multiples maillages présents) .

Saint Pierre de Chandieu (Données issues de VEOLIA)	Réseaux Séparatifs eaux usées (ml)	24 649
	Réseaux Séparatifs eaux pluviales (ml)	17 719
	Réseaux unitaires (ml)	7 373
	Total	49741

Toussieu (Données issues de Cholton)	Réseaux Séparatifs eaux usées (ml)	19 055
	Réseaux Séparatifs eaux pluviales (ml)	4 788
	Réseaux unitaires (ml)	-
	Total	23 843

Chaponnay (Données issues de Cholton)	Réseaux Séparatifs eaux usées (ml)	25 984
	Réseaux Séparatifs eaux pluviales (ml)	23 460
	Réseaux unitaires (ml)	8 541
	Total	57 985

Communay (Données issues de Suez)	Réseaux Séparatifs eaux usées (ml)	25 151
	Réseaux Séparatifs eaux pluviales (ml)	-
	Réseaux unitaires (ml)	-
	Total	25 151

Ternay (Données issues de Cholton)	Réseaux Séparatifs eaux usées (ml)	28 664
	Réseaux Séparatifs eaux pluviales (ml)	21 546
	Réseaux unitaires (ml)	7 429
	Total*	57 639

*Sur la commune de Ternay, seul environ 1 692 ml de réseaux séparatifs eaux usées est raccordé au collecteur du SMAAVO.

Sérézin-du- Rhône (Données issues de Suez)	Réseaux Séparatifs eaux usées (ml)	2 723
	Réseaux Séparatifs eaux pluviales (ml)	2 672
	Réseaux unitaires (ml)	8 472
	Total	13 867

Saint- Symphorien d'Ozon (Données issues de Suez)	Réseaux Séparatifs eaux usées (ml)	14 320
	Réseaux Séparatifs eaux pluviales (ml)	20 716
	Réseaux unitaires (ml)	7 645
	Total	42 681

Simandres (Données issues de Cholton)	Réseaux Séparatifs eaux usées (ml)	9 356
	Réseaux Séparatifs eaux pluviales (ml)	5 469
	Réseaux unitaires (ml)	-
	Total	14 825

Marennes (Données issues de Suez)	Réseaux Séparatifs eaux usées (ml)	3 456
	Réseaux Séparatifs eaux pluviales (ml)	2 505
	Réseaux unitaires (ml)	7 434
	Total	13 395

SMAAVO	Réseaux Séparatifs eaux usées (ml)	7 262
	Réseaux Séparatifs eaux pluviales (ml)	1 793
	Réseaux unitaires (ml)	35 275
	Total	44 300

Tableaux 35 : Caractéristique des réseaux d'assainissement

Ainsi, le réseau d'assainissement est composé de **174 872 ml en réseaux séparatifs eaux usées** et de **98 022 ml en réseau unitaire**.

Le linéaire total de réseau eaux pluviales est de 110 393 ml. Les exutoires des réseaux d'eaux pluviales des communes de Toussieu et Communay sont des noues ou des fossés.

Le nombre de regards des communes du SMAAVO est de 9 002, les tableaux ci-après présentent le nombre de regard présent sur chaque commune, le nombre de regard visité et leur répartition :

Tableau 36 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Heyrieux

		Regards visités	Regards totaux
Heyrieux	Regards eaux usées	100	-
	Regards eaux pluviales	46	-
	Regards unitaires	127	-
	Total	273	-

La commune d'Heyrieux ne possédait aucune connaissance sur son réseau, nous n'avons donc pas le nombre de regard total et leur répartition sur la commune.

Tableau 37 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Saint-Pierre-de-Chandieu

		Regards visités	Regards totaux
Saint Pierre de Chandieu	Regards eaux usées	84	607
	Regards eaux pluviales	88	462
	Regards unitaires	18	151
	Total	190	1220

Tableau 38 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Toussieu

		Regards visités	Regards totaux
Toussieu	Regards eaux usées	37	431
	Regards eaux pluviales	0	-
	Regards unitaires	0	0
	Total	37	431

Tableau 39 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Chaponnay

		Regards visités	Regards totaux
Chaponnay	Regards eaux usées	18	613
	Regards eaux pluviales	13	714
	Regards unitaires	22	250
	Total	53	1577

Tableau 40 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Marennes

		Regards visités	Regards totaux
Marennes	Regards eaux usées	26	84
	Regards eaux pluviales	2	38
	Regards unitaires	30	162
	Total	58	284

Tableau 41 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Simandres

		Regards visités	Regards totaux
Simandres	Regards eaux usées	41	306
	Regards eaux pluviales	39	257
	Regards unitaires	0	0
	Total	80	563

Tableau 42 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Communay

		Regards visités	Regards totaux
Communay	Regards eaux usées	42	640
	Regards eaux pluviales	3	-
	Regards unitaires	0	0
	Total	45	640

Tableau 43 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Ternay

		Regards visités	Regards totaux
Ternay	Regards eaux usées	8	1319
	Regards eaux pluviales	0	1271
	Regards unitaires	2	304
	Total	10	2894

Tableau 44 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Saint-Symphorien d'Ozon

		Regards visités	Regards totaux
Saint Symphorien d'Ozon	Regards eaux usées	4	410
	Regards eaux pluviales	6	506
	Regards unitaires	24	190
	Total	34	1106

Tableau 45 : Répartition des regards visités sur le réseau communal de Sérézin-du-Rhône

		Regards visités	Regards totaux
Sérézin-du- Rhône	Regards eaux usées	0	73
	Regards eaux pluviales	0	47
	Regards unitaires	0	213
	Total	0	333

Aucun repérage n'était prévu sur cette commune.

Tableau 46 : Répartition des regards visités sur le collecteur du SMAAVO

		Regards visités	Regards totaux
SMAAVO	Regards eaux usées	35	109
	Regards eaux pluviales	10	21
	Regards unitaires	20	464
	Total	65	594

Ainsi, **845 regards** ont été visités lors du repérage des réseaux.

5.2. Ouvrages

5.2.1. Bassins

Trois types de bassin peuvent être distingués :

- Bassin d'orage (BO) est un ouvrage est un bassin de stockage et restitution des eaux usées dans le réseau unitaire
- Bassin de Stockage Restitution (BSR) est un bassin de stockage et restitution des eaux pluviales dans le réseau pluvial ou milieu
- Bassin d'infiltration permet l'infiltration des eaux pluviales

L'ensemble du territoire comporte 14 bassins, le SMAAVO possède d'autres bassins qui relèvent de sa compétence GEMAPI et non présentés ci-après.

Commune	NOM	Localisation	Type de bassins
Heyrieux	RD5148	Avenue du 19 mars 1962	Bassin d'infiltration
	Lavignon	Avenue Général Leclerc	Bassin d'orage avec rétention et infiltration des eaux pluviales
Chaponnay*	Fontaine	Rue des Fontaines	Bassin de stockage – restitution (BSR) avec infiltration et traitement via Filtres plantées de roseaux
Toussieu	Bois Chévrier	Chemin de Grenay	Bassin d'infiltration
Saint-Pierre-de-Chandieu**	Chopin	Allée Frédéric Chopin	Bassin d'orage
	Madone	Chemin de la Madone	Bassin de rétention pluvial
	Picoudon	Rue du Picoudon	Bassin de rétention pluvial
	-	Route d'Heyrieux	Bassin de rétention pluvial
	Chemin Des Dames	Chemin des dames	Bassin d'infiltration
	Rue Ampère	Rue Ampère	Bassin de rétention et d'infiltration
	RD147	RD147	Bassin d'infiltration
	Chemin du Plan	Bassin du Plan	Bassin d'infiltration
	Pré St-Pierre	Chemin de Satolas (Privé)	Bassin de Stockage – Restitution (BSR)
	Rue des Genêts	Rue des Genêts (Privé)	Bassin d'infiltration

* Sur la zone industrielle de Chapotin, 10 bassins de Stockage – restitution rétention pluvial privés sont recensés.

** Sur la zone industrielle de Saint-Pierre-de-Chandieu, il y a également des bassins privés dédiés à une seule entreprise que l'on assimile donc à de la gestion à la parcelle.

5.2.2. Déversoirs d'orage

L'ensemble du territoire du SMAAVO compte 46 déversoirs d'orages répartis de la manière suivante :

Commune	N°DO	Localisation	Equipé en Autosurveillance	Commentaire
Heyrieux	DO1	Avenue du 19 mars 1962	Oui	DO
	DO2	Rue Hyppolite Gauthier	Non	DO
	DO3	Chemin de Savoyan	Non	DO
	C3	Chemin de Rajat	Non	DO
	C2	Avenue du 19 mars 1962	Non	DO pluvial
	C4	Allée des mésanges (Domaine privé)	Non	Délestage
	C5	Avenue du Général Leclerc	Non	DO
	C6	Avenue du Général Leclerc	Non	DO
	C7	Place Paul Doumer	Non	DO
	C8	Rue Louis Pasteur	Non	DO
	C11	Avenue du Général Leclerc	Non	DO
	C13	Avenue du Général Leclerc	Non	DO
	C14	Avenue du Général Leclerc	Non	DO pluvial
	C17	Rue des Granges	Non	DO
	C1	Avenue du 19 mars 1962	Non	branchement EU
	C9	Rue des Granges	Non	Regard et non un DO (Fiche regard 137)
	C10	Avenue de l'Europe	Non	Fossé pluvial connecté au réseau unitaire
	C15	Avenue du Général Leclerc	Non	Entrée du bassin Lavignon – réseau EP
	C16	Chemin de Savoyan	Non	Mauvais branchement EP sur réseau unitaire

Sur Heyrieux, 19 déversoirs d'orage étaient recensés. Sur ces 19, seuls 11 correspondent à des déversoirs d'orage. Sur les 8 ouvrages restants :

- 5 ne sont pas des déversoirs d'orage (C1, C9, C10, C15 et C16),
- 2 correspondent à des déversoirs d'orage sur le réseau pluvial (C14, C2),
- 1 correspond à un délestage en domaine privé (C4).

Les DO C3, C17 et DO1 sur Heyrieux ont été visités et ont fait l'objet d'une fiche. Concernant les autres ouvrages, les fiches sont en cours de recherche par la SIAF.

Commune	N°DO	Localisation	Equipé en Autosurveillance
Chaponnay	DVO 1	Rue des Massardières (Les Fontaines)	Non
	DVO 2	Allée Pierre Dupont (BO)	Oui
	DVO 3	Les Ecoarées	Non
	DVO 4	Rue d'Avesnes	Non
	DVO 5	Montée de Rognard	Non
	DVO 6	Place de la Marie	Non
	DVO 7	Rue Matou	Non

Commune	N°DO	Localisation	Equipé en Autosurveillance
Marennes	69281DEV1	Chemin des sables	Oui

Commune	N°DO	Localisation	Equipé en Autosurveillance
Communay	69272DEV199	Route de Marennes (Lotissement Les Gémeaux)	Oui

Commune	N°DO	Localisation	Equipé en Autosurveillance
Sérézin du Rhône	69294DEV1	Avenue du Dauphiné / Rue des Écoles – à supprimer (DO rebouché)	Non
	69294DEV10	Rue de l'Ozon	Non
	69294DEV3	Avenue du Dauphiné	Non
	69294DEV4	Rue Philémon Descaillots	Non
	69294DEV6	Rue Maurice Petit	Non
	69294DEV73	Rue de la Sarrazinière	Non
	69294DEV9	Rue de l'Ozon / Avenue du Dauphiné	Non
	69294REG137*	Rue des cardoux	Non

*regard découvert dans le cadre de la reconnaissance réseau du SDA en cours sur la commune.

** Rue de l'Ozon, présence d'un déversoir qui correspond en réalité a une inversion de branchement (DO communal)

Commune	N°DO	Localisation	Equipé en Autosurveillance
Saint Symphorien d'Ozon	69291DEV1	Route de Corbas	Non
	69291DEV10	Rue des Tilleuls	Non
	69291DEV2	Burago Di Molgara	Non
	69291DEV29	Rue du Plâtre	Non
	69291DEV3	Chemin de la Blancherie	Oui
	69291DEV30	Avenue des Terreaux	Non
	69291DEV31	Rue de la Liberté	Non
	69291DEV7	Rue du 8 mai 1945	Non
	69291DEV74	Rue des Etournelles	Non
	69291DEV8	Rue Alphonse Daudet	Non
	69291DEV82	Rue de l'Aubergé/Rue Pasteur	Non
	69291DEV83	Rue Pasteur	Non
	69291DEV84	Rue du Parc	Non
	69291DEV9	Avenue des Tilleuls	Non
	-	Rue des terreaux*	Non

*Numéro de DO non connu

Commune	N°DO	Localisation	Equipé en Autosurveillance
SMAAVO	69294DEV7	Rond-point de Sérézin du Rhône (à proximité PR Rond-Point)	Oui
	69294DEV8**	Chambre de répartition situé à côté de la voix de chemin de fer sur Sérézin-du-Rhône	Non
	69295DOP1*	DO du Stade à Simandres (PR Le Stade)	Oui
	69291DOP1*	DO Schumann à Saint-Symphorien (PR Schumann)	Oui
	69281DOP1*	DO Prairie à Marennes (PR Prairie)	Oui

*Nom de DO arbitraire, se référer aux fiches PR associées.

** Cette chambre de répartition est assimilée à un déversoir d'orage mais reste un ouvrage de répartition plus qu'un réel déversoir d'orage.

Tableau 47 : Recensement des déversoirs d'orage

5.2.3. Postes de relevage

Les communes du SMAAVO disposent de 34 postes de relevage.

Commune	Exploitation	Numéro*	Localisation
Heyrieux	Privé	La Fontaine	Lotissement la Fontaine
	Privé	Le Gite	Lotissement l'Horizon
Saint Pierre de Chandieu	Commune	OUV_000986	Chemin des Pâquerettes
	Commune	OUV_000989	Chemin de Mûre
	Commune	OUV_001290	Allée des Olnagniers
	Commune	OUV_001291	Rue ampère
	Commune	OUV_001292	Rue Lavoisier
	Commune	PR Cadran 2	1 Rue Marco Polo
	Commune	PR du Gymnase	8 Allée du collège
	Commune	PR Villeneuve	91 chemin de Villeneuve
	Commune	PR Charbonnier	7 chemin du charbonnier
Toussieu	Commune	PR du Logis Neuf	Chemin neuf
	Privé	Etablissement TOSI	Allée du Mas des Poulinières
Chaponnay	Commune	Poste de Leyrieux	Route de Mions
	Commune	Poste des sables	Chemin des Sables
	Commune	Poste bassin ouest	Rue André Marie Ampère
	Commune	Poste le Thiollet	Chemin de Rechin
	Commune	Poste A46	A46 / Chemin de Feyzin
	Commune	Poste chapotin EU	Avenue de Chaponnay
	Commune	Poste chapotin (EP)	Avenue de Chaponnay
	Commune	Poste les Écoarées	Lotissement les écoarées
	Commune	Poste les platanes	Route de Corbas
	Commune	Poste de l'Ozon	Chemin de l'Ozon
	Commune	Poste des Marronniers (EP)	Lotissement les Maronniers
	Commune	Poste des bourdonnes	Rue André Marie Ampère
Marennes	SMAAVO	69281POM1	PR PRAIRIE Chemin rural de Givors à Marennes
	SMAAVO	69281POM2	PR LA DONNIERE Route d'Heyrieux (RD149)
	Commune	69281POM3	Lotissement le Mas des Fausses
Saint-Symphorien-D'Ozon	SMAAVO	69291POM1	PR SCHUMANN 16 Avenue Robert Schumann
Sérézin-du-Rhône	SMAAVO	69294POM1	PR ROND POINT Route départementale 412
Simandres	SMAAVO	69295POM1	PR LE STADE Les marais
	SMAAVO	69295POM2	PR RANCOLLIERE
Communay	Commune	69272POM1	Route Départementale 150 de Communay à Marennes
	Commune	69272POM2	54 route de Ternay

5.2.4. Noues & Fossés

Deux types d'évacuation des eaux pluviales peuvent être distingués :

- Le fossé pour lequel l'évacuation s'effectue par infiltration et un exutoire canalisé ou non ;
- La noue pour laquelle l'évacuation s'effectue uniquement par infiltration ;

Les fossés principaux ont été reconnu soit un linéaire d'environ 14,2 km.

Commune	Localisation	Type	Longueur (ml)
Saint-Pierre-de-Chandieu	Chemin de la Combe Rajat	Fossé	81.5 ml
	Chemin de la Combe Rajat - 2	Fossé	42 ml
	Chemin de Mas	Fossé	220 ml
	Chemin de Rajat	Fossé	155 ml
	Route d'Heyrieux - Côté Bassin Route d'Heyrieux - Partie 1	Fossé	712 ml
	Route d'Heyrieux - Côté Bassin Route d'Heyrieux - Partie 2	Fossé	120 ml
	Route d'Heyrieux / Route de Givors	Fossé	870 ml
	Chemin des pâquerettes	Fossé	580 ml
	RD147 n°1	Fossé	395 ml
	RD147 n°2	Noue	123.5 ml
	Chemin du Cros Cassier	Noue	61 ml
Toussieu	RD149	Fossés	76 ml
Chaponnay	Route de Flassieu	Fossé	83 ml
	Chemin de l'Ozon n°1	Fossé	232 ml
	Chemin de l'Ozon n°2	Fossé	66 ml
	Rue du stade n°1	Fossé	222 ml
	Rue du stade n°2	Fossé	225 ml
	RD149 – Leclerc	Fossé	200 ml
	Rue Professeur Marcel Dargent	Fossé	338 ml
Simandres	RD307	Fossés	2 554 ml
	Rue des Gallandières n°1	Fossé	482 ml
	Rue des Gallandières n°2	Fossé	454 ml
	Allée du Château	Fossé	190 ml
Marennes	Route de Simandres n°1	Fossé	125 ml
	Route de Simandres n°2	Fossé	64 ml
	Chemin de Maupas	Fossé	404 ml
	Chemin de Pré Long	Fossé	910 ml
	Chemin de Magdelaine	Fossé	496 ml
	Chemin de Chazelles	Fossé	114 ml
	Chemin des sables	Fossé	253 ml
	Chemin près de Mûre, Route de Lyon, Rue Neuve (Rond-Point)	Fossé	238 ml
	Rue de la Source	Fossé	37.5 ml
	Route de Chaponnay	Fossé	600 ml
	ZI Donnière n°1	Fossé	155 ml
	ZI Donnière n°2	Fossé	380 ml
	Route d'Heyrieux	Fossé	735 ml
Saint-Symphorien d'Ozon	Avenue de la Colombiere	Fossé	207 ml
	Rue du 8 mai 1945	Fossé	476 ml

5.3. Information suite aux repérages

5.3.1. Accessibilité des regards visités

Cette partie du rapport s'attachera à présenter l'accessibilité des regards visités sur le terrain lors du repérage des réseaux et de l'élaboration des fiches sur les ouvrages spéciaux.

Pour effectuer la reconnaissance des réseaux, les nœuds et têtes de réseau ont été privilégiés afin d'obtenir une vision d'ensemble des communes. Des fiches regard ont été remplies pour chaque regards cherchés avec notamment les informations d'accessibilité présentées dans cette sous-partie et les défauts constatés lorsque les regards ont pu être ouverts. Cela a permis de valider le tracé des réseaux et ainsi de compléter sa connaissance.

Aucune reconnaissance n'a été réalisée sur la commune de Sérézin-du-Rhône, un schéma directeur étant en cours sur celle-ci. De plus, la commune d'Heyrieux a nécessité une reconnaissance terrain plus longue afin de comprendre le fonctionnement du réseau ce qui n'a donc pas permis d'effectuer de reconnaissance approfondie sur les ouvrages pluviaux sur les communes (fossé, noues, ...).

L'accessibilité des regards, présentée dans le tableau page suivante, a été définie à partir des « Fiches Regards », réalisées sur le terrain, jointes en annexe IV.

Ainsi :

- **845 regards comptabilisés sur l'ensemble du secteur d'étude ;**
- **768 regards accessibles ;**
- **107 regards non-accessibles (enterrés, bloqués, sous-enrobés, privé, non trouvé) ;**

Concernant les regards non trouvés, ils correspondent à des regards existants sur les plans mais non localisés lors de la reconnaissance terrain et peuvent donc être soit sous-enrobés soit enterrés.

Tableau 48 : Tableau de synthèse de l'accessibilité des regards

	Réseaux	Sous-enrobés	Enterrés	Bloqués	Non trouvé	Inaccessible ou en domaine privé	Accessible	Total
Chaponnay Réseau communal	Eaux pluviales	-	-	-	-	-	13	13
	Eaux usées	-	-	4	-	1	13	18
	Unitaire	2	-	2	1	-	17	22
	Total	2	-	6	1	1	43	53
Communay Réseau communal	Eaux pluviales	-	-	-	-	-	3	3
	Eaux usées	1	-	1	1	-	39	42
	Total	1	-	1	1	-	42	45
Heyrieux Réseau communal	Eaux pluviales	-	-	-	-	1	45	46
	Eaux usées	1	-	3	3	2	91	100
	Unitaire	5	1	-	5	-	116	127
	Total	6	1	3	8	3	252	273
Marennes Réseau communal	Eaux pluviales	-	-	-	-	-	2	2
	Eaux usées	-	-	1	1	-	24	26
	Unitaire	-	-	1	-	1	28	30
	Total	-	-	2	1	1	54	58
Saint-Pierre de Chandieu Réseau communal	Eaux pluviales	1	-	-	2	1	84	88
	Eaux usées	-	-	-	5	6	73	84
	Unitaire	-	-	-	-	1	17	18
	Total	1	-	-	7	8	174	190
Saint-Symphorien d'Ozon Réseau communal	Eaux pluviales	-	-	-	-	-	6	6
	Eaux usées	-	-	-	-	-	4	4
	Unitaire	1	-	-	-	-	23	24
	Total	1	-	-	-	-	33	34
Simandres Réseau communal	Eaux pluviales	1	-	1	-	1	36	39
	Eaux usées	3	-	2	1	-	35	41
	Total	4	-	3	1	1	71	80

	Réseaux	Sous-enrobés	Enterrés	Bloqués	Non trouvé	Inaccessible ou en domaine privé	Accessible	Total
Ternay Réseau communal	Eaux usées	2	-	-	1	-	5	8
	Unitaire	-	-	-	-	-	2	2
	Total	2	-	-	1	-	7	10
Toussieu Réseau communal	Eaux usées	1	-	1	2	-	33	37
	Total	1	-	1	2	-	33	37
Réseau du SMAAVO	Eaux pluviales	-	-	-	-	-	10	10
	Eaux usées	-	-	1	5	-	29	35
	Unitaire	-	-	-	-	-	20	20
	Total	-	-	1	5	-	59	65
TOTAL		18	1	17	27	14	768	845

5.3.2. Défauts des regards visités

Cette partie du rapport s'attachera à présenter les défauts observés (état du tampon, état du joint, présence d'échelon, dépôts visibles, ...) sur les regards accessibles.

Pour rappel, aucune reconnaissance n'a été réalisée sur la commune de Sérézin-du-Rhône, un schéma directeur étant en cours sur celle-ci.

La synthèse des défauts rencontrés, présentée dans le tableau page suivante est issue des « Fiches Regards ».

La synthèse porte sur les 768 regards accessibles sur le secteur investigué. De plus, un regard peut comptabiliser plusieurs défauts.

Le tableau ci-dessous présente les différents pouvant être rencontrés. Une cartographie des défauts est disponible en Annexe V.

Tableau 49 : Synthèse des défauts pouvant être constatés et des actions à mettre en œuvre

Anomalies	Commentaires
État du joint jugé « mauvais », « moyen » ou « absent »	Nécessite le changement du joint plastique ou de la dalle béton
État du tampon jugé "moyen ou "mauvais"	Nécessite le changement du tampon voire du regard
Regards sans échelons* ou jugé en « mauvais état »	Sur les regards profonds (>1,5m) les échelons sont nécessaires
Présence d'infiltration	Nécessite le changement du regard ou des travaux d'étanchéification
Présence de dépôts	Nécessite un curage du réseau
Traces de mise en charge	--
Présence de racines	Les racines peuvent provoquer des cassures et des infiltrations

*« Regards sans échelons » n'est pas considéré comme une anomalie, il est présent dans le tableau à titre indicatif.

Tableau 50 : Synthèse des défauts de regards constatés

	Réseaux	Défauts								Total Défauts	Regards Accessibles
		Etat du tampon absent/moyen/ mauvais	Etat de la cheminée moyen/mauvais	Etat du joint moyen / mauvais	Absence d'échelon ou mauvais état	Infiltration	Dépôts	Traces de mises en charge	Racines		
Chaponnay Réseau communal	Eaux pluviales	-	2	3	2	-	1	-	1	9	13
	Eaux usées	2	-	4	9	-	3	-	-	18	13
	Unitaire	-	-	2	12	-	1	-	-	15	17
	Total	2	2	6	23	-	5	-	1	39	43
Communay Réseau communal	Eaux pluviales	-	-	1	-	-	-	-	-	1	3
	Eaux usées	-	3	7	12	1	8	1	2	34	39
	Total	-	3	8	12	1	8	1	2	35	42
Heyrieux Réseau communal	Eaux pluviales	-	3	3	19	-	4	-	-	29	45
	Eaux usées	-	9	12	36	-	20	5	6	88	91
	Unitaire	3	7	13	33	-	7	2	6	71	116
	Total	3	19	28	88	-	31	6	12	187	252
Marennes Réseau communal	Eaux pluviales	-	-	-	2	-	-	-	-	2	2
	Eaux usées	-	-	5	9	-	5	-	1	20	24
	Unitaire	-	1	5	22	-	4	2	1	35	28
	Total	-	1	10	33	-	9	2	2	57	54
Saint-Pierre de Chandieu Réseau communal	Eaux pluviales	-	8	20	24	1	4	2	-	59	84
	Eaux usées	1	-	8	24	-	8	3	3	46	73
	Unitaire	-	1	-	-	-	2	3	-	6	17
	Total	1	9	28	48	1	14	8	3	111	174
	Eaux pluviales	-	-	1	3	-	-	-	-	4	6
	Eaux usées	-	-	-	3	-	1	-	-	4	4

	Réseaux	Défauts								Total Défauts	Regards Accessibles
		Etat du tampon absent/moyen/ mauvais	Etat de la cheminée moyen/mauvais	Etat du joint moyen / mauvais	Absence d'échelon ou mauvais état	Infiltration	Dépôts	Traces de mises en charge	Racines		
Saint-Symphorien d'Ozon Réseau communal	Unitaire	1	1	5	13	-	3	1	-	24	23
	Total	1	1	6	19	-	4	1	-	32	33
Simandres Réseau communal	Eaux pluviales	2	2	5	13	1	5	1	-	29	36
	Eaux usées	4	2	10	13	1	7	1	3	41	35
	Total	6	4	15	26	1	12	2	3	70	71
Ternay Réseau communal	Eaux usées	-	1	-	1	1	2	-	-	5	5
	Unitaire	-	1	1	2	-	1	1	-	6	2
	Total	-	2	1	3	1	3	1	-	11	7
Toussieu Réseau communal	Eaux usées	5	3	5	8	-	17	4	1	36	33
	Total	5	3	5	8	-	17	4	1	36	33
Réseau du SMAAVO	Eaux pluviales	2	-	-	3	2	1	2	-	10	10
	Eaux usées	-	3	7	6	-	5	1	-	22	29
	Unitaire	2	1	2	6	1	3	1	-	14	20
	Total	4	4	9	15	3	9	4	-	46	59
TOTAL		23	49	135	285	11	112	30	23	524	768

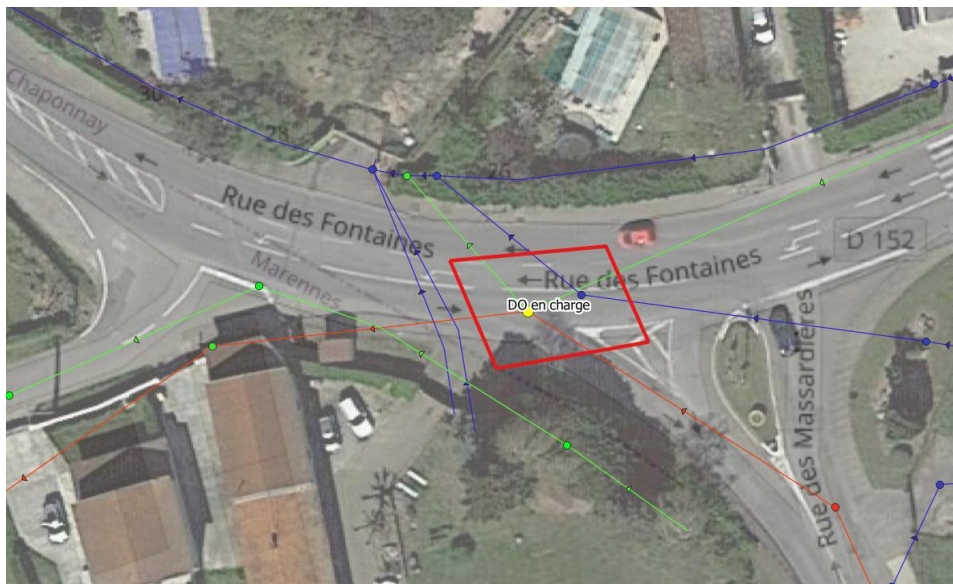
5.3.3. Autres anomalies relevées

La présente partie s'attache à présenter les autres anomalies ou remarques relevées sur le terrain. Elles sont listées ci-après par commune.

5.3.3.1. Chaponnay

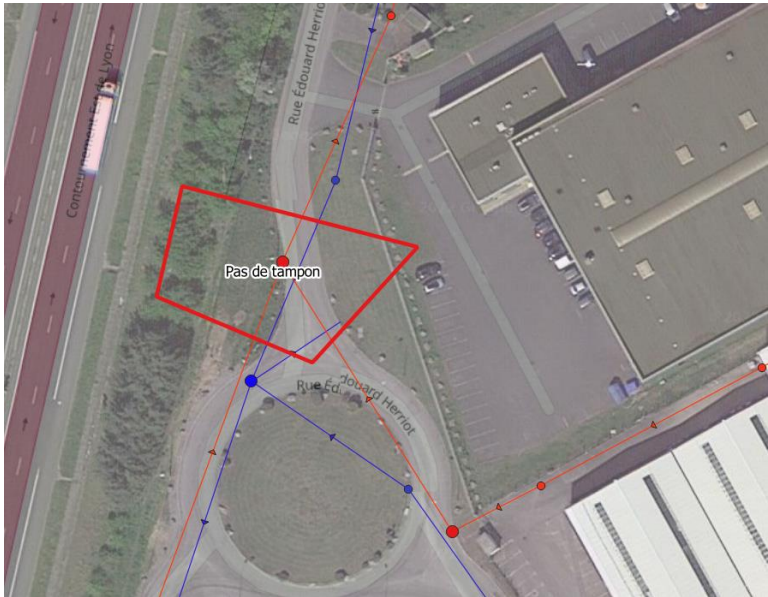
N°1	Exutoire d'eaux pluviales bouché – réseau communal
Chaponnay	Zone industrielle du Chapotin – Derrière le Garage Delaroche et Amsonic France (Regard amont : N_EP95)
	
	

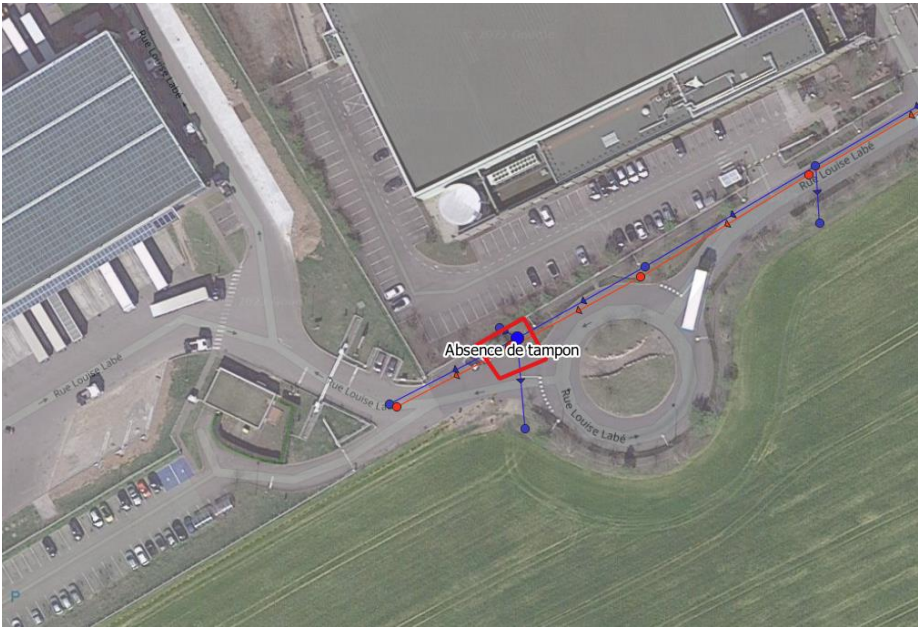
N°2	DO N_UN19 constamment rempli - réseau communal
Chaponnay	Croisement rue des Fontaines et rue des Massardières

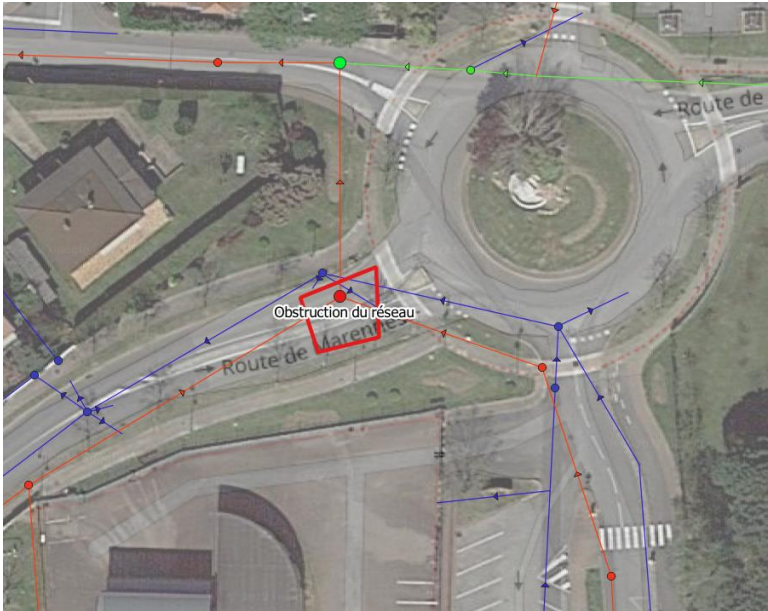


Remarques :

La zone d'écoulement du réseau principal est constamment remplie. Cela est probablement dû à un défaut de pente ou à un bouchon en un point du réseau. De plus, nous constatons des traces de mise en charge en sortie de DO

N°3	Regard N_EU10 sans tampon – réseau communal
Chaponnay	Nord de la zone industrielle Chapotin – Rue Edouard Herriot
	
	
Remarques : Un bloc béton fait office de tampon. Proche d'une zone passante.	

N°4	Regard N_EU627 sans tampon – réseau communal
Chaponnay	Zone industrielle Chapotin – Rue Louise Labé (Face entreprises Danone et Kuehne & Nagel Road)
	
	
Remarques : Un rocher fait office de tampon. Situé sur une zone passante.	

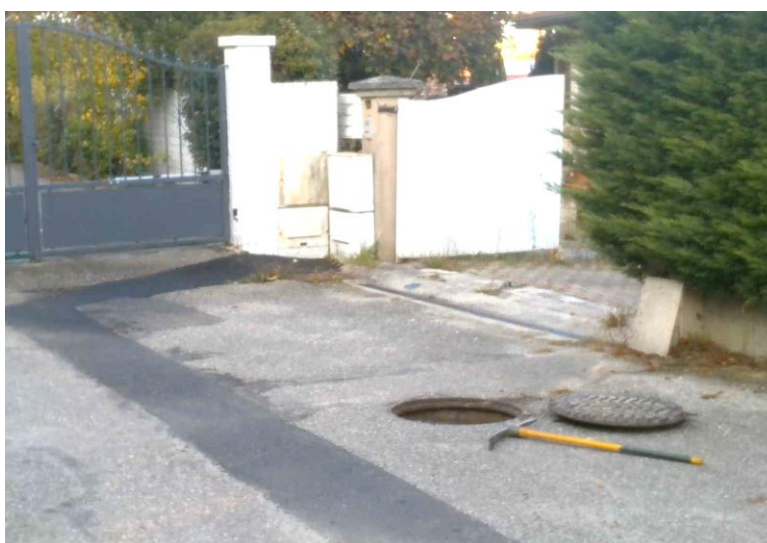
N°5	Regard N_EU388 obstrué – réseau communal
Chaponnay	Centre bourg – Route de Marennes face à la caserne de secours incendie
	
	
Remarques : Arrivée de la rue Jacky Poulet obstruée. Risque de provoquer des problèmes en amont.	

5.3.3.2. Communay

N°6	Regard d'eau pluviale sous enrobé (IRH_022) - réseau communal
Communay	Centre-Bourg Croisement de la rue des Anciennes mines et Route de Marennes
	
	

5.3.3.3. Marennes

N°7	Raccordement d'eaux pluviales sur le réseau public d'eaux usées (69281REG139) – Réseau communal
Marennes	Lotissement des Chênes



Remarques :

Grille publique d'eau pluviale et grille privée raccordées sur le réseau public d'eaux usées.

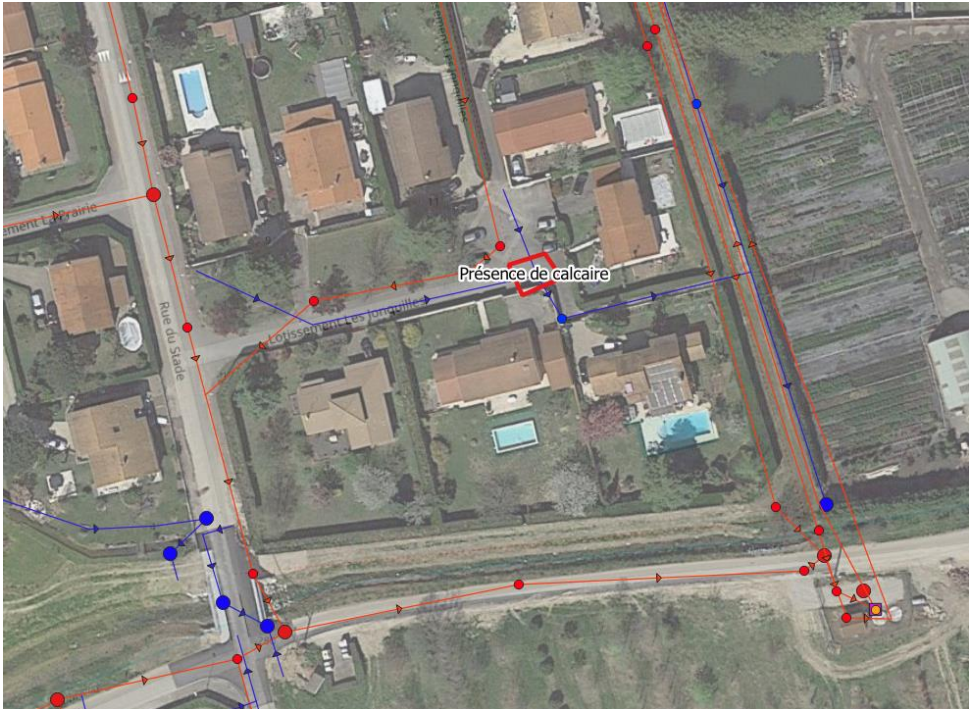
N°8	Raccordement d'eaux pluviales sur le réseau public d'eaux usées (69281REG125) – réseau communal
Marennnes	Impasse des Gindanières
	
	
Remarques : Grille publique d'eau pluviale raccordée sur le réseau public d'eaux usées. Présence d'eaux claires parasites en tête de réseau	

N°9	Traces d'infiltration sur le réseau d'eaux usées (69281REG181) – réseau communal
Marennnes	Croisement Chemin des sables, Rue neuve et Chemin des prés des mûres
	
	

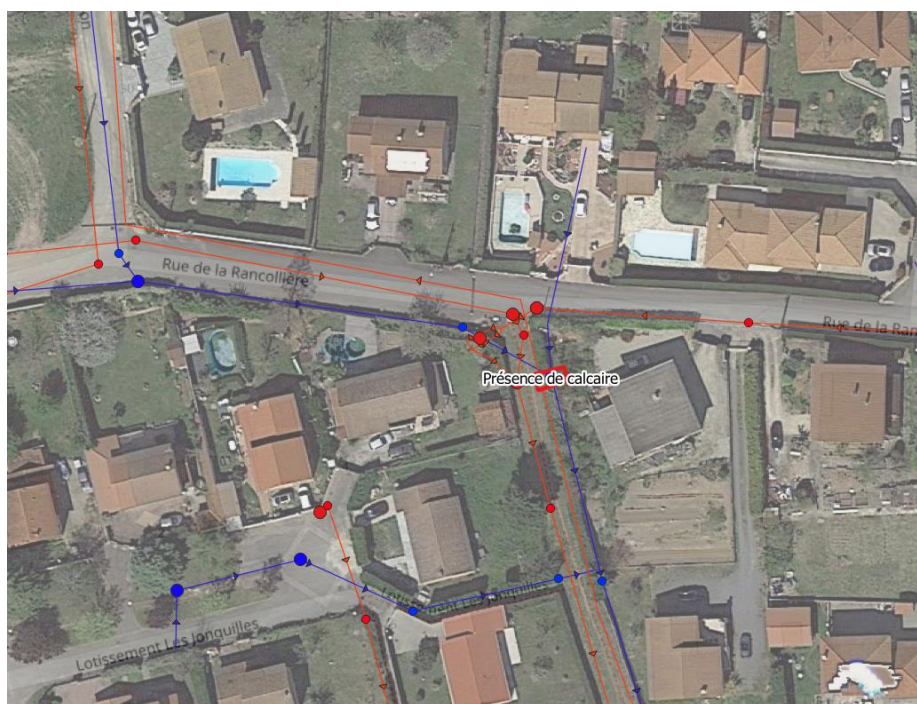
N°11	Fissure du collecteur (69281REG194) – réseau communal
Marennnes	Impasse Lotissement Les Peupliers
	
	

5.3.3.4. Simandres

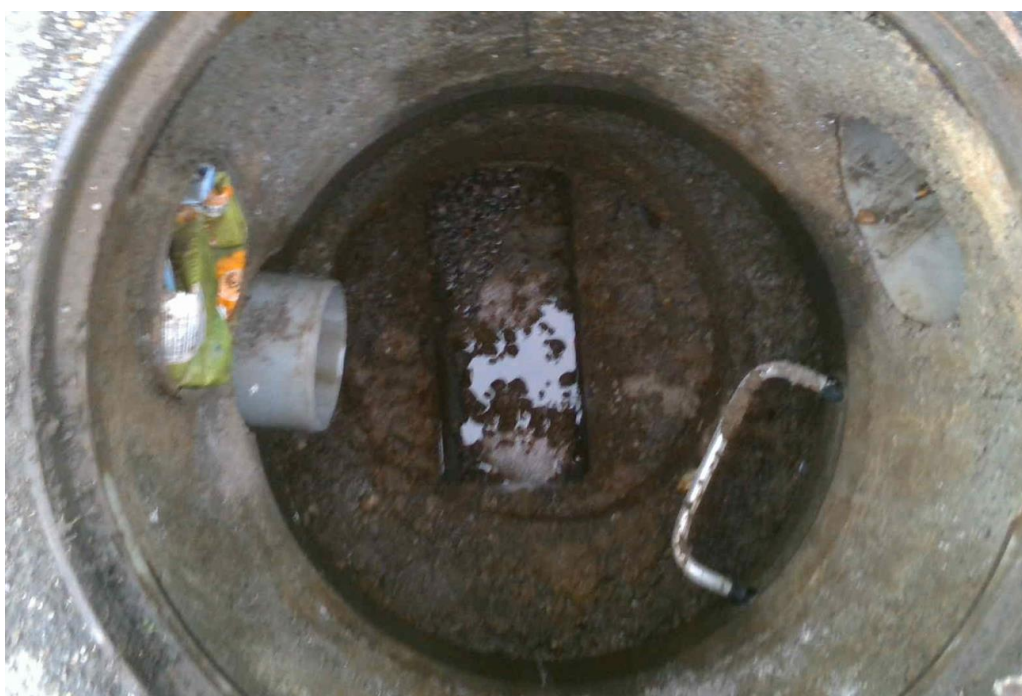
N°12	Exutoire du réseau public d'eaux pluviales au milieu naturel avec présence de déchets – réseau communal
Simandres	Allée de la Combe Saint Jean et Route de Saint Jean d'Arché (Regard Amont : 4249)
	
	

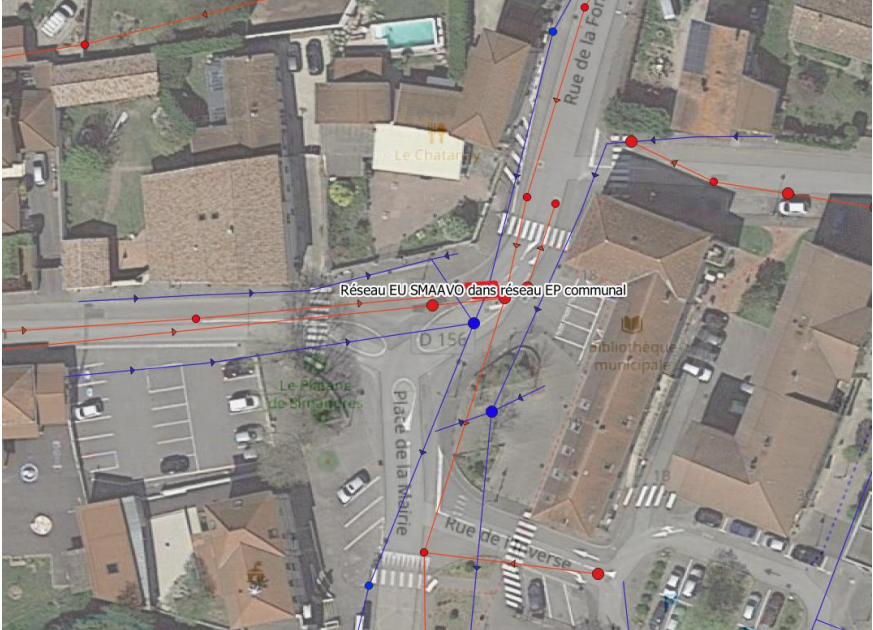
N°13	Présence de calcaire dans les conduites (Regard 4541) – réseau communal
Simandres	Lotissement Les Jonquilles (Proche stade et voie verte)
	
	

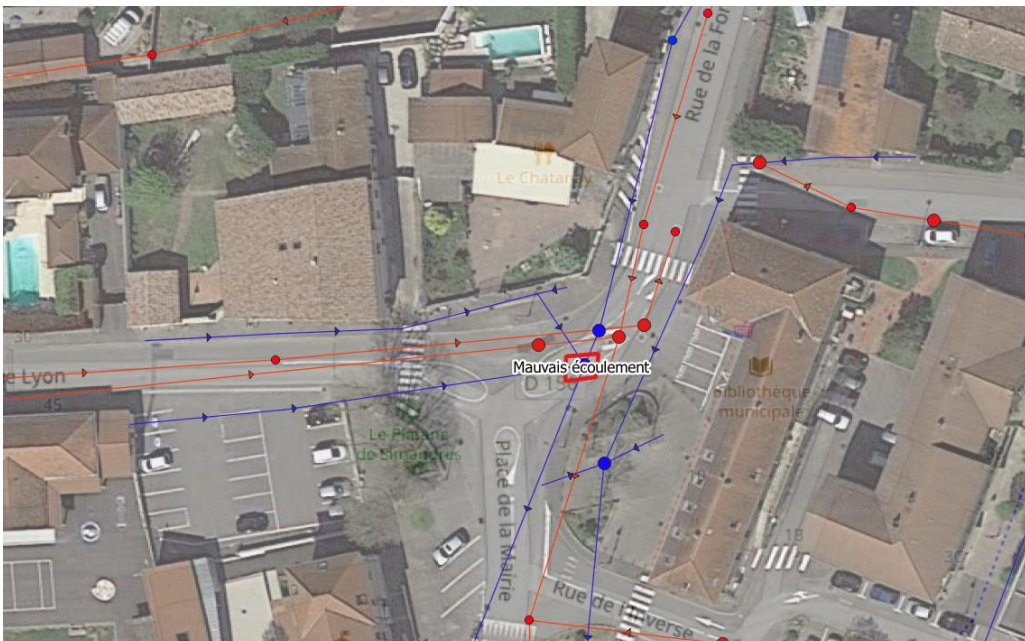
N°14	Présence de calcaire dans les conduites d'eaux pluviales (Regard 4505) – réseau communal
Simandres	Rue de la Rancollière (Proche PR de la rancollière)



N°15	Branchement bouché de façon artisanale sur le réseau d'eaux pluviales (Regard : 4522) – réseau communal
Simandres	Fin de la rue de la Rancollière



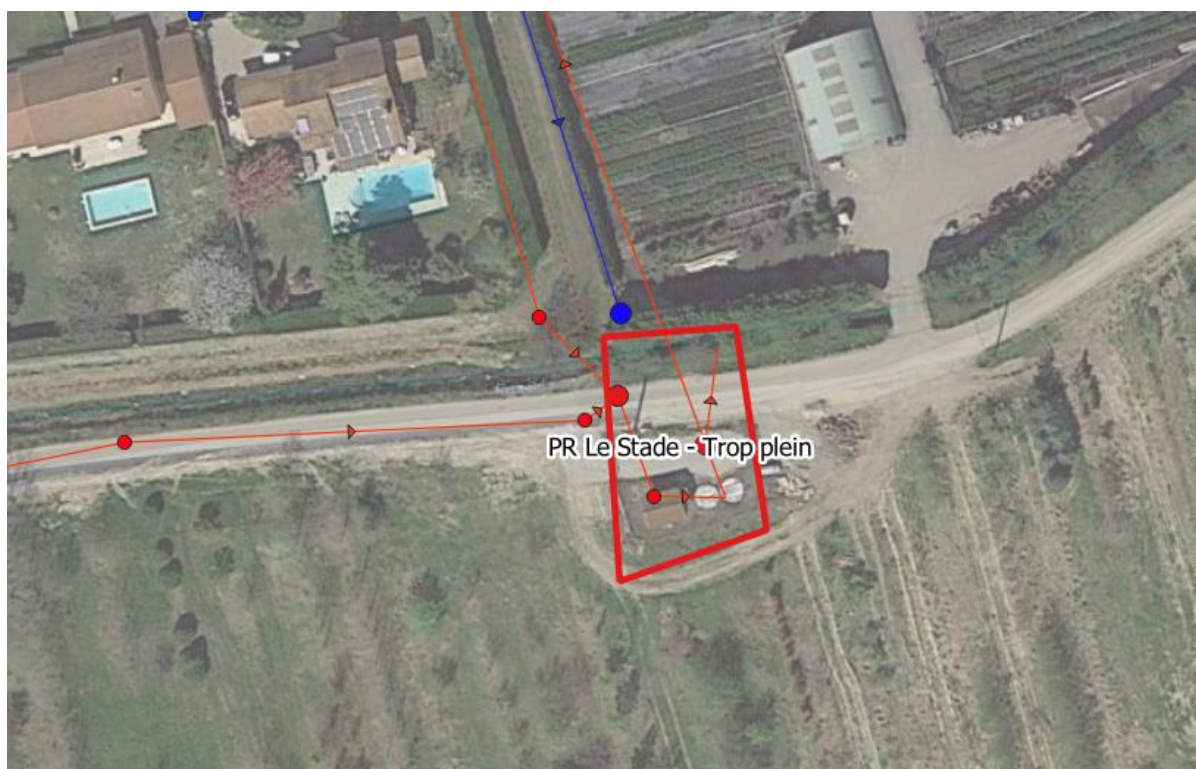
N°16	Collecteur du SMAAVO qui obstrue le réseau d'eaux pluviales communal (Regard : IRH_20)
Simandres	Carrefour Place de la Mairie et Route de Lyon (face à la bibliothèque municipale)
	
	
Remarques : Le collecteur du SMAAVO est une conduite en fonte de DN400. Il obstrue la conduite d'eaux pluviales de la commune ce qui provoque la stagnation du fluide, des mises en charge et l'accumulation de sédiments. L'impact de cette obstruction se retrouve en amont et en aval. L'exploitant des réseaux, l'entreprise CHOLTON, nous a informé devoir effectuer des curages réguliers qui sont longs et coûteux à mettre en œuvre.	

N°17	Mauvais écoulement du réseau d'eaux pluviales (Regard : 4599) – réseau communal
Simandre s	Carrefour Place de la Mairie et Route de Lyon (face à la bibliothèque municipale)
	
	
Remarques : Le mauvais écoulement des eaux pluviales est lié à l'obstruction du réseau en amont par le collecteur du SMAAVO, ce qui provoque une accumulation de sédiments et réduit la capacité d'autocurage du réseau. De plus, la boîte de branchement unitaire du restaurant Le Chatanay est dans un état médiocre (fuites). Une part des eaux usées se rejette dans le réseaux public d'eaux	

N°18	Socle du tampon désolidarisé de la cheminée (Regard : 4199) – réseau communal
Simandres	Départementale 307 – Limite communale entre Simandres et Communay



N°19	Déversement régulier du trop-plein du PR vers le ruisseau l'Inversé (PR Le Stade) -réseau de transfert / SMAAVO
Simandres	Poste de refoulement proche Rue du Stade



N°20	Infiltration de sources dans le réseau d'eau usées (Regard : 4485) – réseau communal
Simandres	Lotissement la Prairie
	
	

Remarques :

La présence de sources en amont participe à l'infiltration d'eaux claires dans le réseau d'eaux usées provoquant une forte corrosion du réseau et sa mise en charge lors d'événements

5.3.3.5. Toussieu

N°21	Réseau eaux usées obstrué par des éléments grossiers (Regard : 24613)-réseau communal
Toussieu	Croisement Route de Chandieu et rue des Acacias



Remarques :

Présence d'un gros morceau de bois dans le regard et constat de traces de mise en charge. Nous pouvons supposer une arrivée régulière d'éléments grossiers risquant l'obstruction du

N°22	Joint du tampon coincé au fond du regard (Regard : 24618) – réseau communal
Toussieu	Impasse Bellegarde



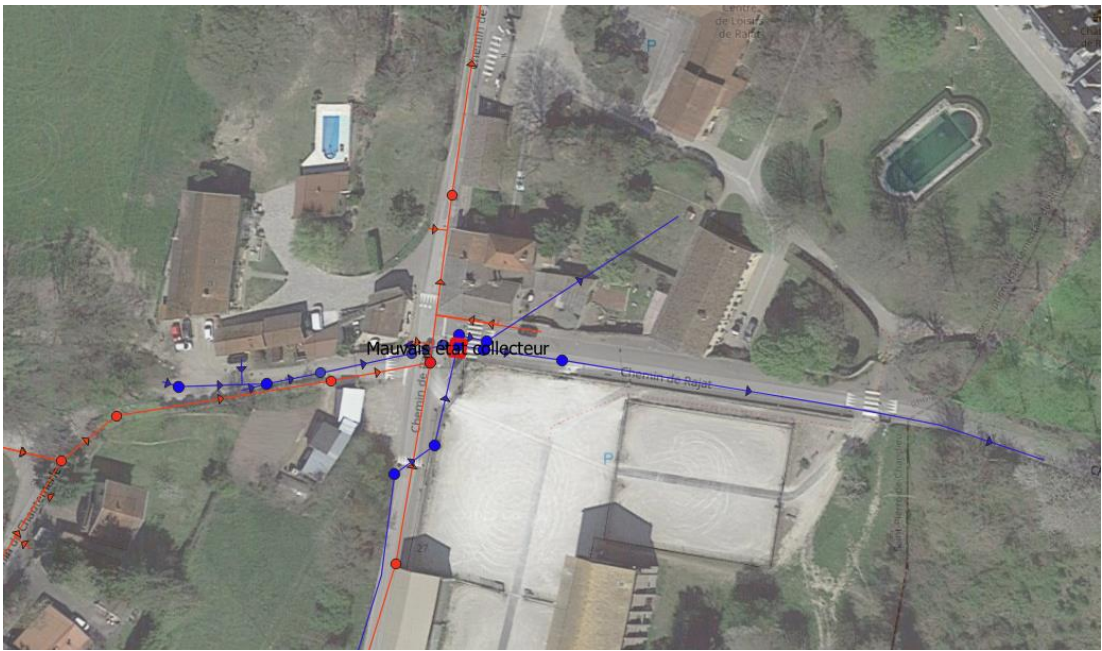


N°23	Radier rongé (Regard : 24612) – réseau communal
Tousieu	Chemin de la Madone



N°24	Réseau busé d'eaux pluviales régulièrement bouché – réseau communal
Toussieu	D1478 Route de la Rocade (proche n°40)
	
Remarques : Des riverains nous ont informé que les fossés d'eaux pluviales et leur portion busée sont régulièrement bouchés, provoquant des débordements.	

5.3.3.6. Saint Pierre de Chandieu

N°25	Collecteur fissuré (REG_040911) – réseau communal
St-Pierre de Chandieu	Chemin de Rajat
	



N°26	Traces d'hydrocarbures dans le réseau d'eaux pluviales (Grille : IRH_14) – Réseau communal
St-Pierre de Chandieu	Chemin de Rajat



N°27	Source et trop-plein de la fontaine reliés au réseau d'eaux pluviales -réseau communal
St-Pierre de Chandieu	Chemin de Rajat
	
	

N°28	Route inondée à chaque épisode pluvieux important – réseau communal
St-Pierre de Chandieu	Lotissement les Chardonnerets - Direction Rajat
	
Remarques : Des riverains nous ont signalé des débordements récurrents lors de forts épisodes pluvieux malgré la présence de puisard sur l'ensemble de la portion de route.	

N°29	Eaux usées et rétention dans le réseau d'eaux pluviales (REG_081878) – réseau communal
St-Pierre de Chandieu	Rue des Alouettes
	
	
Remarques : Les traces d'eaux usées sont dues à un mauvais branchement privé sur le réseau. Nous constatons aussi une rétention des eaux liées à une surverse en sortie.	

N°30	Regard de branchement des eaux usées en charge (Regard : IRH_27)
St-Pierre de Chandieu	Rue des Alouettes
	
	
Remarques : Le regard d'eaux usées est complètement en charge et raccordé au réseau d'eaux pluviales.	

N°31	Regard EP en charge (REG_085554) – réseau communal
St-Pierre de Chandieu	Chemin du Compagnon Face rue des Alouettes
	
	
Remarques : Le regard d'eaux pluviales est complètement en charge à ce niveau du réseau sans impacter l'amont ni l'aval.	

N°32	Traces d'eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales (REG_087093) – réseau communal
St-Pierre de Chandieu	Chemin du Compagnon proche rue Joseph Ronin
	

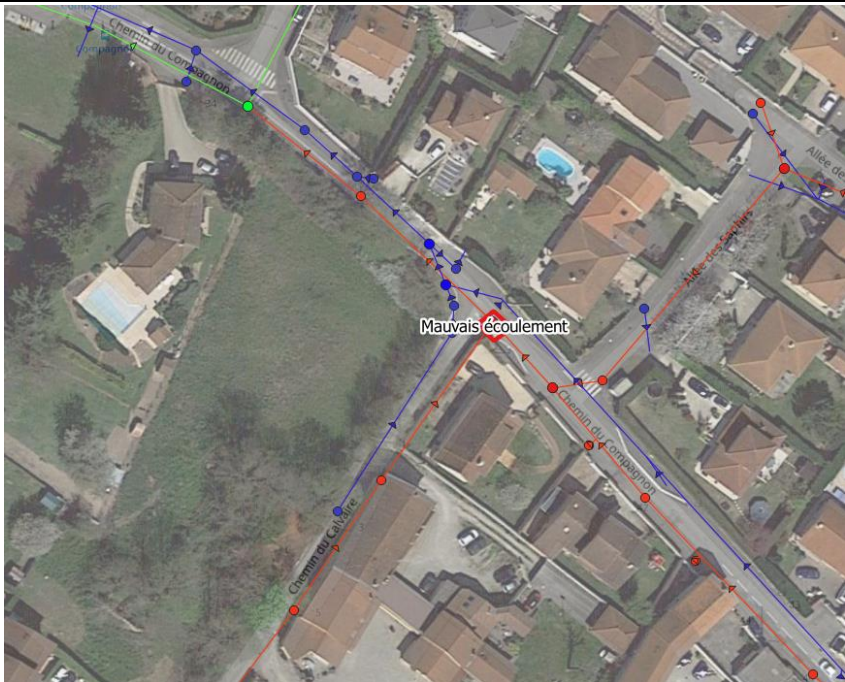


N°33	Forte arrivée d'effluent en temps sec sur le réseau EP (REG_071003) – réseau communal
St-Pierre de Chandieu	D147 - Face à Purfer Derichebourg Environnement
	
	

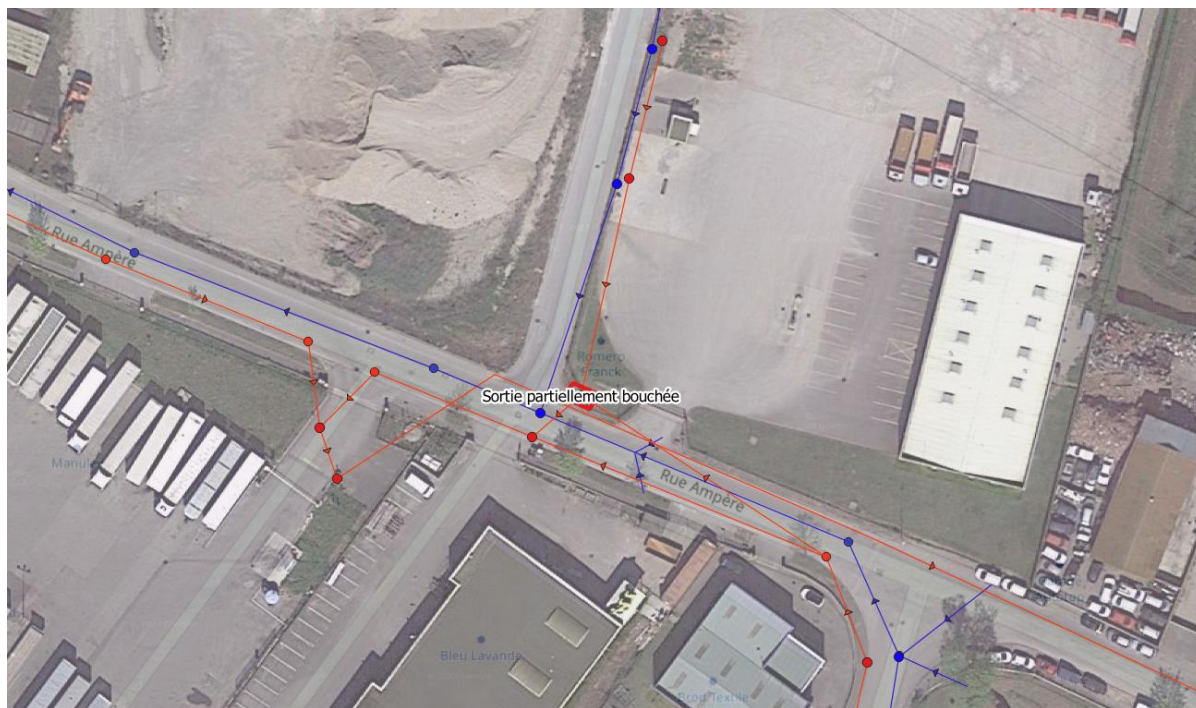
Remarques :

L'arrivée brutale d'effluents peut être liée aux rejets de l'entreprise Derichebourg implantée à proximité du réseau. Forte odeur d'hydrocarbures.

N°34	Présence de racines nécessitant un curage (REG_081451) – réseau communal
St-Pierre-de-Chandieu	Rue Nicolas Boileau
	
	

N°35	Mauvais écoulement des eaux usées dans le réseau (REG_059423)
St-Pierre de Chandieu	Chemin du Compagnon-Chemin du Calvaire
	
	
Remarques : Nous avons remarqué un mauvais écoulement des effluents malgré une forte pente dans le regard. Cela peut être lié à une obstruction du réseau en aval ou à une surcharge.	

N°36	Réseau obstrué en sortie de regard (IRH_EU22) – réseau communal
St-Pierre de Chandieu	Rue Ampère-Face Transports Romero

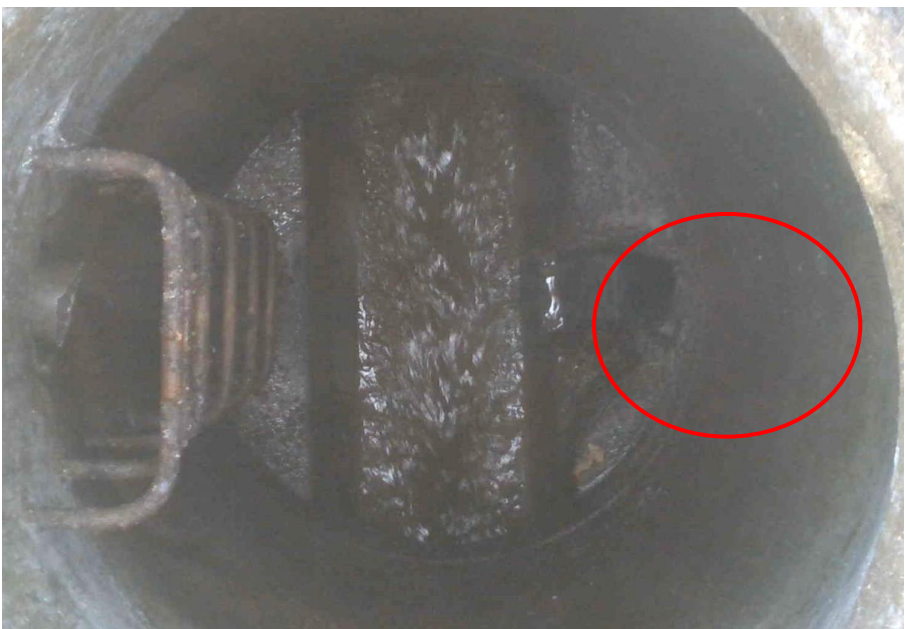


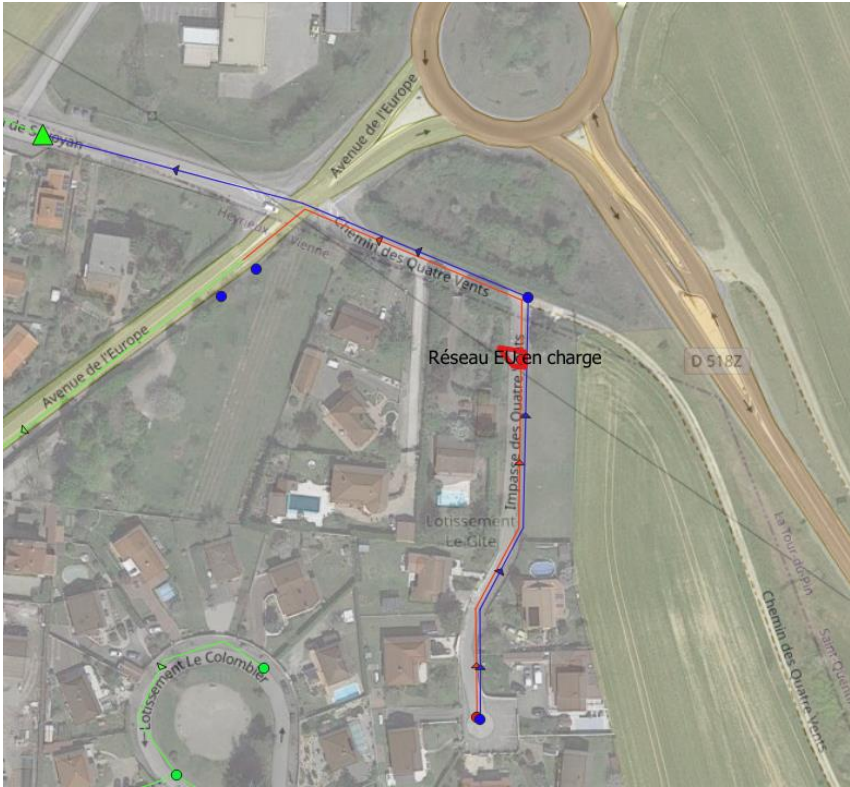
N°37	Radicelles et dépôts importants (REG_029957) – réseau communal
St-Pierre de Chandieu	Rue Nicolas Boileau



5.3.3.7. Heyrieux

N°38	Inversion de la sortie du DO (C17) – réseau communal
Heyrieux	Rue des Granges
	
	
Remarques : Les eaux usées du réseau situé en amont se rejettent dans le réseau d'eaux pluviales en temps sec (en bas sur la photo). Le déversoir d'orage est équipé d'une surverse raccordé au réseau unitaire (à droite sur la photo). Lors d'épisodes pluvieux, le trop-plein des effluents rejoint le réseau unitaire.	

N°39	Forte odeur d'hydrocarbure et effluent de couleur noire (Regard : 38189REG13)-réseau communal
Heyrieux	Avenue du 19 mars 1962 -Proche bassin d'orage
	
	
Remarques : Les effluents de couleur noire proviennent du réseau d'eaux usées récupérant une zone de logement au sud de la commune et trois entreprises (Socarel, Hervé Nunez, Les Jardins d'Anaïs).	

N°40	Réseau d'eaux usées en charge (Regard : IRH_187)) – réseau communal
Heyrieux	Impasse des Quatre vents
	
	

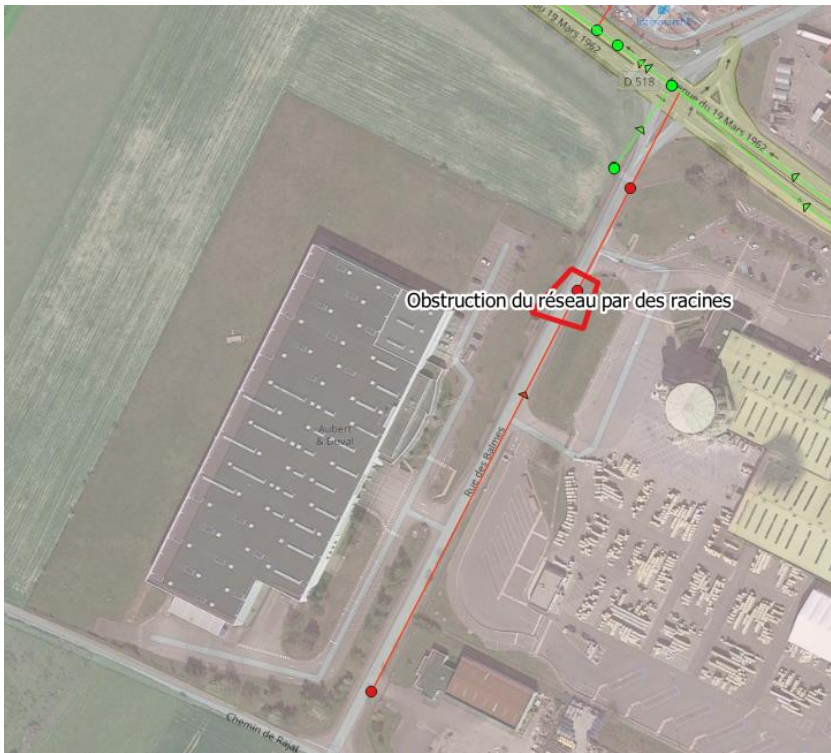
N°41	Réseau en contrepente et obstrué (Regard : IRH_20 et IRH_21)
Heyrieux	Allée des Fauvettes
	
	

N°42	Réseau EP bouché (Regard : IRH_34) – réseau communal
Heyrieux	Croisement Avenue du 19 mars 1962 et Chemin de la pierre des morts



N°43	Risque d'effondrement du regard (Regard : IRH_38) – R réseau communal
Heyrieux	Stade des Cambergères Proche zone de tir à l'arc
	
	
Remarques : Les services techniques de la commune d'Heyrieux ont été informés de l'état du réseau sur cette zone.	

N°44	Regard désolidarisé de la cheminée (Regard : IRH_43) – réseau communal
Heyrieux	Champ agricole proche du terrain de rugby- Stade des Cambergères
	
	
Remarques : Les services techniques de la commune d'Heyrieux ont été informés de l'état du réseau sur cette zone.	

N°45	Réseau obstrué par des racines (Regard : IRH_5) – réseau communal
Heyrieux	Rue des Balmes
	
	

N°46	Colmatage du réseau par des lingettes (IRH_58) -réseau communal
Heyrieux	Avenue du Général de Gaulle
	



N°47	Odeur d'hydrocarbures et de H ₂ S et inondations régulières de la zone d'activité-réseau communal
Heyrieux	Rue de l'Industrie



Remarques :

De fortes odeurs d'hydrocarbures et de H₂S sont présentes dans la rue de l'Industrie.
 De plus, les services techniques de la ville d'Heyrieux font état de débordements réguliers des puits d'infiltration lors d'épisodes pluvieux, leur capacité d'absorption étant insuffisante.

N°48	Écoulement continu dans le bassin d'orage lié à des sources en amont – bassin d'orage
Heyrieux	Avenue du 19 mars 1962
	
	

Remarques :

L'arrivée dans le bassin d'orage coule en continu malgré les périodes de temps sec. Cela est dû à la présence de nombreuses sources sur le territoire qui s'infiltrant dans le réseau communal.

N°49	Mise en charge du DO et de l'exutoire EP lors de forts épisodes pluvieux – Réseau communal
Heyrieux	Avenue du 19 mars 1962
	
	
Remarques : Les services techniques de la commune ont fait état d'une mise en charge de la sortie du déversoir d'orage lors de forts événements pluvieux. S'agissant d'une zone à équiper d'appareils de mesure lors de la phase 2, une attention particulière sera apportée à ces événements pluvieux et leur impact	

5.3.3.8. SMAAVO

N°50	Tampon et cheminée désaxés (Regard : 69295REG83) – Réseau SMAAVO
Simandres	Commune de Simandres -Rue de la Mère Tombel



Remarques :

La présence de sources en amont participe à l'infiltration d'eaux claires dans le réseau d'eaux usées provoquant une forte corrosion du réseau et sa mise en charge lors d'événements

6. Etudes précédentes

- La commune d'Heyrieux a effectué un état des lieux de son réseau en 2018 par la société SIAF. L'objectif de l'étude était de définir une ligne directrice de décision pour garantir la protection du milieu naturel et répondre aux exigences du Grand Lyon pour donner suite à des problèmes de surcharge hydraulique. Des propositions d'aménagements ont été réalisées par le bureau d'étude.
- La commune de Saint Pierre de Chandieu a missionné le bureau d'étude Merlin afin de réaliser un zonage EU et EP qui a donné lieu à des propositions d'aménagements en 2017.
- La commune de Simandres a missionné le bureau d'étude C2I afin de réaliser un schéma directeur du réseau d'assainissement qui a donné lieu à des propositions d'aménagements en 2013.
- La commune de Marennes a missionné le bureau d'étude SAFEGE afin de réaliser un zonage EU et EP qui a donné lieu à des propositions d'aménagements en 2018.
- La commune de Saint Symphorien d'Ozon a missionné le bureau d'étude IRH Ingénieur Conseil afin de réaliser un schéma directeur du réseau d'assainissement qui a donné lieu à des propositions de travaux en 2017.
- La commune de Sérézin du Rhône a missionné le bureau d'étude Safege afin de réaliser un zonage EU et EP qui a donné lieu à des propositions d'aménagements en 2012.

7. Proposition de points de mesures

✓ *Annexe n°VI : Plan de la localisation des points de mesures et des bassins de collecte*

7.1. Définition des campagnes de mesures

Une campagne de mesure de débit est prévue dans la cadre du diagnostic des systèmes d'assainissement des communes de la zone d'étude.

Les informations recherchées lors de ces mesures sont entre autres les suivantes :

- **Volume horaire moyen** d'eaux usées généré sur le bassin,
- **Volume horaire minimum et maximum** d'eaux usées généré sur le bassin,
- **Volume horaire d'eaux parasites permanentes de temps sec et nappe haute** drainée sur le bassin,
- **Volume horaire d'eaux parasites pseudo permanentes de temps sec et nappe haute** ou sol saturé d'eau, drainé sur le bassin,
- **Volume d'eaux parasites météoriques** drainé sur le bassin ramené à la hauteur d'eau précipitée soit la **surface active** imperméable raccordée au réseau d'assainissement,
- **Volume d'eaux pluviales rejetées au milieu récepteur** au niveau des ouvrages de délestage (déversoirs d'orage et trop plein de postes).

Les mesures seront réalisées de manière simultanée. La campagne se déroulera en période de nappe haute et de nappe basse, par temps sec et par temps de pluie sur 42 jours. Durant cette période, deux événements pluvieux significatifs (>5mm) devront être enregistrés.

Les mesures seront réalisées soit par la mise en place :

- De seuils déversoirs couplés à des sondes de mesure de hauteur de type capteurs piezorésistifs,
- De débitmètres de type hauteur – vitesse,
- Des mesures d'enregistrements de temps de fonctionnement des pompes.

7.2. Présentation des points de mesure

Système d'assainissement	Numéro du Point	Localisation-	Numéro ouvrage	Commentaire
Heyrieux	Point_1	Route d'Heyrieux	38189REG4	Bord Départemental
	Point_2	Rue Albert 1er	IRH_18	Collecteur SMAAVO
	Point_3	Avenue du Général Leclerc	38189REG43	Début collecteur SMAAVO
	Point_4	Avenue du Général Leclerc	IRH_212	
	Point_5	Rue des Granges	IRH_213	Regard derrière un grillage
Saint Pierre de Chandieux	Point_6	Rue de Picoudon	69289REG60	
	Point_7	Route de Givors (départementale)	69289REG20	Beaucoup de circulation et fort débit, collecteur SMAAVO
Toussieu	Point_8	Entrée commune de Mions (terreplein)	69283REG39	Collecteur SMAAVO
Chaponnay	Point_9	Rue de la Chartreuse d'Aillon (sortie Chapotin)	N_EU664	Prévoir curage
	Point_10	Chemin du Poizat	69281REG13	
Marennes	Point_11	Chemin Praire Magdelaine	69281REG41	
Simandres	Point_12	Rue du Pré neuf	4694	
Communay	Point_13	Impasse du plan	69272REG574	

Ternay	Point_14	48 Route de Ternay	69272REG393	
Saint Symphorien d'Ozon	Point_15	D104	69291REG770	Fort débit et gros diamètre
	Point_22	Rue de l'Ozon	?	Arrivée Solaize
	Point_23	Rue Jacques Brel	?	Arrivée Solaize
	Point_101	Route d'Heyrieux		Chambre de mesure SMAAVO
	Point_102	Rue du Parc		Chambre mesure SMAAVO
Mions	Point_16	Rue Marcel Mérieux	69273REG47	En option (permet de connaître les rejets de Mions)
Sérézin du Rhône	Point_24	Rue de l'Ozon		Arrivée Solaize
	Point_25	Côté Bayard		Arrivée Solaize
	Point_103	Rue Maurice Petit		Chambre de mesure SMAAVO

Tableau 51 : Tableau des points de mesures sur réseaux

Système d'assainissement	Numéro du Point	Localisation-	Numéro ouvrage	Commentaire
Heyrieux	Point n°17	Avenue du 19 mars 1962	38189REG16	Déversement dans le bassin d'orage
	Point n°18	Rue Marc-Antoine Brillier	DO_IRH_02	Débit rejeter en direction du bassin d'orage
Saint Symphorien d'Ozon	Point n°19	Avenue des Tilleuls/Rue Jacques Brel	69291DEV10	Réduction de diamètre 800 amont en 200 à l'aval. Unitaire en amont séparatif en aval. (Trace de déversement)
Chaponnay	Point n°20	Rue des Massardières (DO devant BO)	DVO1	Signe de déversement fréquent
	Point n°21	Montée de Rognard	DVO5	

Tableau 52 : Tableau des points de mesures sur déversoir d'orage

Nous proposons l'installation de :

- 20 points de mesures sur réseaux,
- 5 points de mesure de débit sur déversé,

La mise en place d'un pluviomètre est également prévue.

Numéro du Point	Localisation	Type de mesure
Pluvio n°1	Bassin d'orage des Fontaines	Mesure de la pluviométrie

Tableau 53 : Pluviométrie

7.3. Présentation des Bassins de collectes

Le SMAAVO a été partagée en 17 bassins de collectes en fonction des points de mesures.

Chaque point de mesure correspond à un bassin de collecte.

Bassin de Collecte	Point de mesure	Commune
BC_1	Point n°1	Heyrieux
BC_2	Point n°2	Heyrieux
BC_3	Point n°3	Heyrieux
BC_4	Point n°4	Heyrieux
BC_5	Point n°5	Heyrieux
BC_6	Point n°6	Saint-Pierre de Chandieu
BC_7	Point n°7	Saint-Pierre de Chandieu
BC_8	Point n°8	Toussieu
BC_9	Point n°9	Chaponnay
BC_10	Point n°10	Marennes
BC_11	Point n°11	Marennes
BC_12	Point n°12	Simandres
BC_13	Point n°13	Communay
BC_14	Point n°14	Communay
BC_15	Point n°15	Saint-Symphorien d'Ozon
BC_16	Point n°16	Chaponnay
BC_101	Chambre de mesure	Saint-Symphorien d'Ozon
BC_102	Chambre de mesure	Saint-Symphorien d'Ozon
BC_103	Chambre de mesure	Sérézin du Rhône

Tableau 54 : Bassin de collecte

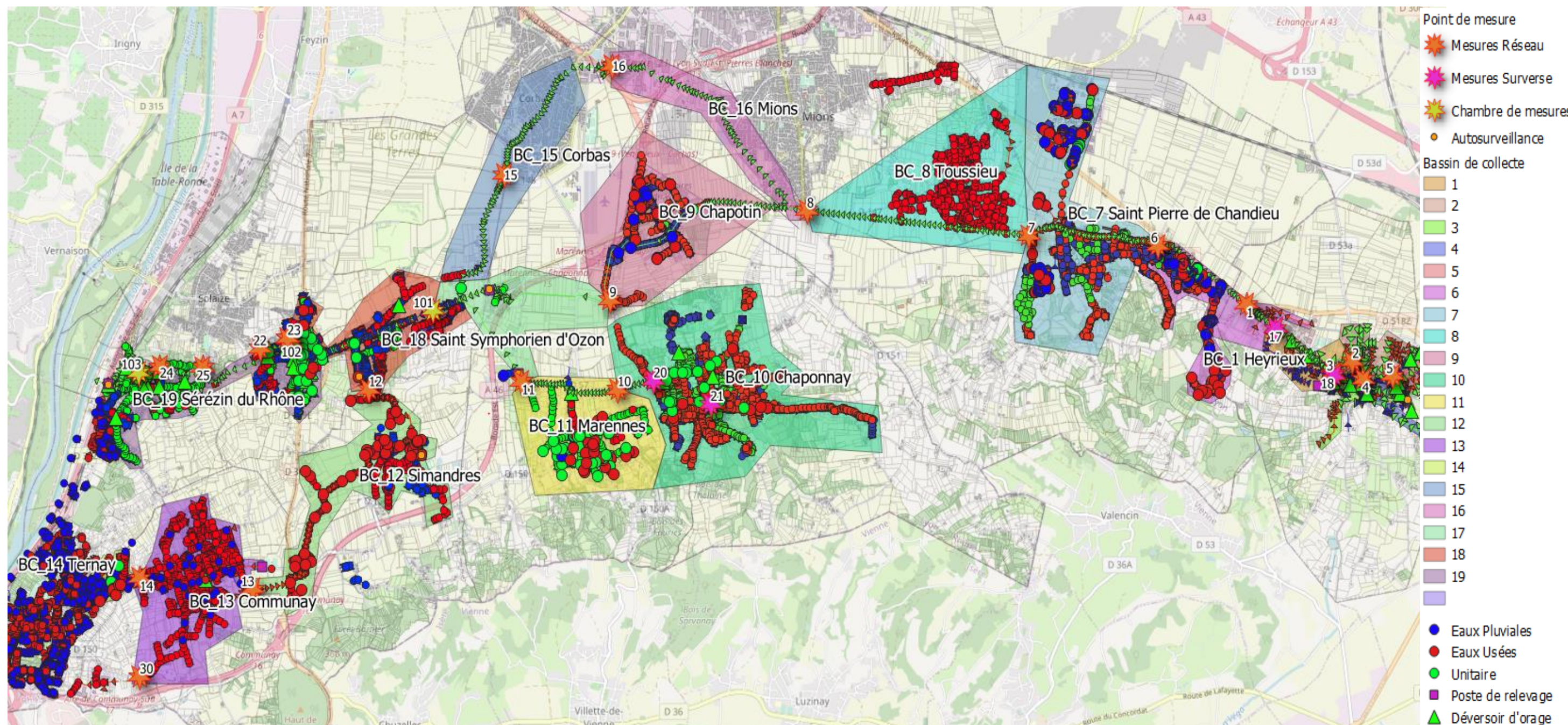


Figure 19 : Localisation des bassins de collecte



ANNEXES

Annexe I :	Plan des réseaux
Annexe II :	Fiches ouvrages
Annexe III :	Fiches Regard
Annexe IV :	Plan de l'accessibilité des regards
Annexe V :	Plan des anomalies sur les regards
Annexe VI :	Plan de localisation des points de mesures et des bassins de collecte

Annexe I : Plan des réseaux

Annexe II : Fiches Ouvrages

Annexe III : Fiches Regards

Annexe IV : **Plan de l'accessibilité des regards**

Annexe V : Plan des anomalies sur les regards

Annexe VI : **Plan de localisation des points de mesures et des
bassins de collecte**

Observations sur l'utilisation du rapport

Ce rapport, ainsi que les cartes ou documents, et toutes autres pièces annexées constituent un ensemble indissociable. Les incertitudes ou les réserves qui seraient mentionnées dans la prise en compte des résultats et dans les conclusions font partie intégrante du rapport.

En conséquence, l'utilisation qui pourrait être faite d'une communication ou d'une reproduction partielle de ce rapport et de ses annexes ainsi que toute interprétation au-delà des énonciations d'IRH Ingénieur Conseil ne sauraient engager la responsabilité de celui-ci. Il en est de même pour une éventuelle utilisation à d'autres fins que celles définies pour la présente prestation.

Les résultats des prestations et des investigations s'appuient sur un échantillonnage ; ce dispositif ne permet pas de lever la totalité des aléas liés à l'hétérogénéité des milieux naturels ou artificiels étudiés. Par ailleurs, la prestation a été réalisée à partir d'informations extérieures non garanties par IRH Ingénieur Conseil ; sa responsabilité ne saurait être engagée en la matière.

IRH Ingénieur Conseil s'est engagé à apporter tout le soin et la diligence nécessaire à l'exécution des prestations et s'est conformé aux usages de la profession. IRH Ingénieur Conseil conseille son Client avec pour objectif de l'éclairer au mieux. Cependant, le choix de la décision relève de la seule compétence de son Client.

Le Client autorise IRH Ingénieur Conseil à le nommer pour une référence scientifique ou commerciale. A défaut, IRH Ingénieur Conseil s'entendra avec le Client pour définir les modalités de l'usage commercial ou scientifique de la référence.

Ce rapport devient la propriété du Client après paiement intégral de la mission, son utilisation étant interdite jusqu'à ce paiement. A partir de ce moment, le Client devient libre d'utiliser le rapport et de le diffuser, sous réserve de respecter les limites d'utilisation décrites ci-dessus.

Pour rappel, les conditions générales de vente ainsi que les informations de présentation d'IRH Ingénieur Conseil sont consultables sur : <https://www.anteagroup.fr/fr/annexes>



Références